



Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement

# NATURE EN VILLE ET ÉTALEMENT URBAIN

## EVALUATION DE L'IMPACT DES ESPACES VERTS DANS LE CHOIX D'INSTALLATION DES CITADINS EN MILIEU URBAIN

Marion SOULARD

Mémoire de recherche 2003/2004

Magistère d'Aménagement, Diplôme d'Etudes Approfondies

UNIV. TOURS EPU DA CESA



D 251 002385 6



Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement



# NATURE EN VILLE ET ÉTALEMENT URBAIN

## EVALUATION DE L'IMPACT DES ESPACES VERTS DANS LE CHOIX D'INSTALLATION DES CITADINS EN MILIEU URBAIN

**Marion SOULARD**  
Mémoire de recherche 2003/2004  
Magistère d'Aménagement, Diplôme d'Etudes Approfondies

*Photographie 1 : Plantations dans le centre-ville de la commune de La Riche,  
Réalisation personnelle, Octobre 2003*

1143 11R 2004 504

*Evaluation de l'impact des espaces verts dans le choix d'installation des citadins en milieu urbain  
Mémoire de recherche. Diplôme d'Etudes Approfondies, Magistère d'aménagement*

---

*Le but de nos jardins et de nos palais  
est de mettre hors de vue le désordre et la vulgarité  
et de bâtir un havre pour la noblesse de l'âme.*

Nietzsche



## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont aidé à élaborer ce mémoire de recherche et plus particulièrement :

Mme DI PIETRO, Maître de Conférence en Aménagement-Urbanisme au CESA et Maître de Recherche de ce mémoire, pour son suivi attentif

Mme LARRUE, Maître de Conférence en Aménagement-Urbanisme à l'UFR de Sciences et Techniques, pour ses précieux conseils

M. THIBAUT, Professeur en Aménagement-Urbanisme; M. PHILIPPE, professeur associé et ingénieur agronome ainsi que M. BOTTE, Maître de conférence au CESA pour les nombreux ouvrages qu'ils m'ont fourni et l'aide qu'ils m'ont apporté dans le cadre de ma recherche documentaire

M. LONSKY, responsable du service espaces verts de la commune de La Riche et M. SALUN, du service cartographie, ainsi que M. MELIN, responsable du service espaces verts de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps pour leur disponibilité et leur enthousiasme

L'ensemble des Agences immobilières et des habitants de la commune de La Riche qui ont eu la gentillesse de répondre à mes questions.

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	6
PREMIÈRE PARTIE :.....	8
ESPACES VERTS ET FORMES URBAINES .....	8
<b>I LES STRUCTURES VERTES EN MILIEU URBAIN .....</b>	<b>9</b>
1. La nature en ville, une notion floue .....	9
a. L'idée de nature .....	9
✘ Les différentes formes de nature .....	9
✘ La nature en ville .....	10
b. Une typologie pour les espaces verts .....	11
✘ Au niveau de l'unité d'habitation : .....	11
✘ Au niveau de l'unité de voisinage : .....	12
✘ Au niveau du quartier : .....	12
✘ Au niveau de la ville : .....	12
✘ Au niveau de la zone péri-urbaine : .....	13
c. Verdure et bienfaits.....	13
✘ Le rôle social .....	13
✘ Le rôle pédagogique et de sensibilisation des espaces verts .....	14
✘ Le rôle économique.....	16
✘ Le rôle urbanistique.....	16
✘ Le rôle environnemental.....	17
2. La nature comme réponse à un besoin.....	18
a. A la recherche d'un cadre de vie meilleur.....	18
✘ Quelle demande en nature ? .....	18
✘ Une conséquence importante : le développement du phénomène d'étalement urbain ..	19
b. La protection de la nature au travers de la mise en place d'outils réglementaires.....	20
✘ Au niveau national.....	21
✘ Au niveau européen .....	23
✘ Au niveau mondial, le Développement Durable.....	23
c. Les mesures plus spécifiques pour la promotion de la nature en ville .....	24
<b>II INTENSITÉ ET MODALITÉ DE L'INTÉGRATION DE LA NATURE EN VILLE AU COURS DES SIÈCLES .....</b>	<b>26</b>
1. Quelle place pour la nature dans la ville historique (du moyen âge au 18 <sup>ème</sup> siècle) ? .....	26
2. De la naissance de l'hygiénisme à une intégration complète de la nature en ville (19 <sup>ème</sup> -début 20 <sup>ème</sup> siècle).....	27
a. Haussmann et une nature en réponse à des questions d'hygiénisme.....	27
b. Olmsted et Forestier ou une volonté de faire des espaces verts une partie intégrante de la ville .....	27
3. L'hégémonie de la nature en urbanisme (19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> siècle).....	28
a. Le mouvement des cités-jardins (fin 19 <sup>ème</sup> début 20 <sup>ème</sup> ).....	28
✘ Soria, Howard, Unwin, et Sitte : pour un urbanisme culturaliste.....	28
✘ Benoit Lévy et Henri Sellier entre cité-jardin patronale et urbanisme social .....	30
b. Les progressistes ou la création d'une cité idéale (20 <sup>ème</sup> siècle) .....	30
✘ Tony Garnier et sa cité industrielle .....	30

✘ Le Corbusier et la Charte d'Athènes .....	31
c. La naissance du naturalisme dans les années 30 .....	31
✘ La matrice verte de Mumford.....	31
✘ Wright et la broadacre city.....	32
<b>III DE L'ÉCOLOGIE URBAINE À LA VILLE DURABLE.....</b>	<b>32</b>
1. La sociologie urbaine ou les prémices d'une écologie urbaine .....	32
a. La naissance de l'Ecole de Chicago au début du 20 <sup>ème</sup> siècle .....	32
b. L'urbanisme selon l'Ecole de Chicago .....	32
2. La naissance de l'écologie urbaine .....	33
3. Pour un développement durable du territoire .....	33
a. Le développement durable .....	33
b. La ville durable .....	35
✘ Le concept de ville durable.....	35
✘ L'avenir des villes ou le choix d'une ville durable ? .....	35
✘ La mise en œuvre d'une politique de ville durable .....	37
c. La gestion différenciée des espaces verts .....	37
<b>DEUXIÈME PARTIE : .....</b>	<b>39</b>
<b>MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>39</b>
<b>I L'ÉLABORATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE ET DÉFINITION DES HYPOTHÈSES .....</b>	<b>40</b>
1. Les enjeux.....	40
2. Les hypothèses de recherche .....	40
<b>II LE CHOIX DES SITES.....</b>	<b>42</b>
1. Un terrain : La commune de La Riche .....	42
a. Au sein de l'agglomération tourangelle, une commune, La Riche .....	42
b. Un développement urbain chargé d'histoire .....	45
c. Une commune marquée par une forte structuration du territoire.....	46
✘ Une commune, deux cours d'eau.....	46
✘ Des équipements marquants.....	48
d. Un territoire empreint de nature.....	49
2. Le cas plus spécifique de trois jardins : le JARDIN BOTANIQUE, le JARDIN DU PLESSIS et le JARDIN MARCEL PAGNOL .....	50
a. Le JARDIN BOTANIQUE.....	52
b. Le JARDIN MARCEL PAGNOL.....	54
c. Le JARDIN DU PLESSIS : .....	56
<b>III LA MÉTHODE ADOPTÉE.....</b>	<b>58</b>
1. Entretien auprès du responsable du service des espaces verts de la commune .....	58
2. L'enquête auprès de la population .....	58
a. Echantillon .....	58
b. Enquêtes .....	58
c. Contenu des enquêtes.....	60
3. Les enquêtes auprès des agences immobilières .....	60
<b>TROISIÈME PARTIE : .....</b>	<b>61</b>
<b>ETUDE DE CAS .....</b>	<b>61</b>
<b>I QUELLE VISION DE LA NATURE POUR LES LARICHOIS INTERROGÉS ? .....</b>	<b>62</b>
1. Un rôle incontestable des espaces verts en ville .....	62
2. Des espaces favorisant le cadre de vie.....	64
<b>II DES ESPACES, DES PRATIQUES .....</b>	<b>65</b>
1. Le critère de la taille, un poids non négligeable .....	65

2. L'habitat collectif, un besoin plus important de nature ? .....	67
a. L'impact des espaces verts selon le type d'habitation.....	67
b. Les différences de pratiques selon le type d'habitat.....	69
3. Equipements, une nécessité pour les espaces verts ?.....	71
a. Une différence de pratique selon le degré d'équipement de l'espace ?.....	71
b. Des exigences différentes selon l'âge des ménages .....	73
<b>III DISCUSSION FINALE.....</b>	<b>75</b>
1. Une implantation qui n'est pas tout à fait le fruit du hasard .....	75
2. Réponses aux hypothèses et impact en terme d'aménagement .....	77
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>79</b>
<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>80</b>
<b>I LES SCHEMAS :</b> .....	<b>80</b>
<b>II LES PHOTOGRAPHIES .....</b>	<b>80</b>
<b>III LES CARTES .....</b>	<b>81</b>
<b>IV LES GRAPHIQUES.....</b>	<b>81</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>83</b>
<b>I OUVRAGES :</b> .....	<b>83</b>
<b>II LES REVUES .....</b>	<b>84</b>
<b>III LES ARTICLES SPECIFIQUES :</b> .....	<b>85</b>
<b>IV DOCUMENT D'URBANISME.....</b>	<b>86</b>
<b>V DICTIONNAIRES :</b> .....	<b>86</b>
<b>VI TRAVAUX DE RECHERCHE :</b> .....	<b>86</b>
<b>VII SITES INTERNET :</b> .....	<b>86</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>I</b>
<b>ENTRETIEN AUPRES DE LA POPULATION .....</b>	<b>II</b>
<b>I LIEU D'HABITATION ET CADRE DE VIE.....</b>	<b>II</b>
<b>II FREQUENTATION DE L'ESPACE VERT DE PROXIMITE .....</b>	<b>II</b>
<b>III FREQUENTATION DES ESPACES VERTS .....</b>	<b>III</b>
<b>IV VISION DE LA NATURE EN VILLE .....</b>	<b>III</b>
<b>V QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE INTERROGEE .....</b>	<b>IV</b>
<b>ENTRETIEN AUPRES DES AGENCES IMMOBILIERES .....</b>	<b>V</b>

## INTRODUCTION

Les citoyens composent la moitié de la population mondiale, cette proportion peut atteindre dans les pays industrialisés jusqu'à 80% de la population. La concentration autour des métropoles est de plus en plus importante engendrant la formation de vastes régions urbaines.

La France ne fait pas exception, près des trois quarts de la population vit en milieu urbain<sup>1</sup>. En moins de dix ans en France, 10 000 km<sup>2</sup> d'espaces naturels ont été urbanisés ce qui représente une croissance de plus de 10 % des surfaces construites. Les mouvements de rurbanisation ne semblent pas pouvoir être contenus. Pourtant, ce phénomène a de lourdes conséquences. Elles sont d'ordre environnemental (pollution, consommation d'espace par exemple) mais aussi économique (augmentation du nombre des infrastructures de transport, développement des mouvements pendulaires...) et sociale.

Face à tant de bouleversements, les populations, les scientifiques et les politiques ont pris conscience de la nécessité de préserver notre environnement. C'est ainsi qu'à la fin des années 70, apparaît l'écologie urbaine avec pour préoccupation l'amélioration de la qualité de vie, le bien être et la santé des citoyens. Mais c'est la conférence de Rio en 1992 qui met réellement en avant le concept de développement durable. Celui-ci s'est peu à peu ancré dans les esprits amenant les politiques à réfléchir et à mettre en place un certain nombre de mesures en faveur d'un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Dans ce cadre, réfléchir sur l'évolution de la ville est apparue comme incontournable. La ville éclatée, dispersée que l'on observe aujourd'hui ne correspond pas à des critères de durabilité. La ville compacte a ainsi été expérimentée dans plusieurs villes européennes, mais il s'est avéré qu'elle ne correspondait pas aux aspirations des citoyens et ne répondait pas à l'ensemble des préoccupations écologiques. Cette notion heurte de plein fouet les pratiques urbaines actuelles.

S'il correspond à une amélioration de la mobilité, l'étalement urbain met aussi en avant un changement des mentalités et des besoins. La recherche d'un cadre de vie meilleur pousse aujourd'hui les citoyens à quitter les centres fortement urbanisés afin de s'installer dans des couronnes périurbaines plus vertes et plus calmes. Celles-ci représentent une réelle attente pour ceux qui fuient le stress, la pollution, le manque d'espace et de nature. Ainsi, plus de 8 français sur 10 souhaiteraient vivre hors des grandes villes et accéder à la propriété en pavillon individuel alors que seulement la moitié y est déjà parvenue<sup>2</sup>.

En ville, la nature reste un élément structurant de l'espace urbain. Elle participe à la création d'une ambiance et permet de rompre avec la rigidité minérale des bâtiments. Pour le citoyen cette nature est source de bien être. Il existe un réel rapport affectif entre l'homme et la nature. Afin d'infléchir les trajectoires résidentielles des ménages vers le péri-urbains, il semble donc légitime de penser qu'un travail sur la ville et

---

<sup>1</sup> Source INSEE, 1999, Les 354 aires urbaines concentrent 48 millions de personnes, ainsi quatre français sur cinq résident dans un pôle urbain (ville comptant au minimum 5000 emplois).

<sup>2</sup> Source : CLUSET Alain, avril 2003, « Etalement urbain, l'heure des choix », article du Moniteur, Horizon n°5185, 1 page.



plus particulièrement sur ses structures vertes doit être effectué. En ce sens, augmenter la présence de la nature en milieu urbain pourrait permettre de contenir en partie le phénomène d'étalement.

Toutefois, l'équilibre reste difficile à trouver entre la nature et la ville. A l'heure où l'on souhaiterait limiter autant que possible ce phénomène tout en favorisant l'implantation de structures vertes et le développement d'une foresterie urbaine, la ville durable apparaît comme un modèle difficile à mettre en place.

En effet, la question n'est pas simple. La demande sociale en faveur d'une présence accrue de la nature en ville se traduit par la création d'espaces publics et d'espaces verts mais provoque une urbanisation étendue. A l'inverse, la densification du tissu urbain pour préserver les espaces naturels périphériques risque de nécessiter la suppression d'espaces libres. L'insuffisance qui en résulte constitue une motivation pour résider dans des zones de plus faibles densités. Alors comment planter de la nature en ville sans engendrer par ces dents creuses une forme d'étalement urbain et densifier les villes ou tout au moins préserver ses ressources en sol tout en favorisant l'implantation d'une nature en ville ? Un équilibre doit donc être trouvé, la recherche qui suit à l'objectif d'apporter en partie une réponse à cette question.

De nombreux paramètres interviennent dans le phénomène de rurbanisation et d'étalement urbain. La recherche de la nature n'en constitue qu'une partie infime. Ce travail ne s'attachera donc qu'à un aspect particulier. Il s'agira de savoir de quelle manière les espaces verts peuvent contribuer à l'amélioration du cadre de vie par le biais du mode d'implantation des citadins en milieu urbain..

Notre recherche se situe donc en amont du phénomène d'étalement urbain. L'objectif n'est pas d'apporter une solution pour le limiter mais de travailler sur les besoins qui y sont liés. La portée opérationnel de cette recherche est ainsi non négligeable puisqu'il s'agira de déterminer en tant qu'aménageur les possibilités s'offrant aux collectivités afin de privilégier un développement durable du territoire à la croisée des chemins entre la préservation des ressources en sol et les besoins du citadin.

Il s'agira donc de tenter de découvrir :

- Quel rôle ont-les espaces verts dans l'implantation des citadins en milieu urbain ?

Et de savoir :

- Si on peut observer une variation selon le type d'espaces, la situation géographique, les caractéristiques des ménages ou encore leur type d'habitation
- Si tous types d'espaces verts participent à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain ?

Notre réflexion peut aujourd'hui se structurer en trois grande parties. La première visera à mieux appréhender ce qu'est la nature en ville. Outre une nécessaire définition, il s'agira ici d'apprendre à connaître ce que la nature en ville représente pour le citadin, de quelle manière elle peut ou non répondre à un besoin et quelles sont les politiques menées actuellement pour promouvoir la nature en ville. Une étude concernant l'évolution de la nature en ville au cours des siècles sera aussi nécessaire permettant par la suite de nous attacher aux mouvements actuels en faveur de la nature et plus particulièrement de nous attarder sur le concept de développement durable. L'ensemble de cette réflexion, bien qu'en grande partie théorique, nous permettra de mieux définir le contexte de cette recherche et ses enjeux.

Ceux-ci seront expliciter dans une seconde partie, accompagner de l'énoncé de nos hypothèses de recherche. La méthodologie et l'étude de cas choisis, seront ici formuler et justifier.

La troisième et dernière partie constituera une réponse aux trois hypothèses formulées. La synthèse de ces résultats nous offrira la possibilité de répondre, de manière plus large, à la question de recherche.

---

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**ESPACES VERTS ET FORMES URBAINES**

---

## I LES STRUCTURES VERTES EN MILIEU URBAIN

### 1. LA NATURE EN VILLE, UNE NOTION FLOUE

#### a. L'idée de nature

La nature en ville est une notion floue, souvent difficile à définir. De nombreux auteurs se sont penchés sur cette question de la définition de la nature. Plusieurs types de nature peuvent ainsi être dissociés.

#### » Les différentes formes de nature

La nature peut, en effet, revêtir des formes très diverses. Dans son sens littéral, la nature serait ainsi le monde pris à l'exception des populations et des œuvres humaines (Brunet<sup>3</sup>). Cette nature entièrement vierge n'existe pas dans le monde d'aujourd'hui, toutefois cela n'exclue pas l'ensemble des formes que recouvre le terme « nature ».

Selon François Terrasson<sup>4</sup> bien que la nature soit « tout ce qui existe en dehors de toute action de l'homme », les formes de nature se révèlent constamment à nos yeux. La pression de l'homme ne se fait que sur une faible partie de la vie de la nature, il en oriente le développement mais ne la crée pas. En se transformant, la nature s'éloigne juste d'un état naturel. « Conserver la nature sera donc parvenir à maintenir l'impression sensible que nous éprouvons en face de tout ce qui n'est pas d'origine humaine ».

Nicole Mathieu<sup>5</sup> distingue pour sa part trois types de nature :

– *Une nature naturelle* qui échappe à la maîtrise humaine, c'est une nature sauvage au sens où ni l'existence ni la localisation des éléments dits naturels ne sont subordonnés à un acte ou à une volonté humaine.

– *Une nature sociale ou nature de l'artefact* qui est un phénomène naturel fruit de l'artificialisation du milieu urbain. Cette nature a besoin de l'artificialité pour exister mais échappe pour un moment à l'intervention humaine directe (ex : les inondations)

– *Une nature désirée*, maîtrisée, produit d'une introduction volontaire collective ou individuelle et qui fait l'objet de pratiques de contrôle. Cette nature discrète et ordinaire contribue à la qualité de l'habiter. C'est une nature domestique, asservie et au service de l'homme.

Maurice Wintz<sup>6</sup> a une approche quelque peu différente. Il s'attache, pour sa part, à une définition de la nature en rapport avec l'appartenance à tel ou tel réseau ou groupe social. Cela lui permet de différencier :

– *La nature produite*, qui est tout ce qui existe autour de l'homme-agriculteur, c'est-à-dire ce qui est travaillé, c'est une nature civilisée

---

<sup>3</sup> BRUNET Roger, « Les mots de la géographie », dictionnaire critique, Collection Dynamiques du Territoire, la Documentation Française.

<sup>4</sup> TERRASSON François, 1997, « La peur de la nature », Collection Sang de la Terre, 3<sup>ème</sup> édition, 189 pages.

<sup>5</sup> Le courrier du CNRS, mai 1996, « Villes, cities, ciudades », n° 82.

HUCY Wandrille, mars 2002, « La nature dans la ville et les modes d'habiter l'espace urbain, expérimentation sur l'agglomération rouennaise », Université de Rouen, UFR LSH, thèse, 327 pages.

<sup>6</sup> WINTZ Maurice, 1992/93, « Les constructions imaginaires de la nature en Alsace », Revue des sciences sociales de la France de l'Est n° 20, Université des Sciences humaines, Strasbourg, 7 pages.

- *La nature sans l'homme* ou « La nature, c'est la vie sauvage, l'ensemble des choses qui n'a pas été influencées par l'homme. ». Cette définition s'applique notamment aux protecteurs de la nature,
- *La nature contrôlée* est un espace relativement sauvage mais néanmoins contrôlé et géré où par exemple le groupe des pêcheurs peut se retrouver

La nature a donc de multiples facettes, dans lesquelles chacun doit pouvoir s'identifier. Mais Wintz souligne que cette classification est loin d'être exhaustive et **que la définition de la nature procède également d'un rapport individuel et de normes imposées par la société**. Cette idée est aussi largement développée dans le livre de François Terrasson, « *La peur de la Nature* ». Selon lui, la nature, sa préservation comme sa destruction a une origine culturelle. Celle-ci nous guide pour organiser le paysage. Certains décident de dominer cette nature voire de s'en séparer alors que d'autres tentent de trouver un équilibre.

**La notion de nature dépend étroitement des pratiques et de la perception sociale que l'on s'en fait.** Ainsi, selon R. Passet<sup>7</sup> à chaque époque, on peut tisser d'étroites relations entre les représentations que les hommes se font de la nature, l'idée qu'ils se font de l'économie et la manière dont ils traitent l'environnement. A l'heure actuelle, les atteintes à l'environnement serait ainsi, dans la logique même du système libre-échangiste et productiviste. En effet, l'objectif principal reste la maximisation du profit, qui conduit à rejeter les coûts de production sur l'environnement. Cette course au productivisme et à la surexploitation des ressources sont liées à des impératifs de rentabilité qui nous font oublier l'environnement.<sup>8</sup> Cependant, il s'agit désormais de maintenir en état de fonctionnement l'environnement qui porte la vie, la vie humaine en particulier, ainsi que les activités économiques. En détruisant l'environnement, on détruit aussi l'économie.

On peut ainsi s'apercevoir qu'il existe de nombreuses approches qui tentent de définir ce qu'est la nature. Malgré la mise en évidence d'une nature naturelle ou sauvage, tous admettent que **la nature ne peut se définir en dehors de toutes actions humaines**. La nature, vierge de toute empreinte humaine, n'existe plus. C'est en fonction de son degré d'artificialité et des rapports que l'homme entretient avec elle que nous pouvons définir diverses formes de nature.

### » La nature en ville

Bien que le concept de nature apparaisse toujours contraire à celui d'urbanité, il existerait bien selon les différents auteurs, une forme de nature en ville

L'interaction entre la ville et la nature varie dans le temps et dans l'espace selon la civilisation concernée, nous confirme Cynthia Ghorra-Gobin<sup>9</sup>. En Europe, la ville s'est toujours opposée à la campagne et à la nature. La ville voulait se protéger et s'affranchir de la nature (dite sauvage) par une enceinte. Aujourd'hui encore, l'homme tente de maîtriser la nature que ce soit en créant des barrages pour aller irriguer les terres agricoles, en défrichant, en construisant des digues... Chaque jour l'homme détruit un peu plus cette nature indésirable. Francis Beaucire<sup>10</sup> considère lui aussi que la ville est un milieu trop artificiel et que l'urbain est ce qui est de plus opposé à la nature.

---

<sup>7</sup> In CLARY Maryse, 1999, « De la sensibilisation à la nature, à l'éducation et à la citoyenneté », Les Actes du Festival International de Géographie.

<sup>8</sup> France Diplomatie, décembre 2001, « Un système économique qui détruit l'environnement s'autodétruit », dossier n°45.

<sup>9</sup> « La ville américaine » extrait : Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, mars 1997, « Natures en villes », Les Annales de la Recherche Urbaine n°74, 175 pages.

<sup>10</sup> BARNIER Véronique et TUCOULET Carole, 29 octobre 1999, « Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable », Problèmes Économiques et sociaux n° 829, La Documentation Française, 85 pages.

Malgré cela, la nature en ville existerait bien. Augustin Berque<sup>11</sup> souligne que la nature en ville est née des sociétés humaines qui ne bâtissent des villes qu'en fonction de ce que la nature est pour elles. La nature en ville, selon ces deux auteurs, différerait selon la culture et ainsi la ville concernée.

En ville, la nature, ce peut être les plantes, les animaux, le ciel, la pluie et tout ce qui n'a pas besoin de l'activité humaine pour exister.

Pour notre part, nous nous attacherons à une unique forme de nature en ville, celle qui regroupe l'ensemble des espèces végétales que nous pouvons observer au sein du milieu urbain. Cette nature maîtrisée bénéficie d'une connotation positive. Pierre Sansot par exemple considère « *Le jardin public (...) comme la figure amicale, emblématique de la ville* »<sup>12</sup>. Aujourd'hui tout le monde aime cette nature. Le citoyen semble s'être créé une image mythique de la nature où elle est uniformément agréable alors même que l'homme a peur de cette nature plus réelle qui lui fait perdre ses références et échappe à son emprise.

Afin de simplifier notre approche, on considérera donc que la nature dans la ville concerne ce que l'on appelle la structure verte de la ville ou plus communément « les espaces verts ». C'est donc une nature construite qui renvoie principalement à un idéal que nous considérerons ici.

## b. Une typologie pour les espaces verts

De nombreuses typologies d'espaces verts existent. Celles-ci varient selon les études et leur finalité. En effet, les espaces végétalisés peuvent être classés selon des indicateurs très divers. La localisation, le degré d'aménagement, le statut, l'usage que l'on en fait sont autant d'éléments d'analyse qui peuvent offrir une classification satisfaisante.

Ainsi, l'Association des Villes de France (en 1995) différencie les espaces verts urbains selon qu'ils soient ou non privés et spécialisés. Anne Caroll Werquin<sup>13</sup> dans le bilan de recherche « *Ville et Ecologie* » présente une autre classification basée sur la fonction même des espaces. Quant à Pierre Merlin et Françoise Choay<sup>14</sup>, ils ont préféré baser leur typologie sur des « niveaux » c'est à dire sur les différentes échelles de ces espaces. C'est sur cette dernière classification que nous nous attarderons.

En effet, cette classification fait référence à ce que nous pourrions appeler les échelles de « l'habiter ». Elle renvoie à la fois à des positions géographiques, à des pratiques et aux déplacements des citoyens. Cette classification est celle qui se rapproche le plus de mes problématiques de recherche.

Nous considérons ainsi que la nature dans la ville regroupe les espaces verts énoncés ci-dessous :

### ✂ Au niveaux de l'unité d'habitation :

*L'unité d'habitation est rattachée directement au logement.*

– *Les jardins privés et jardins d'immeuble*, ils sont souvent de petite taille mais participent de manière importante à la végétalisation du milieu urbain.

---

<sup>11</sup> Les Annales de la Recherche Urbaine, mars 1997, « Natures en villes », n°74, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, 175 pages.

<sup>12</sup> SANSOT Pierre, 1993, « Jardins publics », Edition Payot, 271 pages

<sup>13</sup> DUHEM Bernard et WERQUIN Anne Caroll, août 1999, « Ville et écologie, bilan d'un programme de recherche 1992-1999 », Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 177 pages.

<sup>14</sup> MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, 1988, « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », Presse Universitaire Française, 723 pages.

– *Les jardins familiaux*, ce sont des parcelles de terre, cultivées par celui qui en dispose pour les besoins de la famille, à l'exclusion de toute commercialisation des produits.

✂ Au niveau de l'unité de voisinage :

*L'unité de voisinage peut se définir comme un quartier d'habitation conçu avec ses équipements d'usage quotidien. Le nombre de logements et la taille des unités de voisinage varient selon l'espace concerné. Par exemple, aux Etats Unis, l'unité de voisinage comprend 2000 à 4000 logements, elle est conçue à l'échelle du piéton malgré parfois les faibles densités. Dans les pays Scandinave, c'est l'aire d'influence des commerces quotidiens et de l'école primaire qui définit l'unité de voisinage...*

- *Les squares* : « jardins publics formés au centre d'une place bordée de façades, contourné par la circulation ».
- *Les places*
- *Les jardins publics* : « espaces verts urbains, enclos, à dominante végétale protégés de la circulation générale, libres d'accès, conçus comme équipement public et géré comme tel ».
- *Les parcs de voisinage* : espaces verts publics de taille restreinte (quelques hectares).
- *Les terrains pour l'aventure, plaines de jeux et terrains de sports scolaires*

✂ Au niveau du quartier :

*Le quartier est une fraction du territoire d'une ville dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité. Les facteurs de différenciation sont variés :*

- *la configuration des sites et la topographie,*
- *la période de construction et les caractéristiques historiques, architecturales et urbanistique qui en ont résulté,*
- *la typologie dominante des bâtiments,*
- *la répartition des groupes sociaux ou économiques,*
- *les fonctions qui y sont exercées,*
- *la séparation des groupes ethniques dans certaines villes.*

– *Les parcs de quartier*, « espaces verts publics, essentiellement plantés mais de grande dimension » (10 ha environ). Ils s'organisent le plus souvent autour d'un plan d'eau central ou d'un massif boisé préexistant. Composés en majorités d'espaces créés, ils offrent un lieu de repos, de détente et de pratique d'activités récréatives.

– *Les promenades et les plantations d'alignement* sont le plus souvent des voies urbaines plantées d'arbres, disposés en général en rangées. Elles sont le plus souvent ouverte à la circulation.

– *Les terrains de sport*

✂ Au niveau de la ville :

*Ici, la ville peut être associée à l'agglomération. C'est un espace urbanisé tel qu'aucune construction n'est éloignée de la plus proche de plus de 200 mètres.*

– *Les parcs urbains* : « enclos boisé d'une certaine étendue, destiné à la promenade et aux loisirs » (quelques dizaines d'hectares)

– *Les parcs d'attractions* : la fonction de loisir l'emporte ici sur le cadre naturel. Ils ont des tailles de plus en plus considérables et sont désormais aménagés hors des agglomérations.

- *Les jardins botaniques et jardins zoologiques* : ces parcs spécialisés ont été pour la plupart conçus à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup>. Leur fonction est scientifique éducative et de loisirs.
- *Les équipements sportifs polyvalents*

✂ Au niveau de la zone péri-urbaine :

*La zone péri-urbaine est tout ce qui est autour de la ville et qui en fait partie par les activités et les modes de vie des habitants. Le terme est souvent synonyme de banlieue.*

- *Les bases de plein air et de loisirs*
- *Les forêts*, à l'origine situées hors de la ville, ont peu à peu été gagnées par l'urbanisation. Elles constituent aujourd'hui des espaces de loisirs et de détente privilégiés.
- *Les terrains de campagne et zones agricoles*
- *Les parcs périurbains* nécessitent l'emploi d'un moyen de transport et font plusieurs centaines d'hectares.

A cela s'ajoute, des espaces végétalisés que nous pouvons observer sur plusieurs niveaux :

- *Les friches urbaines*
- *Les espaces d'accompagnement d'équipements* (bâtiments ou équipements structurants tels que la voirie, les ronds-points)

Au travers de cette classification, nous pouvons nous apercevoir combien les manifestations de la nature en ville peuvent être différentes. Aujourd'hui, les pouvoirs publics tentent de les promouvoir. En effet, ces espaces présentent de nombreux avantages.

### **c. Verdure et bienfaits**

Le développement de l'effet de serre, les diverses formes de pollution, l'urbanisation massive et la multiplication des catastrophes naturelles, la fuite des citadins vers les campagnes (...) mettent en exergue l'importance des espaces verts en ville. Il apparaît urgent d'intensifier l'introduction de la végétation en milieu urbain et d'améliorer les espaces boisés urbains et périurbains existants tant leurs effets sur l'homme, l'économie et l'environnement sont conséquents.

✂ Le rôle social

Afin d'illustrer le rôle social des espaces verts en milieu urbain nous utiliseront quelques citations de Pierre Sansot qui dans son ouvrage « Les jardins publics » décrit les pratiques des citadins dans ces espaces spécifiques.

– ***La nature en ville favorise le cadre de vie des citadins.*** Outre leur importance dans la lecture du paysage urbain, les espaces verts servent de lieux de récréation, de détente, de promenade, de pratique du sport. « *Dans un jardin public on déambule, on s'assoit, on guette un banc, on déplace une chaise à l'ombre par crainte de la chaleur (...) Les éléments du jardin s'abandonnent à cette même insouciance. (...) Bref, le bonheur naît de cette « mine de petits riens »* ». En ce sens, les espaces verts répondent à un besoin de plus en pressant de calme et de bien être, accentuée par les nuisances de plus en plus importantes des villes (développement du stress, du bruit, de la pollution...)

– ***Les espaces verts participent à la création d'une ambiance.*** Ils éveillent nos sens au travers des variations saisonnières et de leurs couleurs, du bruit du vent, des odeurs et offrent de la même

manière des vertus apaisantes. Il existe ainsi un réel rapport affectif face à cette nature perçue pour ces bienfaits.

– **Ces espaces, ouverts à tous, favorisent les rencontres entre les citoyens. Ils sont vecteurs de liens sociaux.** C'est un lieu de socialisation. « Le jardin public se donne comme un élément de la vie publique et encore davantage de l'espace public, dont il se distingue et auquel il s'apparente par certains de ses caractères, (...) souvent décrié pour sa prétendue impersonnalité, auquel on préfère le repli sur soi et le privé. Et s'il était bien autre chose, s'il constituait pour un homme une chance de rencontrer d'autres hommes, parfois de se heurter à eux, de participer à des émotions communes ? S'il appartenait à chacun d'entre nous de rendre ce monde mieux habité et plus habitable ? ».

### Le rôle pédagogique et de sensibilisation des espaces verts

Dans notre société de plus en plus préoccupée par le maintien de la qualité de l'environnement, il convient de développer la sensibilisation à la nature. En ce sens, les espaces verts constituent des lieux privilégiés de contact avec le milieu naturel. (Cette thématique sera plus longuement développée par la suite.)

La prise de conscience des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire a conduit à la mise en œuvre de politiques de protection. Mais les solutions techniques ont montré rapidement leurs limites. Il s'avère en effet, qu'elles doivent être menées parallèlement à une éducation et une sensibilisation de la population à leur environnement.

L'éducation environnementale doit permettre selon l'UNESCO « la promotion des notions de citoyenneté terrestre et de développement économique durable respectueux des équilibres écologiques ». Son but est de promouvoir une nouvelle citoyenneté basée sur la responsabilité et l'engagement en vue d'une gestion raisonnée et raisonnable du territoire et d'une protection de notre cadre de vie.

Elle s'adresse à tous les publics et combine pour Annie BAUER et Louis MARROU<sup>15</sup> une double approche. C'est à la fois une éducation pour l'environnement, centrée sur une meilleure prise en compte de l'environnement par l'individu, et une éducation par l'environnement, centrée sur la personne et qui reconnaît l'environnement comme un terrain d'apprentissage grâce à la possibilité d'y mener des actions individuelles ou collectives.

Au-delà des connaissances nécessaires, l'éducation à l'environnement vise ainsi à acquérir « des savoirs-faire et des comportements adaptés à la protection et à la mise en valeur de notre environnement ». Il s'agit tout autant de se le réapproprier, de s'informer que de participer à la prise de décisions.

Selon Annie BAUER, l'environnement est l'affaire de tous, agir au niveau local ne doit pas nous empêcher de nous inscrire dans une pensée plus globale. Maryse CLARY<sup>16</sup> souligne en effet, que toute question d'environnement a plusieurs dimensions spatiales (locales, nationales, continentales, planétaires) et temporelles.

Au-delà des multiples documents d'urbanisme, circulaires et décrets en faveur de l'environnement et de la nature en ville, de nombreuses initiatives dans cette volonté de sensibilisation et d'éducation à l'environnement existent. Elles sont principalement de deux ordres : les initiatives en faveur de la

---

<sup>15</sup> BAUER Annie et MARROU Louis, 1999, « Pour une éducation à l'environnement » Les Actes du Festival International de Géographie, 3 pages.

<sup>16</sup> CLARY Maryse, 1999, « De la sensibilisation à la nature, à l'éducation et à la citoyenneté », Les Actes du Festival International de Géographie.



sensibilisation et de la protection de la nature s'inscrivant dans du long terme et les manifestations exceptionnelles.

Les premières sont aujourd'hui courantes. Ce sont des initiatives d'acteurs le plus souvent locaux qui multiplient les actions de sensibilisation de la population à la protection de la nature : opérations symboliques, expositions et opérations d'information, découverte du patrimoine naturel de la ville, opérations propreté ...

– Les opérations symboliques ont aujourd'hui tendance à se multiplier. La nature représente un symbole fort que beaucoup de communes tentent d'introduire lors d'évènements divers et variés. Ce fut le cas notamment en l'an 2000. Ainsi, on peut noter que la ville de Montreuil (94) a fait planter 2001 pour marquer le passage au 21<sup>ème</sup> siècle.

De la même manière, l'opération nationale « La Méridienne verte » s'est voulu être un monument végétal pour l'an 2000. Imaginée par l'architecte Paul Chemetov, elle consiste en la plantation d'arbres tout au long du méridien de Paris entre Dunkerque et Barcelone. Ce monument végétal à l'échelle de la France nous incite à porter un regard nouveau sur le paysage et constitue un symbole fort. Elle traverse 337 communes, 20 départements et 8 régions. Un itinéraire de randonnée permet de se promener de villes en villages sur plus de 1200 kilomètres.

– Les expositions et campagnes d'information se multiplient elles-aussi, le plus souvent à partir d'une thématique. Elles peuvent s'inscrire dans une démarche relativement ponctuelle comme dans du long terme lors par exemple de la création de maison de l'environnement

– L'éducation à l'environnement est aujourd'hui un élément indispensable dans la mise en place de politiques de protection de l'environnement. La population concernée reste très large même si les publics les plus jeunes sont largement favorisés. La sensibilisation se fait majoritairement de manière ludique comme au travers de l'apprentissage du jardinage ou d'opérations de plantations (pour égayer des quartiers, replanter suite à des catastrophes naturelles : feu de forêts, tempête, canicule...).

– Faire découvrir le patrimoine naturel de la ville au travers de sentiers tracés au sol et de panneaux explicatifs ou de visites organisées avec un guide se développent désormais en réponse aux préoccupations écologiques des habitants. A Saint-Pierre-Des-Corps (37), ce sont des visites guidées le week-end pour apprendre à connaître les espèces (d'arbres principalement) que l'on trouve sur la commune qui ont été organisées pendant un temps. Cela a permis de faire découvrir à la population locale la diversité des espèces végétales que l'on peut trouver en ville ainsi qu'apprendre à les reconnaître (M Melin<sup>17</sup>). Ces opérations connurent un vif succès.

D'autres part, certains espaces comme les jardins botaniques constituent à eux seuls des lieux d'apprentissage des formes de nature en ville.

– De nombreuses opérations propretés basées sur le volontariat ont lieu régulièrement dans la plupart des communes de France ayant un patrimoine naturel. Ce peut être le nettoyage de berges, de forêts ou la remise en état de certains sites plus spécifiques.

– Les chantiers internationaux constituent des modes privilégiés de sensibilisation à l'environnement et de mise en valeur du patrimoine naturel.

Le second type d'actions est d'ordre événementielle et ne s'inscrit pas dans la durée. On peut toutefois noter des manifestations tel que Paris-plage qui se déclinent désormais en « Tourcoing-plage » ou encore « Toulouse-plage » et qui remportent attirant de plus en plus de monde chaque année. Au travers de ces exemples on peut voir combien la recherche de nature en milieu fortement urbanisé est importante. En effet, on tente dans ces espaces de retrouver des formes s'apparentant à de la nature bien que celle-ci soit en

---

<sup>17</sup> M. Melin est chargée des espaces verts sur la commune de Saint-Pierre-Des-Corps (commune limitrophe de Tours - Indre et Loire). Un rendez-vous avec lui m'avait permis d'appréhender la politique des espaces verts menée par la municipalité.

réalité entièrement artificielle. A Tourcoing par exemple cet été, des hauts-parleur diffusaient sur la « plage » des cris de mouettes.

Avec, les pelouses, le sable et les multiples activités offertes sur place, ces espaces sont devenus pendant un temps des lieux de détente et de rencontres. A Paris, la circulation est interdite sur les quais pendant un mois. La population se réapproprie cet espace, prend le temps, se délasse. Parallèlement des panneaux d'information visant à protéger notre environnement tentent de sensibiliser la population aux problèmes écologiques.

Contrairement aux idées reçues ces événements sont d'initiative relativement ancienne puisque dans les années 90 déjà, une moisson avait été organisée à Paris sur les Champs-Élysées. L'avenue avait été transformée en une vaste plaine de blé qui fut moissonnée. Cette manifestation largement médiatisée, attira beaucoup de monde. L'objectif était ici de replacer l'homme dans ses racines et son rapport à la terre. Bien sûr cette manifestation ne fait pas appel à une nature naturelle mais bien artificielle et construite. Toutefois les champs sont une représentation d'une forme de nature, de la campagne tant recherchée aujourd'hui par les citoyens.

### ✂ Le rôle économique

En transpirant de l'eau et en ombrageant les surfaces, les arbres abaissent les températures locales de l'air. En donnant de l'ombre aux édifices en été et bloquant les vents d'hiver, on peut réduire la consommation d'énergie (McPherson et Rowntree, 1993, Nowak, 1995).

Mais les espaces verts ont surtout un impact sur l'économie au travers des plus-values qu'ils permettent de dégager. En effet, ils renforcent l'attractivité des centres-villes, influencent le prix du foncier et jouent en ce sens un rôle économique important.

A contrario, ce rôle économique peut s'inverser. En effet, les espaces ont un coût très important notamment par l'entretien qu'il génère. De plus, il est à noter que si l'espace vert améliore considérablement la qualité de vie, il engendre aussi l'augmentation du prix du foncier. Cela peut engendrer une gentrification de certain quartier et une structuration de l'espace urbain marqué.

### ✂ Le rôle urbanistique

– *Les espaces verts ont un rôle non négligeable dans la structuration de l'espace urbain. Avec ses arbres, ils font prendre conscience des volumes, des perspectives, de la hauteur. Ils améliorent l'esthétique du paysage bâti, en créant un changement de texture, un contraste de couleur et de forme par rapport aux bâtiments adjacents. Selon les cas, la végétation met en valeur ou occulte les éléments architecturaux. La diversité des feuillages et la floraison de différentes espèces ajoutent des changements d'importance dans un paysage urbain souvent grisâtre. Leur rôle peut ainsi être décoratif et embellir considérablement un espace.*

*De plus, la végétation aide à définir et à séparer les espaces extérieurs. En zone résidentielle ou dans des aménagements publics, la végétation assure le caractère privé de certains espaces. A titre d'exemple, la conservation d'une bande boisée peut permettre d'isoler une zone résidentielle d'une voie routière importante ou d'une zone industrielle. Les plantations de rues servent de lien entre les divers espaces publics et les fonctions récréatives. Les plantations d'arbres d'espèces variées peuvent, par exemple, servir à identifier les parcs ou les corridors récréatifs. La ville devient alors un ensemble vivant et bien planifié.*

### ✂ Le rôle environnemental<sup>18</sup>

– *L'incidence climatique* : Les espaces verts agissent sur le micro-climat par la production d'ombre. L'arbre absorbe et réfléchit les radiations solaires. Ce phénomène permet de réduire l'écart entre les températures diurnes et nocturnes. D'une manière générale, ils contribuent à rafraîchir l'air en augmentant le taux d'humidité par leur transpiration.

Ils influencent aussi la circulation de l'air et donc la ventilation de la ville. La vitesse du vent peut ainsi être réduite de 50% sur une distance de 10 à 20 fois la hauteur de l'écran.

– *Le rôle anti-pollution* : Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est le gaz à effet de serre qui contribue le plus au changement climatique (PNUE, 1999). La nature en ville améliore la qualité physico-chimique de l'air des villes en contribuant à diminuer le taux de gaz carbonique. Ces espaces neutralisent d'autres polluants atmosphériques et filtrent les poussières, cendres, pollens, aérosols. 30 ha d'arbres retiennent ainsi en moyenne 1500 tonnes de poussières par an et une rue bordée d'arbres peut compter 4 fois moins de poussière qu'une voie non plantée.

L'effet de la végétation sur l'air pollué est très différent selon les cas. Les polluants peuvent être absorbés et transformés par la végétation (l'anhydride sulfureux, le gaz carbonique et l'ozone) ou être absorbés et accumulés sans transformation par le végétal (fluor. plomb).

La végétation a aussi un rôle anti-microbien

– *Le maintien de la biodiversité* : Les jardins et les parcs anciens, ou encore les cimetières, sont souvent riches en biodiversité. Il s'agit des principaux habitats des végétaux et des animaux en milieu urbain et peuvent attirer oiseaux et mammifères dont l'habitat naturel est la forêt. Leur rôle est donc considérable. Toutefois, tous les espaces verts urbains ne peuvent afficher une biodiversité suffisamment riche notamment lorsqu'ils ont été établis avec de vastes surfaces pavées ou couvertes de gravier, des arbres individuels isolés...

– *La protection de l'eau et le rôle anti-érosion* : Les espaces verts et les végétaux d'une ville contribuent à absorber l'eau de pluie. Les racines retiennent l'eau et évitent les glissements de terrain. Laissés à nu, les espaces ouverts en milieu urbain peuvent se dégrader rapidement. L'absence de couvert végétal rend la surface du sol plus sensible à l'érosion.

La présence d'espaces verts permet aussi de limiter la pollution des eaux de surface.

– *Le rôle antibruit* : Les arbres associés à des dispositifs complets de talus participent à la diminution de la pollution sonore. Au cours des cinq dernières décennies, le niveau moyen de bruit a augmenté considérablement. La présence de verdure peut remédier en partie aux problèmes occasionnés par un niveau de bruit trop élevé. La végétation, par ses feuilles plus ou moins poreuses peut absorber, réfléchir ou réfracter le bruit. Diverses études sur la création de zones tampons ont démontré qu'une bande de terrain boisé réduit le bruit de 6 à 8 décibels par 30 mètres. Cette atténuation est importante, si on retient qu'une atténuation de 12 décibels correspond à une diminution de la sensation sonore de l'ordre de 50%.

– *Le rôle anti-éblouissement* : les alignements d'arbres et les massifs arbustifs diminuent la réflexion lumineuse en interceptant les rayons solaires

<sup>18</sup> BOURGERY Corinne, 23 mai 2002, « L'arbre, un enjeu pour la politique de la ville », Techni.Cités n°30, pages 24 à 30.

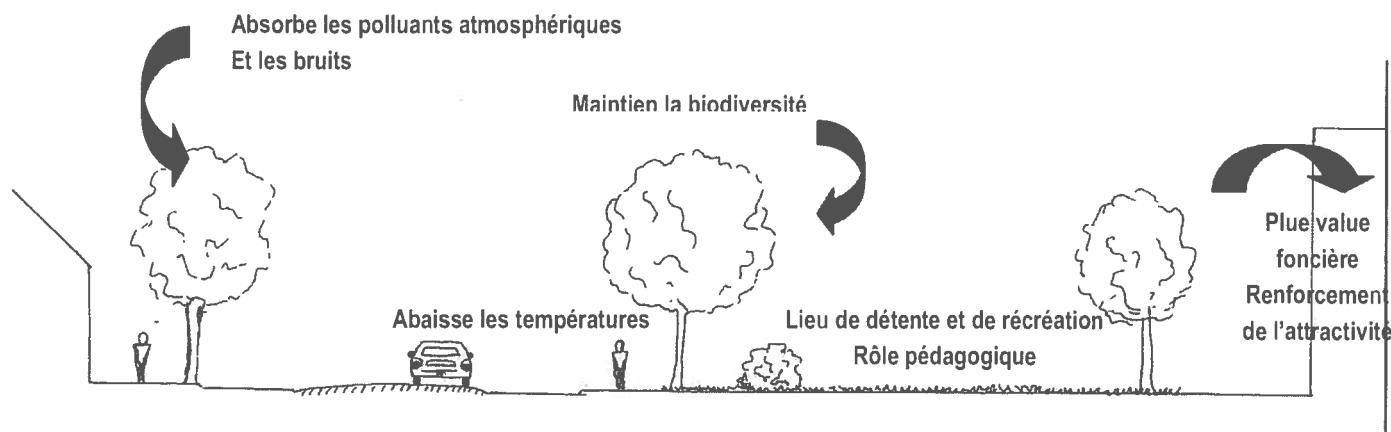


Schéma 1 : Les principaux bienfaits des espaces verts.  
Réalisation personnelle, juin 2004

## 2. LA NATURE COMME RÉPONSE À UN BESOIN

Depuis une trentaine d'années, le besoin de nature s'est révélé de plus en plus pressent. Même si ses bienfaits ont été reconnus dès le 19<sup>ème</sup> siècle avec le développement des mouvements hygiénistes, ce sont les années 70 qui représentent un véritable tournant. On assiste alors à une réelle prise de conscience de la nécessité de préserver et de promouvoir la nature. La recherche de nature a eu cependant pour conséquence une multitude de phénomènes dont l'étalement urbain, qui peuvent tout autant la préserver que la détruire. Il semblera donc important de s'y attarder.

### a. A la recherche d'un cadre de vie meilleur

Avant d'étudier de quelle manière la nature est promue de nos jours, il nous faut mieux comprendre ce besoin de nature et les conséquences qui en découlent.

#### ✂ Quelle demande en nature ?

La société moderne induit de nouvelles relations avec la nature. Si certains s'accommodent d'une rupture totale, pour d'autres, la nature est abordée avec nostalgie. La nature est plus qu'un simple décor, c'est une réserve dans laquelle les hommes viennent puiser des ressources naturelles. Mais la société est passée avec rapidité d'une société rurale à une société urbaine ce qui nous a fait nous éloigner de la nature. Depuis les années 80, on a ainsi assisté à l'apparition d'une quête de la nature.

Les pouvoirs publics ont mené plusieurs enquêtes afin d'appréhender les besoins en nature de la population française. La première est une enquête de l'IFOP<sup>19</sup> réalisée en 1978. Elle concerne plus spécifiquement les espaces verts publics. La seconde réalisée en 1999 s'intitule « L'environnement, ce qu'en disent les Français »<sup>20</sup>. Cette étude est plus généraliste. Une troisième enquête vient compléter les deux premières, elle date de 2003 et se nomme : « La nature en ville, l'opinion des citoyens sur les espaces verts

<sup>19</sup> Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, juillet 1978, « Les français et les espaces verts publics urbains », enquête nationale de l'IFOP et HIRAM, 27 pages.

<sup>20</sup> MARESCA Bruno et HEBEL Pascale (CREDOC), 1999, « L'environnement, ce qu'en disent les français », La documentation française, 217 pages.

urbains »<sup>21</sup>. Celle-ci n'est pas une commande des pouvoirs publics mais vient alimenter notre réflexion sur le besoin en espaces verts de la population.

La nature dans notre vie quotidienne a pris une place de plus en plus privilégiée. Elle s'est révélée être un élément indispensable à la qualité de vie des citoyens. Ce rôle tant social qu'urbanistique est mis en exergue dès 1978. Cette nature permet selon la population interrogée, de répondre à des besoins élémentaires auxquels les citoyens n'ont pas accès au sein du milieu urbain. Ainsi, 94% des personnes interrogées pensent en 1978 que la nature constitue un endroit privilégié pour se reposer, à 93% que les espaces verts sont des espaces coupés de l'atmosphère de la ville et qu'ils constituent un endroit où l'on peut profiter du soleil et de la lumière, où les enfants peuvent jouer. Nombreux sont alors les citoyens qui fréquentent régulièrement les espaces verts publics (1/3 des citoyens se rendant dans ces espaces y vont au moins une fois par semaine). D'après l'enquête réalisée, la population fréquente en priorité les espaces verts les plus vastes car ce sont ceux qui isolent le plus les citoyens du reste de la ville. Des nuances restent toutefois à apporter car cette fréquentation dépend aussi de la proximité de l'habitation. Les personnes âgées par exemple privilégient l'espace vert le plus proche même s'il est de très petite taille.

L'enquête du Cabinet Tremplin effectuée entre mai et juin 2003 auprès de 1000 personnes résidant dans les grandes agglomérations françaises confirme bien cette tendance. Les citoyens sont devenus de véritables adeptes des espaces verts. Ils les fréquentent assidûment, le plus souvent le week-end (68% des interrogés) mais aussi en semaine, en fin d'après-midi ou le soir (50%). D'une manière générale, ce qui attire le plus les Français est la verdure et la tranquillité que l'on peut trouver au sein des espaces verts.

Sur les 1000 français interrogés 84% souhaiteraient voir les espaces verts se développer en ville. 44% des citoyens interrogés souhaiteraient les améliorer plutôt qu'en créer de nouveaux (56%). Enfin, on peut noter que 20% seulement préfèrent un ou deux grands parcs avec beaucoup d'espace et d'activités même s'ils sont loins, contre 80% qui souhaitent des jardins plus nombreux, plus proches mais beaucoup plus petits. Face à tous ces chiffres, on peut s'apercevoir combien l'espace vert même de taille réduite joue un rôle dans le cadre de vie et les pratiques de la ville du citoyen. Aujourd'hui, alors que 80% des Français vivent en ville, l'espace vert semble être un facteur d'équilibre pour la vie citadine. Les aménagements paysagers exercent un effet bénéfique indispensable sur les résidents. A défaut de vivre à la campagne, le citoyen recherche ainsi d'autre forme de nature. Les terrasses et les rebords de fenêtres cultivés, au même titre que les parcs, les jardins et les espaces verts urbains contribuent de manière significative à la qualité de vie des citoyens. Ce phénomène peut se confirmer aux vues de la multiplication des concours et labels tel que celui de ville ou village fleuri(e).

L'enquête du CREDOC de 2000 ne va pas l'encontre de ces résultats mais s'attache à l'environnement et non pas seulement aux espaces verts en milieu urbain. Ce qui est mis ici en avant est un besoin en nature d'abord privatif et non plus public. La recherche d'un environnement et d'un cadre de vie satisfaisant passe désormais par le jardin attendant au pavillon ce qui contribue à 74% au bien être des citoyens.

Ainsi, deux phénomènes peuvent s'observer. Le premier est la nécessité et la place non négligeable qu'occupent aujourd'hui les espaces verts pour la population urbaine. Le second est l'accentuation d'un besoin plus privatif des formes de nature. Les parcs et jardins publics ne suffisent donc plus à répondre aux besoins de nature des citoyens.

#### » Une conséquence importante : le développement du phénomène d'étalement urbain

Les conséquences liées à ce besoin et cette recherche incessante de nature sont importantes. En effet, les habitants des grandes villes manifestent de plus en plus clairement leur quête de verdure en

---

<sup>21</sup> Enquête exclusive du cabinet Tremplin pour Jardin & Paysage, mai-juin 2003 « La nature en ville, l'opinion des citoyens sur les espaces verts urbains », 4 pages.

choisissant de déménager vers la périphérie, le plus souvent pour s'installer en maison individuelle. Une étude TNS Sofres<sup>22</sup> de février 2004 confirme cette aspiration qui conduit les français à s'installer à la campagne. En 2000, l'espace rural aurait ainsi retrouvé le même nombre d'habitants qu'en 1960<sup>23</sup>. Parallèlement, on assiste à un très net rejet des grandes villes ainsi que des centres-villes (57% n'aimeraient pas du tout y habiter et 16% aimeraient peu). Ceci est d'autant plus important que le phénomène d'étalement urbain conduit à détruire notre environnement en consommant des espaces naturels, à augmenter certain risque naturel, à amoindrir la qualité de l'air par les déplacements qu'il génère, ainsi qu'à remettre en cause les activités économiques, culturelles et sociales des centres-villes.

Ce phénomène est relativement ancien. Il aurait commencé en 1830 en France avec l'arrivée de l'omnibus puis le développement du tramway. Ce phénomène s'est amplifié avec l'accroissement de la mobilité.

L'étalement urbain renvoie à des notions diverses et complexes :

- la rurbanisation (processus d'urbanisation rampante de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones périurbaines périphériques),
- la sub-urbanisation (développement continu de l'espace autour des villes)
- la péri-urbanisation (urbanisation continue aux franges des agglomérations)<sup>24</sup>.

Toutefois, quelque soit le phénomène étudié, la recherche de nature et ce qui en découle (le calme, des densités et une promiscuité moins importante...) en est en partie à l'origine. La question qui se pose alors est comment attirer de nouveau la population en ville, et en conséquence, comment améliorer la qualité de vie en milieu urbain ? **Le travail sur les espaces et la nature apparaît incontestablement comme une des réponses possibles à ce problème.**

Cela ne signifie pas pour autant que seule la nature et la demande soient à l'origine de ces phénomènes. L'offre (de logements, de services, de transport, de coût...) influe, elle aussi sur les choix des citadins. Le coût du foncier est une variable déterminante pour les choix de localisation des ménages. Dans une moindre mesure, celui des transports et la localisation de l'emploi influencent eux aussi l'installation de la population. Il est donc ici impossible de faire des généralisations d'autant que si le péri-urbain semble attirer les jeunes ménages pour l'environnement social et urbain sécurisant, le cadre de vie plus calme et le contact avec la nature qu'il procure ; les villes centres attirent toujours les célibataires et les personnes âgées. C'est donc sur une multitude de critères que la ville-centre doit aujourd'hui travailler pour attirer de nouveaux tous types de population.

## **b. La protection de la nature au travers de la mise en place d'outils réglementaires**

Les pouvoirs publics ont voté très tôt des réglementations afin dans un premier temps de protéger la nature puis par la suite de la promouvoir. Il faut toutefois noter que ces mesures, si elles s'appliquent au milieu urbain, ne portent pas uniquement sur les espaces verts en ville. De plus, certaines mesures ici énoncées concernent plus que des espaces denses, des espaces faiblement urbanisés.

---

<sup>22</sup> PHILIPPOT Florian et MARCÉ Carine, 11 février 2004, « *Les français et leur cadre de vie* », sondage TNS Sofres pour Le Monde : <http://www.tns-sofres.com>

<sup>23</sup> CASTEL Jean Charles, décembre 2003, « *Etalement urbain les termes du débat* », Techniques n°60, Etude CERTU, pages 18 à 24.

<sup>24</sup> MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, 1988, « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », PUF, 723 pages.

### ✂ Au niveau national

**En 1669, l'Ordonnance de Colbert** est la première législation qui unifie la gestion des forêts royales et impose des méthodes d'aménagement et de conservation des forêts ainsi qu'une réglementation des coupes et de la vente des produits forestiers. A l'époque la France détient un des plus faibles taux de boisement, l'objectif est donc d'accroître la ressource en bois. Cette ordonnance est la première qui tente de protéger la nature, cependant il faut attendre le 20<sup>ème</sup> siècle pour qu'une protection plus efficace et plus large (c'est à dire allant au delà de la protection des forêts) naisse.

Une des premières lois en faveur de la protection de la nature est ainsi celle pour la **protection des sites et monuments naturels de 1906**. Toutefois, c'est celle de **1913** qui donne véritablement un cadre et un statut aux monuments. Cette loi protège certains parcs et jardins au titre des monuments historiques.

La **loi de 1930** confirme l'intérêt naturel, historique et scientifique, des sites et monuments naturels. Elle protège les sites où l'homme n'a pas marqué le paysage et met en place les réserves naturelles (la première ne sera toutefois créée qu'en 1957). Les sites concernés sont soit classés soit inscrits. Les premiers sont soumis à une enquête publique et classés par la Commission Départementale des Sites, tous travaux détériorant le site sont alors interdits. Les sites inscrits, quant à eux, sont soumis à une législation moins contraignante puisque l'enquête publique n'est pas nécessaire et seul l'avis de l'Architecte de Bâtiment de France est demandé en cas de travaux. Ces sites peuvent inclure des parcs et jardins en milieu urbain comme c'est le cas par exemple pour le château de Versailles et ses jardins.

**En 1946, le Conseil National de la Nature** est créé afin de définir les statuts des Parcs Nationaux en France. Mais ce n'est qu'en 1960 que la loi cadre les institue dans un souci de préservation des espaces peu ou pas habités. Il faut attendre 1963 pour que le premier Parc National (parc de La Vanoise) soit mis en place. Ces espaces sont peu urbanisés contrairement aux parcs naturels régionaux.

Le **26 juin 1959** naît la politique des **Espaces Naturels Sensibles** dont l'objectif est d'acquérir des espaces naturels afin de les ouvrir au public, d'en assurer la protection et l'entretien et de les mettre en valeur. Pour cela, une taxe départementale sur les espaces verts est créée en 1985. Les sites paysagers concernés peuvent être ou non bâtis.

Le décret du **1<sup>er</sup> mars 1967** institue les **Parcs Naturels Régionaux** dont le statut a évolué avec différentes lois telles que les lois de décentralisation ou encore la loi paysage. Ces espaces sont urbanisés et concernent donc les formes de nature en ville.

Le **ministère de l'Environnement** n'est créé qu'en en **1973**. Une Loi sur les **Espaces Classés Boisés** ou espaces boisés à conserver est votée cette même année.

**En 1976** est adoptée la **Loi sur la Protection de la Nature**. La protection de la nature a désormais une portée d'intérêt général. A ce titre, une liste nationale d'espèces protégées est mise en place. La prise en compte de l'environnement devient obligatoire pour tout projet portant sur les infrastructures avec l'obligation de réaliser des **études d'impact**. La protection des forêts peut désormais concerner des forêts péri-urbaines. La loi s'attache en ce sens au bien-être de la population et reconnaît une nature au sein du milieu urbain.

La même année, la **loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** impose une demande d'autorisation au préfet pour l'installation d'activités présentant des dangers ou des inconvénients pour le voisinage, la salubrité publique. Cela concerne par exemple les carrières dont l'impact sur l'environnement est très conséquent. Aujourd'hui, la remise en état du site après exploitation est obligatoire. Nombreux sont les projets dans ce cadre qui induisent la création d'espaces verts de loisirs.

Le **décret du 25 novembre 1977** institue les **arrêtés de biotope**. L'objectif est de protéger, en conservant son biotope, une espèce animale ou végétale figurant en liste nationale. Toutes interventions néfastes peut être interdites au travers d'un arrêté préfectoral. Il faut savoir que ces espèces animales peuvent vivre autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

En **1982**, le Ministère de l'Environnement crée les **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) qui sont un **outil de connaissance** du territoire et non pas de **protection**. Les **ZNIEFF I** sont des secteurs délimités d'intérêt biologique remarquable. Les **ZNIEFF II** sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

La **loi montagne de 1985** vise à préserver l'espace naturel montagnard ainsi que certaines terres pour l'agriculture et la forêt. Pour cela, elle tente de maîtriser l'urbanisation et impose une bande non constructible de 300 mètres autour des plans d'eau, ne permet pas la création de routes au-dessus de la limite forestière et soumet à l'autorisation du préfet les UTN (Unités Touristiques Nouvelles).

A la suite de la loi de 1985 pour la protection des zones de montagne est créée en **1986**, le **conservatoire du littoral**. Cette loi reconnaît la nécessité de mettre en place une politique de protection et de mise en valeur du littoral afin de maintenir les équilibres biologiques et écologiques de ces espaces et de contrôler de l'urbanisation, les accès au rivage...

En 1989, l'Etat favorise la coopération intercommunal sur l'environnement et s'engage à respecter le **1% paysage** (1% des crédits consacrés à l'aménagement paysager pour les abords des structures autoroutières).

Le **Plan National pour l'Environnement** est créée en **1991**. Il dresse à la fois un constat et effectue un catalogue de mesures à prendre sous 20 ans pour protéger et améliorer l'environnement. C'est dans ce cadre qu'est créée la conférence régionale de l'environnement.

Le plan national pour l'environnement élabore un code de l'environnement qui instaure des plans communaux et intercommunaux de l'environnement tel que la **charte de l'environnement**. Les chartes ont l'ambition de rendre opérationnels les principes du développement durable, approuvés par la France, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui s'est tenue à Rio en 1992. Elles souhaitent ainsi une gestion économe grâce à la consommation modérée et l'utilisation rationnelle de l'espace et des ressources naturelles.

En **1993**, la **Loi sur la Protection et la Mise en Valeur des Paysages (Loi paysages)** introduit un volet paysager dans les permis de construire et permet aux directives de protection et de mise en valeur de s'opposer aux Plans Locaux d'Urbanisme.

La **Loi Barnier de 1995** relative au renforcement de la protection du patrimoine revient à la fois sur la participation du public et des associations en matière d'environnement, sur la préservation du patrimoine naturel (création d'un fond de prévention des risques) et sur la protection et la gestion du patrimoine.

Sur proposition du Ministère de l'Environnement et suite au sommet de Rio de 1992, le Gouvernement a décidé de faire élaborer un « **Plan National pour un Développement Durable** » en 1994, intégrant aussi bien des objectifs qualitatifs que quantitatifs dans différents secteurs. La protection de l'environnement et de la nature font partie intégrante des objectifs à atteindre.



### ✂ Au niveau européen

Au niveau européen, là encore, un certain nombre de mesures ont été prises afin de protéger la nature. Celles-ci en préservant l'habitat de certaines espèces tendent à protéger diverses formes de nature en ville mais il faut savoir que les espaces concernés ne se situent pas systématiquement en milieu fortement urbanisé.

Le **2 avril 1979**, la Directive CEE 79/409 dite **Directive Oiseaux** désigne des ZPS (Zones de Protection Spéciale) pour les oiseaux rares ou menacés. Les ZPS désignées sont déjà protégées en France par d'autres réglementations. Elles intègrent le réseau Natura 2000.

En **1979**, la **Convention de Berne** ratifiée par la France en 1992 tente d'aider à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe en inscrivant 500 espèces végétales et 580 espèces animales en espèces protégées

En **1988**, le Conseil de l'Europe crée les **ZICO** (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ou Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). L'objectif est avant tout d'effectuer un inventaire et améliorer l'information plus que de protéger.

La **Directive HABITATS**, directive 92/43/CEE, du **21 mai 1992**, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, vise non seulement à protéger les plantes et les animaux les plus menacés de la Communauté, mais aussi et surtout, des types d'habitats naturels. Elle prend en compte des espèces et des biotopes menacés à travers l'Europe et considérés comme étant d'importance communautaire. Il s'agit donc de définir au niveau de chaque pays membre de l'Union des zones de conservation constituant les éléments du réseau européen NATURA 2000 (composé des ZPS (Zones de Protection Spéciale) et des ZSC (Zones Spéciales de Conservation)).

### ✂ Au niveau mondial, le Développement Durable

En **1948** est créée l'**UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), composé de 68 Etats, de 103 organismes publics ainsi que d'ONG. L'objectif est de favoriser la biodiversité et l'utilisation rationnelle et équitable des ressources naturelles.

Le programme **MAB** (Man And Biosphere) est lancé en **1971** par l'UNESCO, donnant lieu à la création de **Réserves de biosphère** (1976). Elles correspondent à un réseau de coordination mondiale d'aires protégées.

**16 juin 1972**, la **Conférence mondiale sur l'environnement de Stockholm** affirme que l'homme a « le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures ». Le PNUE (programme des Nations-Unies pour l'Environnement) est alors mis en place. On assiste aux prémices du développement durable.

En **1972**, la **Convention sur le patrimoine mondial** tente de protéger le patrimoine culturel et naturel à valeur universelle. Les sites sont inscrits sur la « Liste du patrimoine mondial ». L'Etat signataire s'engage alors à ne pas les détruire.

La **Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio, 1992)** a lancé la notion de **développement durable** qui peut être définie comme « un essai de coexistence entre la protection de l'environnement et le développement économique ». Elle est basée sur une prise de décisions tenant compte à la fois de considérations économiques et écologiques. 27 principes sont énoncés dans ce cadre dont :

- le principe de précaution
- le principe d'information et de participation des citoyens
- le droit au développement durable et à une vie saine et productive en harmonie avec la nature
- la responsabilité pour les dommages à l'environnement
- l'étude de l'impact des activités humaines
- les Agenda 21
- la déclaration de principe sur la gestion durable des forêts (non juridiquement contraignante)
- la convention sur la diversité biologique (biodiversité)

la convention sur les changements climatiques

### c. Les mesures plus spécifiques pour la promotion de la nature en ville

Que ce soit au niveau national, européen ou mondial, on peut s'apercevoir que les mesures en faveur de la promotion et de la protection de la nature sont très diverses. Toutefois, peu d'entre elles s'adressent plus spécifiquement au milieu urbain. C'est au niveau local que la nature en ville semble réellement prises en compte.

**Les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des communes**, élaborés en application des lois de 1919 et 1924, constituent la première génération de plans d'urbanisme. Ils ont été conçus de façon à limiter les abus des lotisseurs et à réduire les terrains urbanisables. De cette façon ils protégeaient les milieux ruraux d'une urbanisation trop massive. Cette conception résulte selon Pierre Merlin<sup>25</sup> de la combinaison de plusieurs influences :

- « la tradition hygiéniste héritée du 19<sup>ème</sup> siècle,
- la tradition esthétisante (la loi de 1930 sur la protection des monuments historiques vient alors d'être votée),
- le souci de favoriser les loisirs des couches populaires,
- le mouvement en faveur des cités-jardins, lancé par Howard en 1898 et revu en France par Georges Benoît-Lévy et Henri Sellier ;
- le souci de porter un coup d'arrêt à une consommation excessive d'espaces agricoles ou boisés par les lotissements ».

Ainsi, la première génération de plans d'urbanisme se révèle très soucieuse de protection de l'espace. Cependant, ces plans ne furent opérationnels que dans les années 1935/1940 ce qui ne permit pas d'enrayer la construction de nombreux lotissements.

En 1962, **la loi Malraux** crée, les secteurs sauvegardés. Toutes modifications situées à l'intérieur du périmètre sont soumises à autorisation.

La **loi du 7 janvier 1973** crée les ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain). Tout comme les secteurs sauvegardés, elles ne concernent pas directement la protection du

<sup>25</sup> MERLIN Pierre, 1995, « *Planification urbaine* », La jaune et la rouge environnement et aménagement, 7 pages.

patrimoine naturel urbain mais son impact n'est pas négligeable puisque la ZPPAUP concerne la protection du patrimoine bâti et son environnement.

La première mesure réellement en faveur de la protection de la nature en ville naît avec la **Directive Interministérielle sur les Espaces Verts du 8 février 1973**. Celle-ci reconnaît le rôle des espaces verts en tant qu'équipements structurants d'intérêts publics et donne un cadre pour favoriser les politiques de développement au travers d'objectifs chargés de répondre aux besoins des populations urbaines et périurbaines (10 m<sup>2</sup> par habitant d'espaces verts urbains et 25 m<sup>2</sup> par habitant d'espaces verts périurbains).

Le **schéma directeur** dont un des objectifs est de protéger et mettre en valeur les ressources naturelles et le patrimoine bâti apporte lui aussi une réponse à la protection et la valorisation de la nature au niveau régionale. Il propose une véritable politique de l'espace rural, et en particulier une trame verte qui repose sur des coupures vertes dans l'urbanisation et des zones naturelles à préserver. Enfin, il propose que la protection des espaces naturels soit combinée avec la création d'un réseau d'espaces de loisirs.

Depuis la loi SRU de décembre 2000, de nouveaux documents d'urbanisme ont vu le jour. Aujourd'hui, le **SCOT** (schéma de cohérence territoriale) au niveau intercommunal et le **PLU** (plan local d'urbanisme) au niveau communal visent, entre autre chose, à une plus grande cohérence des politiques en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement au travers de leur projet d'aménagement et de développement durable. En milieu urbain comme en milieu rural, la nature peut ainsi être promue. Le PLU doit permettre de respecter les grands équilibres en vue d'une utilisation plus économe du territoire.

**Les plans verts** ont été créés en **1983** mais c'est la directive du 8 février 1973 qui en jeta les bases. Ils visaient à développer le verdissement des villes en implantant des espaces verts entre les équipements. L'objectif était à la fois d'introduire la nature en ville, de mettre en valeur l'espace public et de le rendre plus lisible. Cette démarche a donné aux services des villes les moyens d'assurer la cohérence des actions de verdissement de l'espace public ainsi que de mettre en place des projets se déroulant à long terme. Le plan vert est composé d'un schéma d'ensemble et d'un rapport. Ce document constitue à la fois un document de référence et une aide à la programmation. Toutefois, cet outil reste peu contraignant. Il ne comporte en effet aucune obligation de réalisation et n'est pas opposable au tiers. Cela n'a toutefois pas empêché la réalisation de nombreuses opérations.

Pour finir, les **contrats de l'environnement urbain** signé avec le conseil général visent à développer le verdissement visuel des villes d'un département.

La **Charte d'écologie urbaine** est complémentaire au Contrat de ville. C'est un outil fondamental de la reconquête urbaine. Elle s'inscrit dans le prolongement d'un Plan Municipal d'Environnement adopté en 1991. La Lettre-circulaire du 5 janvier 1993 du Ministère de l'Environnement a transformé ces Plans municipaux en Chartes d'écologie urbaine. Plus de 200 Plans ou Chartes étaient dénombrées en 1996. Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a réactivé en 1997/1998 les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux.

La Charte d'écologie urbaine affiche comme objectifs :

- La défense de l'égalité devant l'environnement du point de vue du bruit, de la sécurité, des nuisances olfactives et des déchets,
- La solidarité écologique dans les domaines de l'eau, des transports, de l'air, des sols, de la faune et de la flore,
- La transparence et la démocratie
- La reconquête du paysage urbain avec pour axes majeurs la mise en valeur architecturale de la ville, la réhabilitation de l'habitat collectif et le renforcement des coulées vertes.

Les chartes impliquent la mise en oeuvre de nouvelles pratiques de concertation et de coopération intercommunale et la recherche de nouvelles formes de participation démocratique et citoyenne.

## **II INTENSITÉ ET MODALITÉ DE L'INTEGRATION DE LA NATURE EN VILLE AU COURS DES SIÈCLES**

Bien que la notion de développement durable soit récente, la prise en compte de la nature dans l'urbanisme reste très ancienne. Dans la recherche d'une ville idéale, l'homme a toujours intégré la nature. Un des mythes qui représente le mieux cette quête est celui de la Tour de Babel (- 3.000 ans avant JC). Cette tour que l'on situe à Babylone (Irak) aurait été une pyramide à degrés de 90 m avec de nombreux jardins suspendus. Ceux-ci constituaient un véritable JARDIN BOTANIQUE où l'on cultivait des plantes et les arbres de Mésopotamie. De forme carrée (environ 120 mètres de côté), les jardins étaient constitués de terrasses superposées les unes sur les autres. Ils devaient être capables de charmer la vue par leur dimension et leur beauté.

Mais quittons le mythe pour retourner à la réalité et voir de quelle manière l'homme a intégré la nature au milieu urbain et la place qu'il lui a réservée au cours des siècles. Cette nature a-t-elle été intégrée en aval ou en amont des projets urbains ? La ville s'est-elle construite autour de la nature ou est-ce cette ville qui l'a intégrée par dépit dans les espaces délaissés ?

### **1. QUELLE PLACE POUR LA NATURE DANS LA VILLE HISTORIQUE (DU MOYEN ÂGE AU 18ÈME SIÈCLE) ?**

C'est au cours de l'Antiquité grecque qu'a été inventée la notion de nature, alors interprétée comme l'ensemble des phénomènes qui se régissent d'eux-mêmes de façon régulière et indépendamment de toute intervention divine. L'être humain était inclus dans la nature. Les religions monothéistes vont changer radicalement cette perception. La nature existe parce que Dieu l'a créée pour l'homme, sa créature ultime; en même temps, le naturel chez l'homme était combattu et connoté de « sauvage ».

Si la ville s'est coupée de son environnement naturel grâce à une enceinte ou à un sillon tracé par une charrue (comme à Rome), on peut s'apercevoir que rapidement dans un souci d'esthétique, la ville s'est dotée d'espaces végétalisés.

Le moyen âge se caractérise par les premières grandes migrations des ruraux vers les villes. L'arrivée conséquente de population fait déborder ces espaces urbanisés jusqu'alors enserrés dans leurs murailles féodales. Le développement est concentrique, autour d'un centre historique fortifié. Il n'y a pas véritablement de structuration de l'espace.

A cette époque toutefois, les villes concevaient des espaces végétalisés. Côté rue, la végétation était rare. La place du minéral était alors relativement importante et les parcs et jardins, peu nombreux, étaient bien circonscrits. Mais on comptait en revanche une multitude de jardins potagers dans les îlots.

La Renaissance voit de nouvelles relations s'établir entre les hommes, dont découle une nouvelle perception de la nature. Elle se dissocie de l'individu et devient un élément matériel à disposition de l'homme. La nature apparaît comme un bien matériel à la disposition de la civilisation. A cette même période, les courants littéraires romantiques tentent d'aller en sens inverse en prônant l'harmonie avec cette nature que l'on doit aimer et admirer pour y trouver une source de bien-être.

C'est aussi à cette période que se développe le goût de la mise en scène. On crée des perspectives monumentales, on décore les immeubles et monuments, on crée des jardins et des fontaines... L'arbre d'alignement prend une place importante de même que les jardins classiques qui se multiplient. En effet, le jardin devient à cette époque un symbole de puissance. Le jardin à la française semble maîtriser la nature de manière très autoritaire (contrairement au jardin à l'anglaise où règne un apparent désordre). C'est dans ce

cadre que Paris fait appel à Mansart, Le Nôtre ou encore Le Brun. La nature rangée et entièrement maîtrisée se veut l'illustration de la puissance du royaume. Versailles devient dans ce cadre un modèle de référence.

Avec Thomas More, et son ouvrage « *Utopies* », le 16<sup>ème</sup> siècle invente une ville idéale, harmonieuse et juste, mais très organisée. Cet âge est celui de la révolution industrielle, partie d'Angleterre, et qui va totalement remodeler les villes. De nombreuses recherches sur l'intégration du rural et de l'urbain se développent à cette époque amenant à reconsidérer l'importance des jardins paysagers et l'intégration du paysage naturel au sein du milieu urbain.

Le jardin devient un aspect essentiel de la fusion rural-urbain que l'architecture utopiste développe largement.

Les Salines Royales d'Arc et Senans (Franche Comté) de Claude-Nicolas Ledoux en donnent un exemple. Sa ville évoque les zones résidentielles du 20<sup>ème</sup> siècle : verdure, lumière, jardins, maisons isolées, dimensions restreintes. Avec lui naît à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle la volonté d'insérer la ville dans la campagne.

## **2. DE LA NAISSANCE DE L'HYGIÉNISME À UNE INTÉGRATION COMPLÈTE DE LA NATURE EN VILLE (19<sup>ÈME</sup> - DÉBUT 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE)**

### **a. Haussmann et une nature en réponse à des questions d'hygiénisme**

Paris, avec Haussmann, perd son caractère médiéval et devient une grande ville moderne qui s'étend sur près de 9.000 hectares et dont la population dépasse les 2 millions d'habitants. La ville se transforme profondément. On assiste à une séparation de plus en plus nette entre riches et pauvres aussi bien verticalement (au sein de l'habitation) que spatialement (développement de quartiers pauvres et rejet de la classe populaire en banlieue).

Ce temps est celui du développement de la pensée hygiéniste. Le corps médical met en garde, en effet, dès le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, des dangers de l'entassement et se préoccupe de plus en plus de la salubrité des villes. En réponse à l'insalubrité, aux épidémies et au manque d'aération, Haussmann préconise l'éloignement des cimetières, des industries polluantes ou encore des lieux d'abattage des animaux et multiplie les formes de nature en ville. Pour cela, il met en place de grands travaux qui visent à rendre plus lisible la Capitale et à changer son image. La vie publique s'ordonne autour de ce rapport ville/ nature déjà amorcée précédemment par Rambuteau au travers de la végétalisation des rives et des quais de Seine et la transformation des Champs-Élysées en un vaste lieu de repos, d'amusement... Les squares et les jardins publics de quartiers forment désormais un réseau vert unifié par des avenues plantées.

Ces espaces ont un statut d'espaces publics plutôt que de lieux de contemplation de la nature. Ce sont des lieux de rassemblement de sociabilité et de délasserment. On y encourage les formes de fêtes populaires, manifestations culturelles, attractions et spectacles. Ils deviennent ainsi des centres intellectuels des villes.

La nature intervient pour la formation continue de la société. On lui attribue la vertu d'euphoriser, de dépayser et d'inciter à la fréquentation de musées de beaux-arts. Tout est mis en œuvre pour sortir le citadin des rues étroites et des logements malsains et l'attirer vers le parc, le soleil, l'exercice physique et la vie sociale.

### **b. Olmsted et Forestier ou une volonté de faire des espaces verts une partie intégrante de la ville**

Olmsted a été l'inventeur des parcs nationaux aux Etats-Unis. Ce fut un amateur des grands espaces sauvages plutôt que des formes de nature bien construites Il chercha, pour ses « parkways », à longer les éléments naturels telles que les rivières dans la volonté de ne plus imiter la nature en ville mais de l'accueillir

(Anne Caroll Werquin). La route n'est plus ici un raccourci pour aller au parc mais un parc avec des terrains de sport et de loisirs. Cette liaison verte est indispensable et s'amorcent comme les boulevards haussmannien.

Le jardin devint un art décoratif qui connut au 20<sup>ème</sup> siècle, une pratique considérable avec, dans les années 1930, Jean-Claude Nicolas Forestier. Celui ci dessina entre autres le Champ-de-Mars et voulut faire installer à la Bagatelle des collections de plantes. Il s'inspira pour cela des impressionnistes dans la manière de présenter les fleurs par espèces. La roseraie du jardin de la Bagatelle demeure son oeuvre majeure. S'inspirant de Olmsted, il fait des espaces verts une partie intégrante de la ville et théorise un système de parcs à l'échelle des problèmes posés par la croissance urbaine du début du 20<sup>ème</sup> siècle.

### 3. L'HÉGÉMONIE DE LA NATURE EN URBANISME (19<sup>ÈME</sup> ET 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE)

#### a. Le mouvement des cités-jardins (fin 19<sup>ème</sup> début 20<sup>ème</sup>)

De nombreux utopistes sociaux dès le 19<sup>ème</sup> siècle intègrent, depuis Charles Fourier, le jardin dans leurs projets communautaires. La ville pour Fourier doit avoir un aspect de ville-jardin, divisée en zones concentriques avec au centre le pivot puis les faubourgs et enfin les annexes rurales. Fourier écrit : « Toute maison doit avoir en terrain vacant, cour ou jardin, une surface égale à celle occupée par les constructions » Cette valorisation de la nature va s'épanouir dans le concept de cités-jardins qui voient le jour avec le développement industriel. Leur rôle est aussi bien utilitaire que social.

#### ✂ Soria, Howard, Unwin, et Sitte : pour un urbanisme culturaliste

Les précurseurs du mouvement culturaliste furent, au XIX<sup>e</sup> siècle, John Ruskin et William Morris qui prônaient un retour à l'esthétique médiévale et conçurent des villes de petites dimensions capables de satisfaire une vie spirituelle et en accord avec la nature.

C'est dans ce cadre que Arturo Soria Y Mata (1882), propose vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, une longue « cité linéaire », bordée d'espaces verts allongée le long de voies de circulation rapide et de grande dimension.

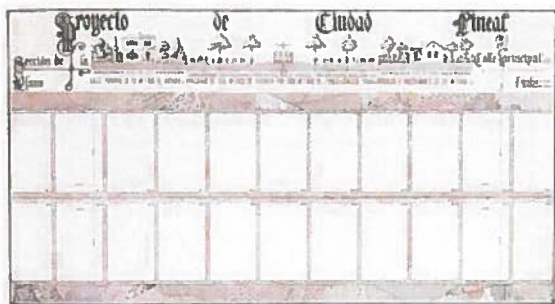


Schéma 2 : La Cité Linéaire d'Arturio Soria

Source : Le site du gouvernement sur l'histoire de l'urbanisme : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>

Dans le modèle proposé, la cité linéaire pouvait atteindre plusieurs dizaines de kilomètres sur cinq cent mètres de large reliant des « cités-points » correspondant à des zones urbaines plus dense. Soria propose ici une proportion presque identique que celle préconisée par Howard avec 4/5<sup>ème</sup> d'espaces verts pour les aires d'habitation. Cette cité visait à urbaniser les zones rurales.

Howard proposa un modèle de "cité-jardin" dit « garden cities » en 1898 dans son livre « Tomorrow ». Le projet d'Ebenezer Howard est une réorganisation complète du système politique, économique et urbain de la société industrielle. Afin d'éviter la spéculation, le sol doit tout d'abord appartenir à la communauté.

Selon lui, la ville est devenue trop grande et n'appartient dès lors qu'à un système temporaire. La très grande ville doit être démontée et réorganisée en un réseau de villes de taille plus réduite permettant l'autogestion. Ainsi, la ville peut se réorganiser en une cité idéale de 400 ha, peuplée de 32.000 habitants,

ceinturée par une zone agricole de 2.000 ha et où les espaces verts occupent les 5/6<sup>ème</sup> de l'espace. Il prône des villes, certes plutôt circulaires, mais adaptables au milieu local. La reconstruction d'une ville doit être un projet commun.



Schéma 3 : Le modèle de cité-jardins d'Howard

Photographie 2 : La cité jardin d'Howard

Source : Les Cahiers de l'IPRAUS, 2001, « Cités-jardins, genèse et actualité d'une utopie », Editions Recherches/lpraus, 157 pages.

Le centre-ville devient un centre municipal, vidé de son activité économique, il est occupé par un jardin et les quelques bâtiments administratifs. Autour du centre municipal s'étend le « central park » destiné au sport et à la détente. Le central park permet un recul qui met en valeur les monuments du centre municipal. Il est circonscrit par le Crystal palace qui sert à la fois d'espace de détente, de promenade et de régulation de l'activité commerciale de la ville.

A partir de cet anneau commercial se déploie la partie habitation de la ville. Une première ceinture de grandes et vastes maisons puis des îlots structurés par des boulevards et des avenues s'étendent de manière concentrique. La zone d'habitation reste dense. La ville est délimitée par une frontière scientifique qui sert d'interface entre la zone urbanisée et la zone rurale.

Pour Howard les rues sont de véritables espaces publics ce sont les jardins de la villes. Les grandes avenues sont plantées. L'objectif reste toutefois d'urbaniser la ville et de ruraliser la campagne.

Les premières réalisations furent, au nord de Londres avec la petite ville de Letchworth (1903) et la localité de Welwyn (1903-04).

Raymond Unwin a été un fervent partisan du projet d'Howard. Il y ajoute plusieurs idées importantes dont l'articulation entre le jardin et l'habitation comme unité de base de la vie sociale communautaire. A travers les cités jardins, Unwin défend la mixité sociale. Dans son traité de 1909, il va au delà du principe de cités jardin en s'attachant à l'embellissement de la ville. Il la réorganise en créant des quartiers jardins limités dans l'espace mais vecteur d'une densification du tissu social. Selon lui, dans les grandes villes de larges bandes de séparations faites de parcs, de terrains de jeux ou même de cultures doivent constituer la limite entre villes et campagnes.

En 1889 paraît « l'Art de bâtir les villes » de Camillo Sitte<sup>26</sup>. La ville doit être ici considérée comme une œuvre d'art et privilégier les rues et les places, désignées comme les lieux de passage et de rencontre. Une ville « doit être bâtie de façon à donner à ses habitants la sécurité et le bonheur ». Pour atteindre cet objectif, il faut, selon Sitte, introduire ou réintroduire l'art dans la ville. Le travail sur les espaces verts, fait partie intégrante de son projet. Dans l'idéal, les jardins publics devraient se situer à égale distance les uns des autres et à l'écart des rues les plus bruyantes. Chacun de ces espaces, entourés de maisons disposées de

<sup>26</sup> SITTE Camillo, mai 1996, « L'art de bâtir les villes », Essais points, édition Seuil, 188 pages.

manières presque ininterrompues, seraient ainsi à l'abri de la poussière et du vent. Les parcs urbains deviennent ainsi des espaces verts sanitaires nécessaire à l'hygiène et à la qualité de vie en milieu urbain.

#### ✂Benoit Lévy et Henri Sellier entre cité-jardin patronale et urbanisme social

Georges Benoit-Lévy s'inspira des « garden cities » d'Howard pour créer les cités jardins à la française. La cité jardin de Benoit-Lévy est une ville verte et hygiénique mais sans la vision culturaliste et communautaire d'Howard. La cité heureuse serait ici une ville industrielle où au travers d'une production nouvelle et florissante un centre de vie sociale se créerait. Cette vision reste très paternaliste.

Henri Sellier, conseiller général du canton de Puteaux-Suresnes dès 1908, pris une place importante dans les débats liés à la planification et la gestion des villes françaises. Dès 1917, il souhaite retranscrire le modèle international des cités-jardins et plus particulièrement « l'étude pratique des plans de ville » de Raymond Unwin qu'il a traduit en 1914. Ces cités-jardins, sont vouées à se rejoindre ou rejoindre la banlieue et son noyau central en un tissu diffus.

La nature dans ce contexte garde une place prépondérante. Des espaces verts communs dans les îlots, des jardins-ouvriers, des parcs, des plantations, des cheminements et une architecture unificatrice y sont prévus. Toutefois, Sellier n'implante pas dans son modèle de cité-jardins de ceinture verte. La présence de nature s'accompagne d'autres éléments que Sellier considère comme prépondérant tel que l'introduction de l'art dans la vie quotidienne des milieux populaires, une meilleure prévention dans le domaine de la santé, une gestion coopérative de la consommation ainsi que la multiplication des activités de loisirs telles que les sports, le jardinage ou encore la culture.

Une de ses réalisations est la cité-jardins de Suresnes. Cet ensemble architectural devait allier une grande capacité d'accueil (entre 8 000 et 10 000 habitants), et les atouts d'une ville moderne. Cette dernière se caractérise par la mixité sociale, la présence d'équipements publics, l'introduction de l'art dans le quotidien et surtout, la verdoyance du cadre de vie. Les immeubles collectifs de quatre étages jouxtent ainsi les pavillons individuels. La nature y est présente sous des formes variées : squares plantés, placettes arborées, jardins individuels et pelouses. La construction de cette cité-jardins s'est achevée en 1956.

Au logement sain est associé l'hygiénisme afin de lutter contre les maladies endémiques et contagieuses, fréquentes à cette époque. L'initiation de la population passe notamment par l'action des « infirmières-visiteuses ». La cité-jardin fut réhabilitée de 1983 à 1996.

### **b. Les progressistes ou la création d'une cité idéale (20<sup>ème</sup> siècle)**

#### ✂Tony Garnier et sa cité industrielle

En 1917, l'architecte Tony Garnier publiait « Une cité industrielle ». Cette ville moderne devait réconcilier l'industrie et la culture urbaine. Le projet de Tony Garnier eu un impact considérable dans la pensée urbanistique de Le Corbusier. Mais la cité industrielle comme l'écrivait Garnier était « une imagination sans réalité » Aucune ville ne vérifia son hypothèse.

La ville industrielle représente une ville moyenne d'environ 35000 habitants. Cette ville moderne s'appuie sur une organisation spécifique qui prône la séparation des fonctions et de la circulation. En effet, selon Garnier, dans une cité industrielle, la disposition doit veiller à la meilleure satisfaction matériel et morale de l'individu. Pour cela, Garnier souhaite mettre en application la théorie du zonage (ou « zoning »), c'est-à-dire le partage de l'espace urbain selon une distinction nette de quatre fonctions fondamentales: habiter, travailler, se récréer, circuler.

Les industries sont à proximité des voies de communication (fleuve et chemin de fer), les quartiers d'habitation sont découpés en îlots rectangulaires avec une localisation des équipements publics de



proximités selon un principe d'unités de voisinage. Tony Garnier souhaite effacer le monumental au profit d'un espace urbain à dimension humaine, une architecture dépouillée alliant le minéral et le végétal.

Afin de se récréer, Garnier imagine des établissements sportifs et de spectacle situés au sein d'un parc qui serait délimiter au nord par des services administratifs et au sud par une terrasse plantée permettant d'avoir une vue sur le paysage non urbanisé entourant la ville. Les parcs dans lesquels se situent ces établissements doivent être des jardins plantés pourvus de promenades, de bancs et de fontaines.

#### ✂ Le Corbusier et la Charte d'Athènes

Le Corbusier est l'inventeur du plan Voisin pour Paris (1925) dans lequel il préconise de l'habitat vertical (18 tours de deux cent mètres de haut). Par ce biais, Le Corbusier souhaite contrer l'étalement urbain et resserrer la ville en densifiant le centre. Ce projet est basé sur plusieurs principes énoncés dans la Charte d'Athènes dont la thèse relative au zonage c'est-à-dire le partage de l'espace urbain selon une distinction nette de quatre fonctions fondamentales : habiter, travailler, se récréer, circuler..

L'urbanisme prôné par Le Corbusier est marqué tout d'abord par l'indépendance donnée à la circulation, c'est-à-dire au tracé des voies de préférence droite, localisées à l'écart des habitations et hiérarchisées selon la vitesse.

D'autre part, dans son application de la théorie du zoning urbain, Le Corbusier privilégie l'habitation au détriment du lieu de travail. Celui-ci est réduit à une logique productiviste. L'urbanisme est principalement un urbanisme de masse. Si certaines de ces composantes optent pour l'habitat individuel, Le Corbusier plaident avant tout pour la construction en hauteur d'immeubles, entourés de verdure afin de marquer l'opposition de la ville et de la campagne. C'est ce principe qui a présidé à la réalisation par Le Corbusier de la Cité radieuse, immeuble de dix-sept niveaux abritant près de 2000 personnes, construit en 1947 à Marseille et reproduit notamment à Nantes.

La verdure a une place toute particulière dans le projet de Le Corbusier. En effet, il met en exergue la nécessité d'espaces plus vastes entre les habitations afin de faciliter la circulation de l'air, et la pénétration du soleil dans des espaces où l'on peut trouver des pelouses, des terrains de jeux et une végétation abondante. La ville devient ainsi un grand parc et l'agglomération urbaine une ville verte. La ville signe ainsi un pacte avec la nature. Celle-ci est préservée au travers de l'implantation d'immeubles, limitant ainsi l'occupation de l'espace par de l'urbanisation.

### **c. La naissance du naturalisme dans les années 30**

#### ✂ La matrice verte de Mumford

Mumford met en avant dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les conséquences d'une consommation excessive de l'espace alors même que le rôle social et physique des espaces libres a été prouvé. Dans ce cadre, Mumford souhaite aller au-delà de la notion de ceinture verte en imaginant une matrice verte. Celle-ci part de la nécessité de restructurer dans son ensemble le paysage. Pour cela, des espaces de loisirs ouverts doivent tout d'abord être créés en dehors des aires urbaines. D'autre part, chaque centre urbain doit au cours de son développement laisser des zones libres à destination d'une activité agricole ou horticole. Ces espaces suffisamment vastes permettront ainsi de créer réellement une matrice verte correspondant à un parc paysager d'une ampleur régionale. L'ensemble de la ville et de ses structures, penser désormais en fonction de leur intégration au paysage, aura des atouts non négligeables. Les routes par exemple doivent permettre la détente et offrir des atouts esthétiques mettant le pays en valeur. Mumford espère ainsi limiter le phénomène de dispersion dans les banlieues et le recul de la campagne.

### » Wright et la broadacre city

Dans « The Disappearing City » (1932), Wright prône un urbanisme naturaliste mais qui se révèle être fondamentalement antiurbain. Cette cité naturelle fruit de la démocratie doit pouvoir favoriser la liberté dans l'espace et le réflexe humain (F. Choay). Elle prend forme dans le projet de la « Broadacre City » qui conduit à dissoudre la ville dans la nature, à référer les unités d'habitation à une fonctionnalité moderne, et la circulation à l'usage de l'automobile et de l'avion.

Cette cité doit permettre la libre disposition des éléments sur le sol et ainsi respecter la nature. Tout doit être créé en fonction de la nature sur laquelle elle repose. Les autoroutes, par exemple, devraient être bordées de fossés d'arbres et de haies, égayées de fleurs.

D'autre part, la Broadacre City doit fournir à ses habitants la possibilité de disposer dans un rayon de 40 minutes à partir de leur lieu de résidence, toutes les formes de production, de distribution, de transformation. Dans ce système, les édifices les plus élevés doivent cependant être isolés et intégrés à un tissu de petits parcs individuels eux même insérés dans la campagne.

## **III DE L'ÉCOLOGIE URBAINE À LA VILLE DURABLE**

### **1. LA SOCIOLOGIE URBAINE OU LES PRÉLIMINAIRES D'UNE ÉCOLOGIE URBAINE**

#### **a. La naissance de l'Ecole de Chicago au début du 20<sup>ème</sup> siècle**

Entre 1910 et 1935, les sociologues de l'université de Chicago vont à travers l'étude de la ville de l'immigration, forger un des courants les plus influents de la sociologie américaine. A partir son analyse, l'école de Chicago nous donne sa propre vision de la ville et de la nature.

En 1925 Burger, Mc Kenzie et Park analysent les vagues successives de migrants qui transforment la ville. Ils s'aperçoivent qu'en transformant la ville la population l'adapte mais reflète aussi ses difficultés. L'instabilité de l'équilibre urbain est l'illustration selon eux de la désorganisation que vivent certains groupes du fait de l'impersonnalité et la superficialité des contacts en milieu urbain. La ville est donc impliquée dans les processus vitaux des gens qui la composent : c'est un produit de la nature. La communauté humaine se caractérise ainsi par des équilibres et des déséquilibres entre groupes en concurrence.

Ainsi les travaux de l'Ecole de Chicago intégreront les dimensions écologiques et sociologiques. Ils transposent en sociologie des concepts appartenant à l'écologie. Selon Park, la ville serait l'habitat naturel de l'homme civilisé, elle fonctionnerait comme un milieu et serait l'habitat du citoyen. On peut donc affirmer que la nature est dorénavant urbanisée, c'est-à-dire qu'elle n'existe pas indépendamment des transformations urbaines. En conséquence, l'environnement est ici considéré comme un produit de la culture humaine.

#### **b. L'urbanisme selon l'Ecole de Chicago**

L'Ecole de Chicago au-delà de ses travaux de recherche en sociologie a marqué profondément l'architecture américaine et a eu dans une moindre mesure des répercussions en Europe.

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (1880), Chicago est une ville où l'explosion démographique est très conséquente. A cette même période, la ville est ravagée par un incendie. Les plus grands architectes et ingénieurs du pays s'attellent à la reconstruction. Le New-Yorkais Daniel Burnham veut faire de Chicago un « Paris sur la prairie ». C'est à cette période que naissent les premiers buildings. On considère ainsi que le premier gratte-ciel : le Home Insurance Building à Chicago en 1885 et mesurait 42 mètres. L'Ecole de Chicago en est l'instigatrice. Ce courant est en effet marqué par la construction rationnelle et utilitaire d'usines, d'appartements et de gares. L'accent est mis sur la durabilité (on souhaite éviter l'incendie de 1880), avec

l'utilisation de matériaux modernes tels l'acier, le ciment et le fer forgé, le verre... Les innovations apportées par les architectes de l'Ecole de Chicago se déclinent à la fois en terme de construction (évolution des matériaux et des techniques) et de fonctionnalité (dans la répartition). L'immeuble de bureaux suit ainsi une répartition très stricte. Le sous-sol sert à loger les machineries, le rez-de-chaussée et le premier étage accueille des magasins ou les espaces en rapport avec la rue et l'accès du public. L'étage type est composé de bureaux identiques et le dernier étage est occupé par les éléments qui complètent les installations productrices d'énergie dissimulées en sous-sol.

Dans cette ville des gratte-ciel, l'Ecole de Chicago introduit aussi une représentation sensible de la nature. Les motifs botaniques sont présents dans l'architecture de l'ensemble de la ville.

## **2. LA NAISSANCE DE L'ÉCOLOGIE URBAINE**

L'écologie urbaine est née des aspirations de l'Ecole de Chicago de construire une ville écologiquement viable. La nature serait ainsi un moyen de soulager les problèmes sociaux.

Jusque dans les années 70, ville et écologie restent néanmoins des notions incompatibles. Ce n'est donc qu'à la fin des années 70, qu'est apparue l'écologie urbaine en réponse à des préoccupations relatives à la qualité de vie, au bien être et à la santé des citoyens.

La ville est l'objet central de l'écologie urbaine. De ce point de vue, elle est appréhendée comme un laboratoire social, un lieu de mixage de valeurs. Elle est ici considérée comme un système qui se remplit de multiples fonctions économiques, sociales et culturelles et qui est traversée par de nombreux flux. L'écologie urbaine considère donc la ville non plus comme un écosystème mais comme un éco-socio-système (Garnier et Mirenowicz<sup>27</sup>). L'écologie n'appartient pas seulement au domaine scientifique mais recoupe aussi une pratique écologique et en conséquence une responsabilité sociale. En ce sens l'écologie urbaine fait appel à la notion de citoyenneté. Chaque habitant doit ainsi pouvoir s'impliquer pour son environnement et les projets urbains qui le touche.

L'écologie urbaine propose une interrogation sur l'évolution des rapports entre les structures sociales et l'organisation territoriale des groupes humains dans la ville. Cette organisation repose généralement sur des communautés de voisinage. Depuis 1991, on assiste à une réapparition de l'écologie urbaine dans les discours politiques. En effet, la crise urbaine met aujourd'hui en exergue la nécessité de revoir l'aménagement urbain.

L'enjeu de l'écologie urbaine aujourd'hui est la santé et le bien être qui sont considérés, tous deux, comme des indicateurs de la qualité de vie en milieu urbain. Cette dernière témoigne du bon équilibre entre l'homme et son milieu. Une artificialisation trop conséquente par exemple peut être vecteur de maladie. Pour créer cette ville, l'écologie urbaine souligne l'importance de son embellissement ainsi que la nécessité d'une introduction plus importante de la nature en milieu urbain.

Le développement durable qui fait suite à la conférence de Rio de 1992 a repris pour partie les idées prônées par l'écologie urbaine.

## **3. POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

### **a. Le développement durable**

Nous avons pu observer que la réflexion sur la relation entre activités humaines et écosystèmes est très ancienne. Mais ce n'est que dans la deuxième partie du 20<sup>ème</sup> siècle qu'un début de réponse fut admis au travers du concept de développement durable. Plusieurs étapes furent nécessaires pour admettre cette

---

<sup>27</sup> BARNIER Véronique et TUCOULET Carole, 29 octobre 1999, « Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable », Problèmes Economiques et sociaux n° 829, La Documentation Française, 85 pages.

notion. Dès 1951, l'UICN publie un rapport sur l'état de l'environnement dans le monde et cherche à sa suite à réconcilier économie et écologie. De même, la conférence de Stockholm en 1972 fait naître le concept d'éco-développement qui fut écarté au profit du « sustainable development » proposé par l'UICN en 1980. Ce n'est finalement qu'en 1992 que le développement durable fut consacré par 182 pays lors de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio. D'autres sommets et conférences telle que la conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 ou encore le sommet mondial sur le développement de 1995 reprirent ses principes et les approfondirent.

Le principe de développement durable est un processus qui tente de concilier le développement écologique, économique et social. C'est donc un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, souvent représenté par les schémas ci-dessous.

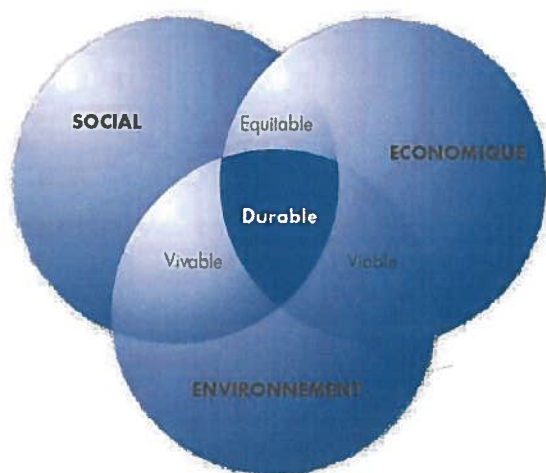


Schéma 4 : Le développement durable  
Source : Ministère de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement (1998)

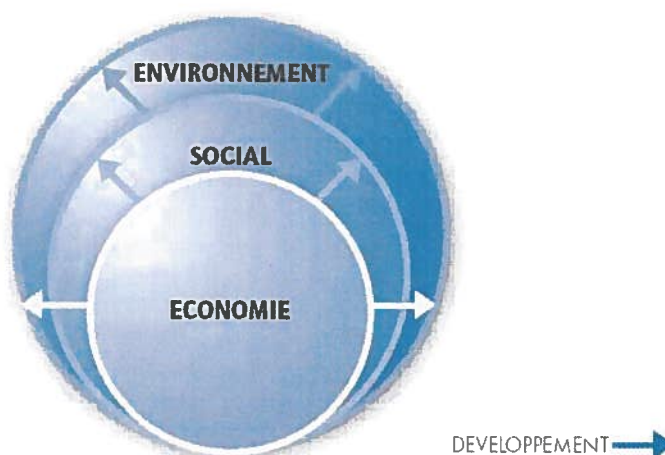


Schéma 5 : La sphère du développement durable  
« la sphère des activités économiques est incluse dans la  
sphère des activités humaines elle-même incluse dans la biosphère (...) »  
La conséquence de cette relation d'inclusion est que l'activité économique  
ne saurait durer et encore moins se développer sur le long terme si la  
nature (...) venait à être trop gravement endommagée ».   
Source : J.P MARECHAL (1996) Le monde diplomatique

Le développement durable est une démarche qui s'inscrit dans du long terme et implique la mise en cohérence des politiques sectorielles. Il repose sur la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile.

La déclaration de Rio émet de nombreux principes en faveur de la protection et la promotion de la nature :

- le principe de précaution en matière d'environnement,
- celui de l'intégration de la protection de l'environnement comme partie intégrante du processus de développement (ce qui favorise le développement des études d'impact lors de projets),
- le principe de responsabilité et de solidarité internationale (protection de l'environnement et lutte contre la pauvreté dans le monde),
- le principe de pollueur payeur,
- la participation pour une nouvelle gouvernance,
- l'anticipation des risques liés aux conflits.

Dans la continuité des déclarations de Rio, la deuxième conférence sur les établissements humains à Istanbul (habitat II) en 1996 a constitué un tournant dans les efforts internationaux en faveur de la durabilité sociale et environnementale des villes. Des politiques et actions plus intégrées et participatives sont nécessaires pour rendre les villes plus sûres et plus saines.

Les villes ont donc un rôle fondamental à jouer dans le développement durable. Le sommet de Johannesburg en 2002 rappelle que le milieu urbain n'offre plus une qualité de vie satisfaisante. Afin de conserver l'attrait des villes et de limiter le phénomène de l'étalement urbain, des mesures concrètes doivent être engagées. Il semble aujourd'hui impératif de limiter l'effet de dispersion et de consommation des sols de cette ville génératrice de déplacements afin de donner naissance à une ville plus durable.

## **b. La ville durable**

### » Le concept de ville durable

Le projet de ville durable ne peut se comprendre en dehors de son contexte. L'habitat est devenu urbain à une échelle et à un rythme sans précédent. Simultanément, la ville s'étale et se disperse, des morphologies d'archipels se dessinent. La ville attire, mais ne peut ignorer dans un même temps la fuite dont elle est simultanément l'objet. Pour endiguer quelque peu cette dispersion, un travail sur la qualité de l'habitat et de l'environnement urbain a dû être effectué. C'est dans ce cadre et à l'heure du développement durable que la notion de ville durable est née. Cette ville capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme doit pouvoir offrir une qualité de vie à tous et en tous lieux. Il s'agit à la fois de réduire les inégalités sociales et les dégradations écologiques, en considérant les impacts du développement urbain à différentes échelles.

C'est la commission européenne qui a, en 1991, lancé à la suite de son livre vert sur l'environnement, le concept de ville durable. C'est dans un contexte favorable aux collectivités locales, dont le rôle est reconnu dans la mise en oeuvre d'un développement durable au travers des Agendas 21, qu'est lancé en 1993 et pour trois ans le projet « Villes durables ».

La conférence d'Aalborg sur les villes durables européennes, en mai 1994, débouche sur la rédaction et la signature par les collectivités locales présentes de la Charte d'Aalborg. Ceci marque l'engagement des villes européennes dans l'établissement d'un programme local à long terme (Agenda 21). Plus de 200 collectivités locales signent la charte entre 1994 et 1995.

C'est au cours de cette même période que l'OCDE met en oeuvre son programme « Ville écologique » dont le troisième et dernier rapport est spécifiquement consacré aux politiques de développement urbain durable.

La conférence de Lisbonne en 1996 débouche, quant à elle, sur l'adoption d'un plan d'action qui articule principes d'action et approches à mettre en oeuvre pour concevoir et appliquer un Agenda 21 local. Entre 1991 et 1996, 1 812 collectivités locales de 64 pays avaient un agenda, 21 933 municipalités étaient en cours de procédure et 879 municipalités débutaient le processus.

### » L'avenir des villes ou le choix d'une ville durable ?

Il existerait aujourd'hui deux modèles géographiques possible pour l'avenir des villes : la ville étalée et la ville historique.

La première serait une ville de faible densité, sans continuité de bâti avec une organisation autour des réseaux de voirie et une séparation des fonctions. Cette ville, dite émergente, qui ne permet pas l'épanouissement d'une véritable vie urbaine prendrait appui sur les aspirations profondes de la société (CERTU, 2000). Cette ville dépourvue d'urbanité est très consommatrice d'espace et coûte cher mais reste cohérente par rapport aux besoins et au phénomène de mobilité accrue.

En opposition, la ville historique, compacte et dense, concentre pour sa part toutes les fonctions. C'est une ville dont la périphérie est conçue en fonction du centre. Elle crée la proximité physique et favorise la marche et l'usage des transports collectifs. En ce sens, la ville compacte réduit les déplacements en voiture et la distance parcourue. La forte densité permet de limiter la consommation du sol grâce à des opérations de réhabilitation, de rénovation et de requalification urbaine. La ville historique, dans le cadre du développement durable, est pour beaucoup un modèle d'avenir. Toutefois elle pourrait par une trop forte densité compromettre les objectifs écologiques de sauvegarde de l'environnement et de promotion des économies d'énergie.

Selon Francis Beaucire<sup>28</sup>, bien que ces deux alternatives soient habituellement présentées (redensifier les villes et laisser faire l'étalement urbain), une troisième alternative existerait et viserait à structurer l'étalement urbain suivant les axes de transport en commun et allant profondément dans le périurbain. Ce compromis pourrait se présenter sous un modèle de ville polynucléaire ou composite prônée par Hildebrand FREY<sup>29</sup>. Cette ville, dans laquelle les fonctions, habituellement concentrées dans le centre principal, sont dispersées dans plusieurs autres sous-centres, forme des noyaux ou districts urbains reliés par des infrastructures de transports publics performantes. Ce principe sur lequel se base le « nouvel urbanisme » met l'accent sur le rôle de la forme urbaine dans la gestion des moyens de transports.

Face aux deux principales alternatives, la commission européenne s'est prononcée en faveur de cette dernière. Selon elle, la ville durable serait synonyme de ville dense, bien que ce modèle ne réponde pas aujourd'hui à l'ensemble des préoccupations écologiques et à la demande des habitants. Ce modèle s'est déjà imposé dans un certain nombre de villes européennes en opposition à la ville éclatée caractéristique des espaces nord-américains. En ce sens, la ville durable qui prône de fortes densités compromet dans une certaine mesure la place de la nature en ville et les attentes des citoyens.

Selon le Rapport de 1996 de la Commission Française du Développement Durable, une ville durable est : « une agglomération dont le fonctionnement social et biophysique, les projets et l'évolution, s'inscrivent dans les perspectives ouvertes par le développement durable. C'est donc une ville :

- dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous;
- dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation des consommations de ressources;
- qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux environnants, ni, enfin, les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés;
- et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures. »

---

<sup>28</sup> CERTU, sept 2000, « La forme des villes, caractériser l'étalement urbain et réfléchir à de nouvelles modalités d'action », Collection Débats 30, 170 pages.

<sup>29</sup> FREY Hildebrand, 1999, « designing the city : toward a more sustainable form ».

Il semble important de souligner que la ville durable est un projet et en aucun cas une réalité. L'objectif ici est de tendre vers cet idéal de développement durable. Une ville durable est donc simplement une ville qui initie une ou plusieurs dynamiques de développement durable et vise à une prise de conscience collective.

La ville durable est aussi une ville qui répond aux besoins du présent. Or, Cyria Emelianoff souligne que nous avons aujourd'hui une vision tronquée de la ville durable tant les formes d'urbanisations et les besoins qui y sont liés, sont diverses. Elle nous met ainsi en garde sur des dérives qui nous amènerait à une écologie réduite à un nouveau standard ou standing de vie. Les liens qui unissent la ville à la nature sont donc très complexes notamment lorsqu'on la replace dans une optique de développement durable

La volonté de créer une ville durable ne doit donc pas faire oublier qu'il ne s'agit pas ici de créer une ville idéale, comme l'ont souhaité les grands utopistes du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècle, mais bien de reconcevoir les formes existantes et de prendre en considération la nécessité d'approches différentes.

### ✂ La mise en œuvre d'une politique de ville durable

Les états présents à Rio ont adopté dans ce cadre « Action 21 » plus connu sous le nom d'agenda 21. Ce programme global d'actions formule environ 2500 recommandations et solutions à mettre en œuvre au niveau local. Il se décompose en 4 domaines :

- *La protection de l'environnement* est désormais nécessaire car il constitue un support indispensable au développement économique et social. Sa pérennité doit être une priorité.
- *Équité sociale et environnement* signifie qu'il faut intégrer les préoccupations environnementales dans les préoccupations sociale
- *Efficacité économique et environnement* est le champ des agenda 21 qui souhaite intégrer l'environnement dans le processus de développement économique
- *La gouvernance* c'est à dire la volonté d'établir un nouveau mode de concertation entre la collectivité et la population constitue le dernier domaine de préconisation.

Ainsi, on peut noter que dans le champ de l'équité sociale, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement bénéficient d'une place privilégiée. L'agenda 21 souhaite en ce sens inciter les habitants à une analyse de leur environnement et à se rapprocher des valeurs humaines.

D'autre part, la protection de l'environnement implique la protection et le développement des forêts et des espaces verts ou naturels. Ainsi les agenda 21 prônent un développement des surfaces d'espaces verts et les plantations d'arbres le long de certaine rues, la préservation des terres agricoles périurbaines, la création et l'animation des jardins familiaux...

### **c. La gestion différenciée des espaces verts**

Depuis les années 90, des villes européennes se sont engagées dans une nouvelle démarche de mise en œuvre d'espaces verts plus naturels, qualifiée de gestion différenciée et définie comme « la sélection d'interventions nécessaires et suffisantes pour tirer parti d'une végétation spontanée en réalisant un compromis entre l'aspect sauvage et le confort de l'espace public ». La gestion différenciée appelée aussi « gestion harmonique », « aménagement doux » ou « gestion écologique » est assimilable, en milieu urbanisé, à la gestion et l'entretien des milieux naturels (pelouses sèches, zones humides, etc.). Elle recouvre des méthodes et des techniques d'entretien des espaces verts, parcs et jardins, très diverses. Elle a pour principes<sup>30</sup> de :

- laisser la végétation spontanée s'installer et évoluer en maîtrisant son développement spatial en fonction de l'aménagement recherché

---

<sup>30</sup> Réseau Économie Sociale et Environnement n°2, juin 2000, « *Emplois et environnement en Île-de-France* ».

- aider à la reconstitution de milieux naturels : landes, prairies, haies champêtres, bois, mares, etc. par le modelage léger du terrain, le semis et la plantation d'espèces adaptées
- entretenir les groupements végétaux spontanés ou plantés en fonction d'objectifs, intervenir à des moments choisis de l'année (fonctions et intérêts écologiques des milieux), éviter l'utilisation de traitements phytosanitaires (dans tous les cas biodégradables), favoriser les interventions légères
- expliquer et associer la population riveraine aux projets et aux travaux, sensibiliser à la découverte de la nature sur le site, favoriser l'appropriation du site par les utilisateurs.



---

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

---

## I L'ÉLABORATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE ET DÉFINITION DES HYPOTHÈSES

### 1. LES ENJEUX

Nous avons pu observer dans le chapitre précédent la difficulté à appréhender ce que la nature en milieu urbain pouvait signifier aux yeux de la population. Néanmoins, on peut souligner que le besoin de nature, au fil des années n'a cessé de croître. Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, la nature est au cœur des réflexions urbaines avec des mouvements parfois marquants tel que celui des cités-jardins. La nature structure l'espace urbain et apparaît au cœur d'une politique au mal être des citoyens. Elle symbolise, ainsi, dans les sociétés occidentales, une certaine forme de pureté et de bienfaits. De nos jours, la population effectue « un retour aux sources », combat l'artificialité au sens large pour tenter d'avoir un mode de vie authentique, plus proche des « vraies » valeurs. Outre la pression sur le foncier, le phénomène d'étalement urbain résulte en partie de cette aspiration. Les citoyens quittent les centres, lorsqu'ils en ont les moyens, pour s'installer dans un cadre de vie plus attractif et plus calme, où les expressions de la nature ne sont jamais très loin.

En réponse à ces questions et aux préoccupations environnementales croissantes, les orientations politiques en faveur de la nature n'ont cessé de se développer, et ceci, à chaque échelon du territoire. Mais en ce qui concerne plus spécifiquement le milieu urbain et les espaces verts, peu de projets concrets ont vu le jour.

Aujourd'hui, à l'heure du développement durable, il semble désormais nécessaire de mettre en application un certain nombre de ces concepts, d'apporter les éléments de réponses nécessaires à l'équilibre entre ville et nature, entre densification et étalement urbain.

Cette recherche se propose d'aborder cette problématique sous l'angle du lieu de résidence des citoyens en milieu urbain. Il nous faut donc considérer que le citoyen, bien qu'influencé par un certain nombre de paramètres (coût, lieu de travail, proximité d'équipements, disponibilité de logements, quartier...) choisit son implantation géographique. Dans ce cadre, on s'attachera ici à découvrir si résider à proximité d'un espace vert résulte d'un choix et d'une réelle réflexion ou si la situation géographique de l'habitation est uniquement le fruit du hasard ou d'une opportunité.

### 2. LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Si l'on considère que les espaces verts ont un rôle dans le choix d'installation des citoyens, on peut formuler un certain nombre d'hypothèses :

L'hypothèse générale serait : « **Les espaces verts conditionnent l'installation des citoyens en milieu urbain** ».

A cela, on peut ajouter trois sous-hypothèses qui permettront de mieux définir ce phénomène :

- Sous hypothèse 1 : **plus la taille des espaces verts est importante, plus l'impact sur le choix du lieu de résidence des citoyens est conséquent**
- Sous hypothèse 2 : **La forme d'habitat dans laquelle les citoyens vivent, modifie leurs attentes en matière d'espaces verts**
- Sous hypothèse 3 : **selon les possibilités d'activités offertes par les espaces verts, l'impact sur l'installation des citoyens est différent**

## SCHÉMA RECAPITULATIF DE LA QUESTION ET DE LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

**Problème général : Le phénomène d'étalement urbain s'amplifie, les centres se vident**

**Enjeu : Rendre plus attractif le cadre de vie en milieu urbain en effectuant un travail sur les espaces verts. Apporter des éléments afin de trouver un équilibre entre urbanité et nature, entre densité et étalement urbain**

**Question générale : Peut-on limiter la perte de population des centres-urbains en travaillant sur la nature en ville ?**

**Question spécifique : Les espaces verts conditionnent-ils l'installation des citadins en ville ? Dans quelle mesure ?**

**Hypothèse générale : Les espaces verts conditionnent en partie l'installation des citadins en centre-ville**

**Sous hypothèse n°1 :**

Plus la taille des espaces verts est conséquente plus l'impact sur le choix du lieu de résidence des citadins est important

**Sous hypothèse n°2 :**

Selon l'habitat, l'attente en terme d'espaces verts est plus ou moins importante

**Sous hypothèse n°3 :**

La forme d'habitat dans laquelle les citadins vivent, modifie leurs attentes en matière d'espaces verts.

Études de cas : questionnaires auprès de la population vivant à proximité de 3 types d'espaces verts situés sur la commune de La Riche

Le jardin Botanique

Le jardin du Plessis

Le jardin M. Pagnol

Des entretiens avec des professionnels : les agences immobilières

## **II LE CHOIX DES SITES**

### **1. UN TERRAIN : LA COMMUNE DE LA RICHE**

#### **a. Au sein de l'agglomération tourangelle, une commune, La Riche**

Pour répondre à la problématique de recherche, nous avons choisi d'étudier trois types d'espaces verts situés sur une même commune, ceci afin d'assurer une certaine unité et de limiter les phénomènes de variation tel que le prix du foncier. Pour m'approcher des réalités liées au phénomène d'étalement urbain, la commune devait être une ville moyenne, s'inscrivant dans un tissu fortement urbanisé et polarisé par la ville-centre.

Dans un souci de représentativité, je ne souhaitais pas étudier une des agglomérations importantes du territoire français telles que les aires urbaines de plus de 1 000 000 habitants au dernier recensement (Paris, Lyon, Marseille, Lille). Il m'est en effet apparu que leurs spécificités et leur complexité constitueraient rapidement une limite importante à mon travail qui risquerait alors de s'apparenter à une étude plutôt qu'à une recherche.

L'agglomération tourangelle, avec ses 350 000 habitants environ, m'a semblé être un territoire représentatif. Elle offrait la possibilité de répondre à l'ensemble de mes problématiques tout en me permettant de me rendre facilement sur place pour obtenir les informations nécessaires, étudier les espaces verts retenus et observer les pratiques des habitants.

Mon choix s'est porté sur la commune de La Riche, limitrophe de la ville de Tours. Celle-ci, à travers son histoire et la diversité de ses espaces verts, m'est apparue comme un bon exemple pour pouvoir étudier le phénomène d'implantation des citadins en milieu urbain au regard de la présence d'espaces verts, tout en incluant la problématique liée à l'étalement urbain et à l'attractivité des espaces urbanisés denses.

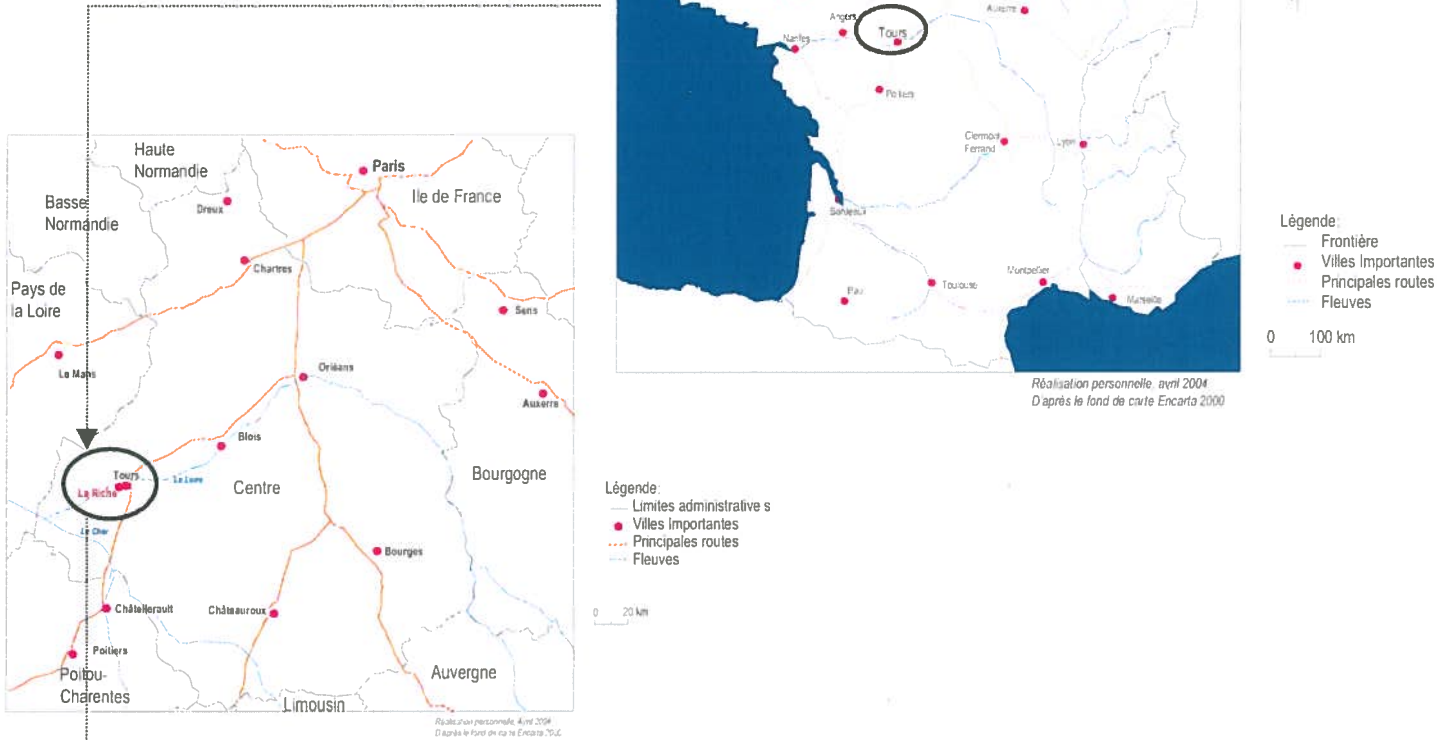
La commune de La Riche offre, en effet, de nombreux avantages :

- L'histoire de la commune est étroitement liée à l'évolution de la nature en ville. En effet, La Riche est une commune de tradition horticole et maraîchère et s'inscrit dans un paysage marqué par la présence de la Loire et du Cher. Leur évolution a eu un impact important sur son patrimoine vert.
- C'est un espace attractif fortement urbanisé, situé à l'Ouest de Tours
- Elle est constituée d'espaces verts très divers et d'un tissu urbain hétérogène

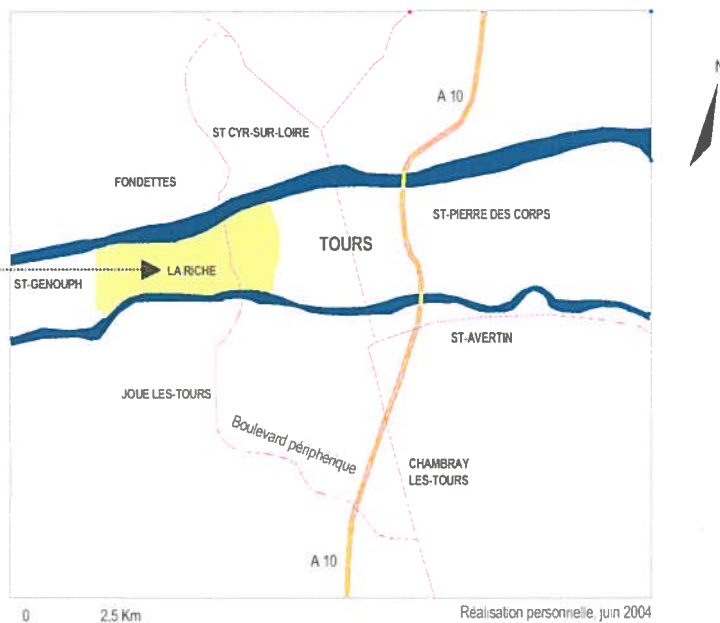
Afin de pouvoir aborder ma problématique de recherche dans un contexte précis, il m'a semblé important d'appréhender dans un premier temps les principales caractéristiques de ce site avant de me pencher sur les exemples précis que j'ai choisis et analysés.

La commune de La Riche se situe au sein de la région Centre, dans le département d'Indre et Loire. Cette commune est limitrophe de la principale agglomération : Tours.

Carte 1: La situation géographique de la commune de La Riche en France



Carte 2 : La commune de La Riche dans la région Centre

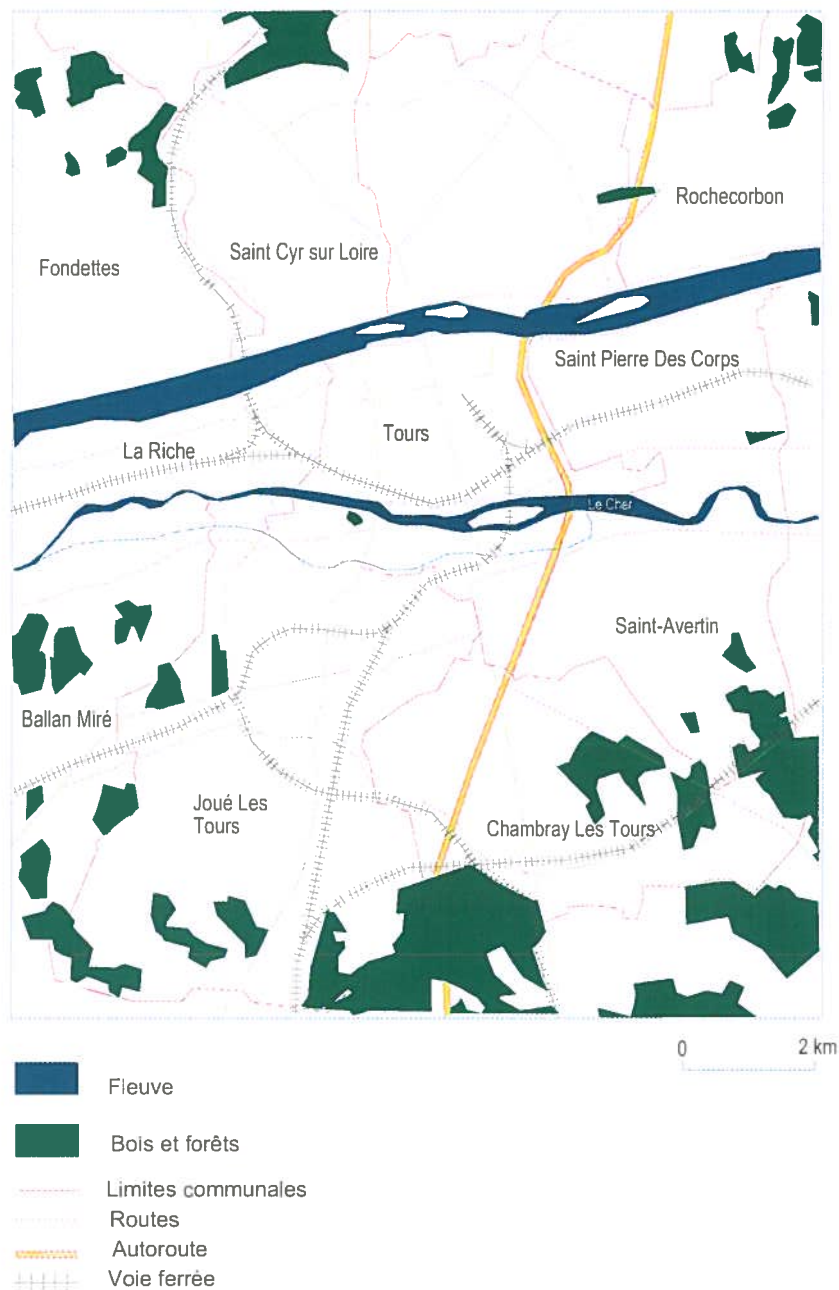


Carte 3 : La Riche, une commune limitrophe de la ville de Tours

La commune de La Riche compte 8661 habitants au recensement de 1999. C'est la 7<sup>ème</sup> commune de l'unité urbaine de Tours. Elle s'étend sur 20 817 hectares.

Cet espace fortement urbanisé a un développement très proche de celui de l'agglomération tourangelle. Toutefois contrairement aux autres communes de la banlieue de Tours, la commune de La Riche bénéficie toujours d'une croissance conséquente et reste un espace attractif pour de nouvelles populations. En ce sens, la commune semble un espace privilégié pour l'étude du choix d'implantation des citadins en milieu urbanisé.

Carte 4 : La Commune de La Riche au sein d'une agglomération Tourangelle bien desservie et relativement verte.  
Source : réalisation personnelle, juillet 2004.



## b. Un développement urbain chargé d'histoire

Le développement urbain larichois constitue, du fait de la forte imprégnation de l'espace naturel, un élément marquant du territoire. Ce développement est très ancien.

La Riche s'est en effet développée le long des voies de communication sous la forme d'un hameau linéaire. Ce phénomène s'est fortement accentué depuis une vingtaine d'années. La commune apparaît ainsi comme une succession d'espaces urbanisés et morcelés dans lesquels se mêlent des zones résidentielles à dominante pavillonnaire, de nombreux jardins et quelques activités.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme met ainsi en avant six entités différentes :

- Le centre ville, délimitée par le périphérique et la voie ferrée. Cet espace correspond à la plaine urbanisée. Elle est caractérisée par un ensemble mixte résidentiel et horticole. (1) C'est l'unique zone inondable d'aléa faible urbanisée et urbanisable.

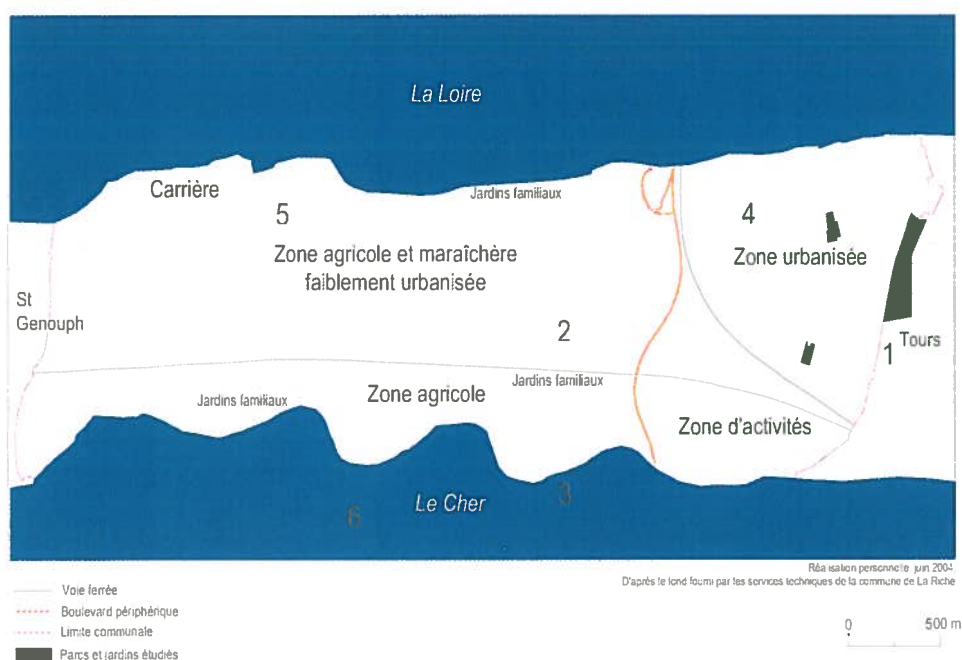
- La plaine urbanisée qui s'est développée de façon résidentielle le long du réseau de voirie formant, en arrière de vastes espaces à dominante horticole. Cet ensemble ni tout à fait urbain ni tout à fait rural est séparé du centre de La Riche et du périphérique par des jardins et des terrains maraîchers. (2). Cette partie de La Riche est pour sa majorité en zone inondable d'aléa fort. Malgré la présence d'une urbanisation faible, cette zone doit désormais être préservée de toute urbanisation nouvelle

- La plaine agricole est beaucoup moins dense. Le paysage s'ouvre, laissant apparaître les grands traits d'un paysage ligérien. (3) Cette zone fortement inondable ne peut pas s'ouvrir à l'urbanisation

- La gare de triage et la zone d'activités de Saint Côme se situe en zone d'aléa faible. (4)

- Les rives de la Loire caractérisées par une végétation dense et une forte linéarité. (5). Cette zone d'aléa fort est à préserver de toute urbanisation nouvelle tout comme les rives du Cher

- Les rives du Cher où subsistent des prairies et des nombreux jardins familiaux.. Les bocages s'y sont développés. Le paysage est moins linéaire et les transitions plus fortes entre les espaces urbanisés et les espaces à vocation plus rurale. (6)



Carte 5 : Les grandes entités de la commune de La Riche. Un espace urbanisé fortement emprunt de nature, une commune entre ville et campagne...

### c. Une commune marquée par une forte structuration du territoire

#### ✂ Une commune, deux cours d'eau

De par la présence au Nord de la Loire et au Sud du Cher, la commune de La Riche s'est principalement développée d'Est en Ouest. Elle est aujourd'hui fortement marquée par son allongement sur une longueur de 5,2 km (d'Est en Ouest) alors que la distance du Nord au Sud n'est que de 2 km.

La Loire et le Cher ont donc largement structuré l'espace urbain et ceci d'autant plus qu'ils imposent à la ville une forte contrainte d'inondabilité.

Dans ce cadre, le plan « Loire Grandeur Nature » mis en place par le Comité Interministériel a tenté de trouver un équilibre entre la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et le développement économique. Ce plan classe en 4 zones d'aléas la commune de La Riche. Seul le secteur Saint-Anne situé en centre-ville est exclu de la zone inondable (cf. cartographie des zones inondables ci-après).



Photographie 3 : La crue de la Loire au niveau de la commune de La Riche.  
Réalisation personnelle, 30 janvier 2004.

Il faut savoir qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, la vallée de la Loire a connu des inondations catastrophiques (crues de 1846, 1856 et 1866). En 1856, la digue fut partiellement détruite au niveau de la commune de La Riche et seuls les quartiers du centre-ville légèrement surélevés ne furent pas inondés. Ainsi, malgré le renforcement des digues, la commune ne peut et ne doit pas oublier la vulnérabilité et les possibilités de submersion et de rupture de digues.

Deux plans ont été élaborés pour compléter le dispositif de protection : Le Plan des Surfaces Submersibles de la Loire et le Plan de Prévention des Risques.

S'ils imposent une forte contrainte et structurent en conséquence le territoire, les rives de La Loire et du Cher sont aussi très riches en écosystèmes. Ces espaces, en partie, inscrits, contribuent de manière non négligeable à l'amélioration du cadre de vie et apportent eux aussi de la nature dans un milieu fortement urbanisé.

La présence de ces deux cours d'eau a donc permis de tisser des rapports étroits entre la commune de La Riche et cette nature dite sauvage.



Carte 6 : Cartographie des Zones inondables.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation sur la commune de La Riche



A Zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle		B Zone inondable urbanisée	
A1	Aléa faible	B1b	Aléa faible Centres bourgs anciens et centres villes à forte densité de constructions et / ou d'habitants
A3	Aléa fort	B2	Aléa moyen
A4	Aléa très fort	B3	Aléa fort

Sources : DDE d'Indre-et-Loire, Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation Val de Tours -Val de Laynes, document graphique. CARTE N°4 / JUN 2006, Demographie, AMI

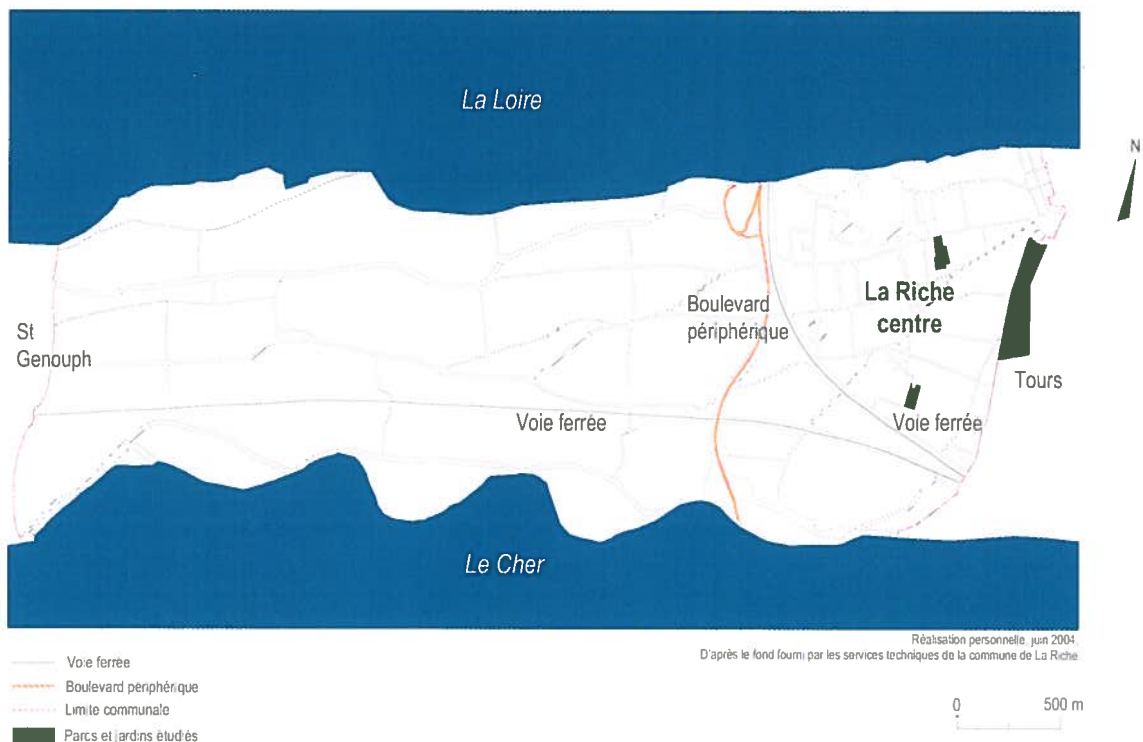
### ✂ Des équipements marquants

Outre ces deux corridors fluviaux, la commune est marquée par une séparation Nord/Sud symbolisée par le boulevard périphérique. A l'Ouest de cette infrastructure, l'espace est faiblement urbanisé et encore marqué par l'activité maraîchère et horticole. A l'Est, au contraire, le tissu est très urbanisé et s'inscrit dans la continuité du tissu bâti de la ville de Tours.



Photographie 4 : La voie ferrée, une coupure visuelle importante,  
La Riche, octobre 2003, réalisation personnelle  
et le traitement paysager de ces structures.

Les digues et les grandes infrastructures de communication, par leur aspect et les coupures qu'elles génèrent, marquent profondément le paysage de la commune. Elles semblent faire totalement abstraction du contexte local. Les voies ferrées et le périphérique apparaissent en effet, étranger à l'organisation de la trame urbaine Larichoise. Ces barrières ont été implantées sans souci d'intégration dans l'environnement et ceci en dépit de la proximité de monuments classés. Toutefois, aujourd'hui, la commune tente de remédier à cela par un travail à la fois sur les franchissements



Carte 7 : Les équipements structurants sur la commune de La Riche.

#### d. Un territoire empreint de nature



Carte 8 : Les différentes formes de nature sur la commune de La Riche

Le cadre paysager de La Riche s'inscrit dans l'environnement de la vallée de la Loire et du Cher dont les traits restent assez constants. L'environnement larichois s'est pourtant progressivement construit de par la proximité du pôle urbain de Tours et du développement d'activités liées aux caractéristiques du site. Ce fut le cas de l'activité maraîchère. Les terrains sableux ont permis l'essor de cette activité aujourd'hui en déclin et dont le développement ne date que du 19<sup>ème</sup> siècle. Celle-ci s'est basée dans un premier temps sur l'agriculture céréalière et vivrière datant de l'époque médiévale. Elle se traduit aujourd'hui par des enclaves horticoles assez vastes subsistant dans le tissu urbain, par des parcellaires maraîchers denses et de nombreux vestiges horticoles (réservoir d'eau, serres, citernes aujourd'hui inutilisés).

Ainsi, malgré les pressions urbaines, l'activité maraîchère et horticole a su se maintenir, ceci, selon la commune et le plan d'occupation des sols, en dépit de la présence à proximité d'une activité agricole à forte valeur ajoutée.



Photographie 5 : L'activité maraîchère en plein centre-ville de la commune de La Riche, réalisation personnelle, octobre 2003



Outre l'activité maraîchère et horticole, la commune de La Riche se caractérise par la présence de nombreux jardins ouvriers. Ces jardins apparaissent comme un véritable support identitaire et social et se sont fortement développés sur la commune. Toutefois face aux pressions notamment foncières, les jardins ouvriers du centre-ville situés en zone non-inondable sont actuellement en train de disparaître au profit de la construction de lotissements.

Photographie 6 : Les jardins familiaux en centre-ville sur la commune de La Riche, un élément d'identité incontestable.

Réalisation personnelle, octobre 2003. Ces jardins ont été détruits au mois d'avril 2004.

Le développement urbain qui s'est fait au coup par coup au fil des opportunités, de la déprise horticole et de la pression immobilière génère de nouvelles contraintes au développement de l'agglomération.

Face à cela, la commune de La Riche, doit faire face à des difficultés de constructibilité de ses terrains. En effet, l'ensemble de la partie située à l'Ouest du périphérique est inconstructible et bien que quelques terrains restent encore libres en centre-ville, la commune sera prochainement amenée à densifier son habitat.

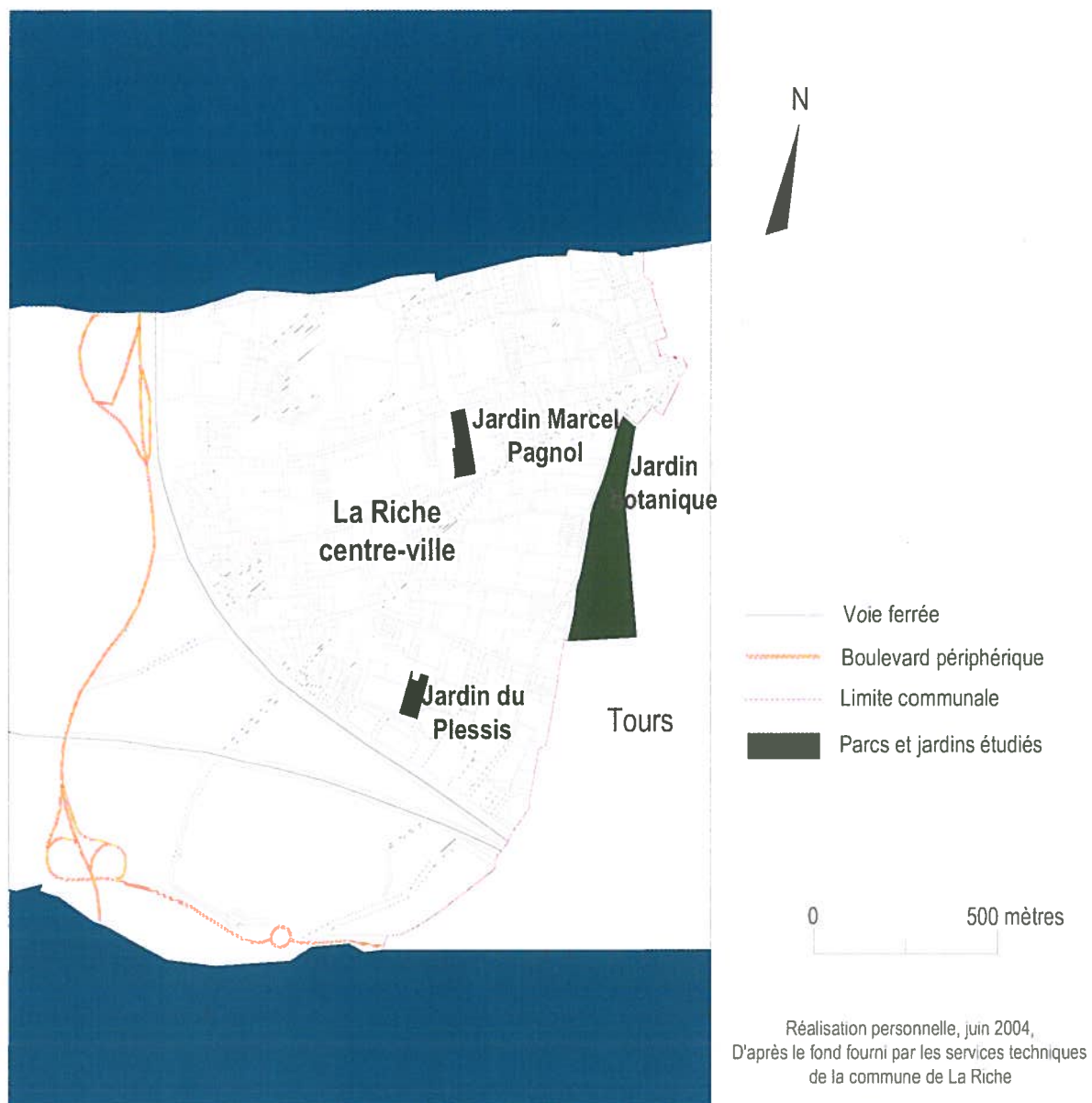
## **2. LE CAS PLUS SPÉCIFIQUE DE TROIS JARDINS : LE JARDIN BOTANIQUE, LE JARDIN DU PLESSIS ET LE JARDIN MARCEL PAGNOL**

Pour pouvoir répondre aux diverses hypothèses, les espaces verts entrant dans le cadre de ce mémoire devaient être très différents. Le choix s'est ainsi porté sur trois jardins situés sur la commune de La Riche : Le JARDIN BOTANIQUE situé sur la commune de Tours mais limitrophe de La Riche, le JARDIN DU PLESSIS et le JARDIN MARCEL PAGNOL.

Ces espaces ont été choisis en fonction des hypothèses de départ.

On aurait pu étudier des espaces de plus grande ampleur mais il semblait nécessaire de donner à cette recherche une portée opérationnelle. En cas d'impact réels des espaces verts dans le choix d'installation des citadins, les municipalités ne peuvent libérer des espaces conséquents sauf en cas de disparition de certaines activités où les espaces ainsi libérés et voués, par la suite, à la création d'espaces verts.

Carte 9 : Les jardins étudiés au sein de la commune de La Riche



## a. Le JARDIN BOTANIQUE

Photographie 7 : Le JARDIN BOTANIQUE

BOTANIQUE

Réalisation personnelle, mars 2004

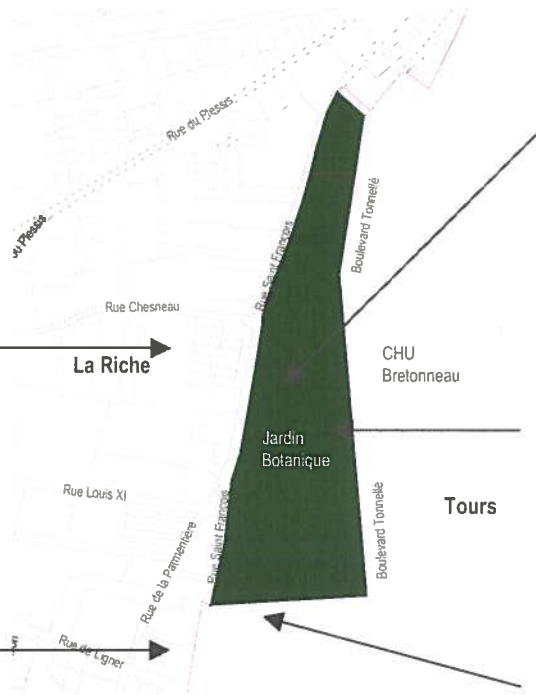
Carte 10: Le JARDIN BOTANIQUE dans son environnement



De l'habitat individuel



Des abords arborés



Des jeux d'enfants



Des animaux



De l'habitat collectif

Avec ses 5 hectares, le JARDIN BOTANIQUE est l'espace le plus important des espaces verts qui seront étudiés. Ce jardin se situe sur la commune de Tours mais est limitrophe de la ville de La Riche

Le JARDIN BOTANIQUE fut créé entre 1831 et 1843 sur d'anciens terrains marécageux alors traversés par le ruisseau Saint-Anne. La réalisation de ce jardin fut l'œuvre d'un pharmacien qui l'implanta en face de l'Hospice Générale aujourd'hui devenu l'hôpital Bretonneau.



Photographie 8 : Le JARDIN BOTANIQUE  
Réalisation personnelle, janvier 2004



Photographie 9 : Le JARDIN BOTANIQUE  
Réalisation personnelle, janvier 2004

Le JARDIN BOTANIQUE accueille aujourd'hui plus de 3000 espèces végétales qui sont gérées par la Faculté de Pharmacie et la Direction des Parcs et Jardins de la ville de Tours.

On peut ajouter à cette collection plus de 150 espèces arbustives dont quelques arbres remarquables, ainsi qu'au sein de l'Orangerie quelques espèces tropicales, plantes grasses et carnivores.



*Photographie 10 : Le JARDIN BOTANIQUE un lieu de promenade et de détente  
Réalisation personnelle, janvier 2004*



*Photographie 11 Le JARDIN BOTANIQUE accueille des espèces animales diverses  
Réalisation personnelle, janvier 2004*



*Photographie 12 : Les jeux d'enfants du JARDIN BOTANIQUE  
Réalisation personnelle, janvier 2004*

Dans ce JARDIN BOTANIQUE, des visites mensuelles sont organisées de même que des animations pour les enfants sur des thèmes divers (reconnaissance des arbustes et des arbres en bourgeon, la fabrication du compost ...). Les animaux présents (flamants roses, kangourou, ours, chèvres, paons, canards, kangourou et autres) ont aussi un rôle à jouer dans l'éducation environnementale des visiteurs.

De plus celui-ci est assez vaste pour permettre une pratique sportive, la promenade, la contemplation ou les jeux d'enfants.



Photographie 13 : L'habitat collectif aux abords du JARDIN  
BOTANIQUE  
Réalisation personnelle, octobre 2004



Photographie 14 : L'habitat individuel aux abords du JARDIN  
BOTANIQUE  
Réalisation personnelle, octobre 2004

D'un point de vue urbanistique, le JARDIN BOTANIQUE offre l'avantage d'être intégré à un tissu urbain mixte c'est à dire regroupant à la fois de l'habitat individuel avec et sans jardin et de l'habitat collectif (aucun n'est en rez-de-jardin). Cette diversité nous permet ainsi de mieux appréhender pour un même espace les différences de perception et d'importance des espaces verts selon le type d'habitat

#### **b. Le JARDIN MARCEL PAGNOL**

Le JARDIN MARCEL PAGNOL est un espace d'environ 0,8 hectares. Il se situe en centre-ville dans un tissu très urbanisé, non loin de la Mairie et de l'Eglise de La Riche. Cet espace n'est pas fermé par une clôture mais fortement délimité par des immeubles de 5-6 étages en moyenne. L'unique ouverture se situe vers le Nord car dans la continuité de ce jardin se situe le jardin Niqueux-Bruyère. Le paysage est donc très fermé par cet habitat collectif et les entrées du parc sont relativement étroites.



Photographie 15 : Une des entrées du parc Marcel Pagnol  
Réalisation personnelle, mars 2004

Ce jardin n'est pas, contrairement aux autres espaces étudiés, un espace uniquement végétale. En effet, la minéralité du JARDIN MARCEL PAGNOL, est relativement importante notamment dans son cœur. Cela facilite les déplacements mais rend cet espace moins vert et amoindrit son image de nature.

Le jardin est au contact d'un habitat collectif relativement dense, au-delà, toutefois, quelques habitations individuelles peuvent s'observer.

Le JARDIN MARCEL PAGNOL offre des équipements divers : plusieurs aires de jeux pour les enfants mais aussi un petit terrain de cross.

Le JARDIN MARCEL PAGNOL avec ses arbres et son kiosque offre aussi aux promeneurs un lieu de détente en plein centre-ville.





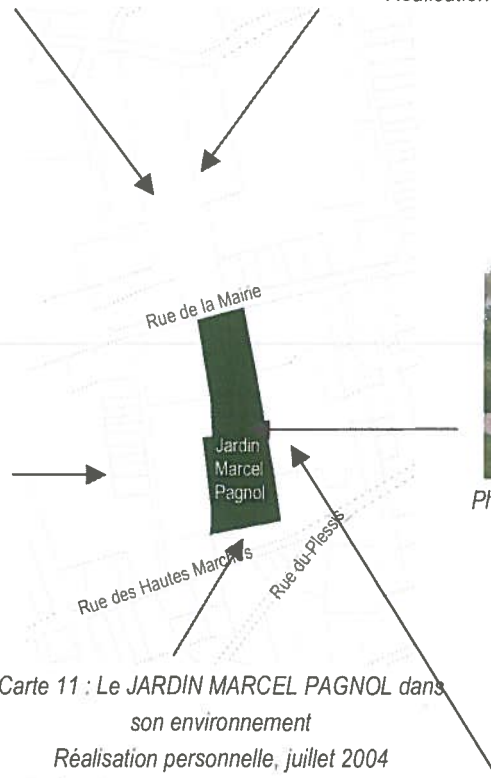
Photographie 16 : Des jeux pour tous les âges dans le jardin principalement minéral situé en face  
Réalisation personnelle, mars 2004



Photographie 17 : De l'habitat collectif dense  
Réalisation personnelle, mars 2004



Photographie 18 : Quelques maisons individuelles à proximité du jardin  
Réalisation personnelle, mars 2004



Photographie 19 : Des jeux d'enfants dans le JARDIN MARCEL PAGNOL  
Réalisation personnelle, mars 2004



Photographie 20 : L'habitat collectif jouxtant le jardin M. Pagnol.  
Réalisation personnelle, mars 2004



Photographie 21 : L'habitat collectif jouxtant le jardin M. Pagnol.  
Réalisation personnelle, mars 2004

### c. Le JARDIN DU PLESSIS :



Photographie 22 : Un environnement pavillonnaire pour le JARDIN DU PLESSIS

Réalisation personnelle, mars 2004

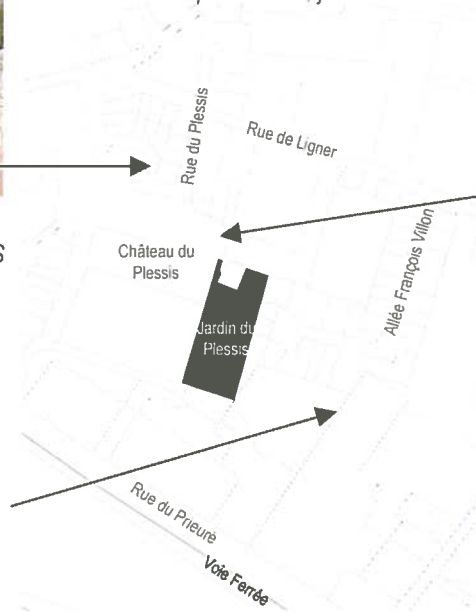


Photographie 23 : Le château du Plessis.

Source : Ville de La Riche

Carte 12 : Le JARDIN DU PLESSIS dans son environnement

Réalisation personnelle, juillet 2004



Photographie 24 : Le château du Plessis Lès Tours

Réalisation personnelle, mars 2004

Le JARDIN DU PLESSIS est un espace d'environ 0,6 hectares. C'est l'espace le plus restreint. Il se situe dans la partie sud de la plaine urbanisée et s'inscrit dans un environnement relativement vert grâce au Château Louis XI qui le jouxte.

Au 15<sup>ème</sup> siècle, Louis XI acheta ce château et fit édifier un bâtiment en brique et pierre.

Le château est inscrit à l'inventaire des Monuments Historique depuis 1927.

Ce site patrimonial, aujourd'hui fermé au public, a été transformé en espace de création théâtrale : le Plessis Théâtre.

Régulièrement, le jardin du château est toutefois ouvert au public, permettant aux lariois de redécouvrir leur patrimoine. Dans le parc, les visiteurs peuvent observer un mûrier vieux de quatre siècles, vestige de ceux plantés par Henri IV à la suite des plantations effectuées sous Louis XI.



Photographie 25 : L'entrée du Château

Réalisation personnelle, octobre 2004



Photographie 26 : Le JARDIN DU PLESSIS.  
Réalisation personnelle, octobre 2004

Le JARDIN DU PLESSIS n'est pourvu que d'une unique aire de jeux pour enfants. Cet espace peu traité dans son ensemble est avant tout un espace de passage mais contribue ircontestablement à l'amélioration du cadre de vie des riverains.

Quelques personnes y viennent promener leur chien, se délasser et faire jouer les enfants. Ce jardin semble être avant tout un lieu de proximité



Photographie 27 : Les lotissements jouxtant le JARDIN DU PLESSIS  
Réalisation personnelle, mars 2004



Le JARDIN DU PLESSIS s'intègre dans un tissu urbain résidentiel marqué par les lotissements pourvus de maisons de taille relativement réduite auxquelles sont associées pour la plupart de petits jardins.

Cette situation nous permettra d'étudier dans quelle mesure les espaces verts ont un impact sur les citadins ayant déjà leur propre petit morceau de verdure. Leur vision de la nature en ville et leurs pratiques doit être appréhendée de façon précise dans un contexte où se développe le phénomène d'étalement urbain.

## SYNTHESE

	JARDIN BOTANIQUE :	JARDIN MARCEL PAGNOL :	JARDIN DU PLESSIS :
<b>Hypothèse 1 :</b> Plus la taille des espaces est importante plus l'impact sur le choix du lieu de résidence des citadins est conséquent	Taille conséquente : 5 hectares	Jardin de taille moyenne 0,8 hectares	Petit jardin de proximité : environ 0,6 hectares
<b>Hypothèse 2 :</b> La forme d'habitat dans laquelle les citadins vivent, modifie leurs attentes en matière d'espaces verts	Insertion dans un tissu urbain d'habitat mixte	Insertion dans un tissu urbain d'habitat principalement collectif	Insertion dans un tissu urbain d'habitat pavillonnaire
<b>Hypothèse 3 :</b> Selon les possibilités d'activités offertes par les espaces verts, l'impact sur l'installation des citadins est différent	Une multitude d'activités proposées : découverte des espèces végétales et animales, footing, vélos, jeux d'enfants, promenade, détente	Quelques activités proposées : Promenade, détente, jeux d'enfants, terrain de cross	Activités proposées : Promenade, détente, quelques jeux d'enfants

### III LA MÉTHODE ADOPTÉE

#### 1. ENTRETIEN AUPRÈS DU RESPONSABLE DU SERVICE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Un entretien avec le responsable des espaces verts et du service de cartographie de la commune de La Riche a permis de mieux appréhender les problématiques liées à ce territoire. Outre l'apport en terme de cartographie et de documentation, cet entretien m'a permis d'évoquer la politique actuelle mais aussi l'historique de la commune en terme d'espaces verts.

Bien que ne se situant pas au cœur même de ma recherche, ce travail préliminaire était nécessaire pour choisir et confirmer mon cas d'étude. De plus, cela m'a permis de mieux comprendre les réponses aux entretiens effectués auprès de la population, d'expliquer certains phénomènes, d'en contredire d'autres....

#### 2. L'ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION

Parce que « ce sont les hommes et leur mode de vie qui font la ville » (Beaucire), il était incontournable pour étudier le choix d'installation des citoyens d'avoir un certain nombre d'entretien auprès de la population concernée.

##### a. Echantillon

Pour pouvoir exploiter les résultats et rester fidèle à la réalité, il a fallu réaliser un nombre d'entretiens relativement conséquent (90 au total soit 30 entretiens par espace vert).

L'échantillon a été choisi spatialement. Pour cela, je me suis, dans un premier temps, attachée aux personnes résidant dans une rue adjacente de l'espace vert concerné. Ce n'est que par la suite, que j'ai effectué environ 10 entretiens par espace dans des rues plus éloignées. L'objectif était ici d'observer s'il existait une variation dans les réponses selon l'éloignement à l'espace vert.

Aucun autre critère n'a été choisi afin de définir l'échantillon, toutefois le traitement a pu différencier des catégories de personnes tel que les nouveaux ou les anciens arrivants, regrouper les jeunes ménages, les personnes résidant en pavillon/en appartement...etc.

##### b. Enquêtes

Les entretiens ont été effectués par téléphone. En effet, cette méthode était la seule qui me permettait avec efficacité d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires contrairement à des questionnaires effectués sur les espaces ou des entretiens réalisés aux portes à portes.

J'ai ainsi pu avoir :

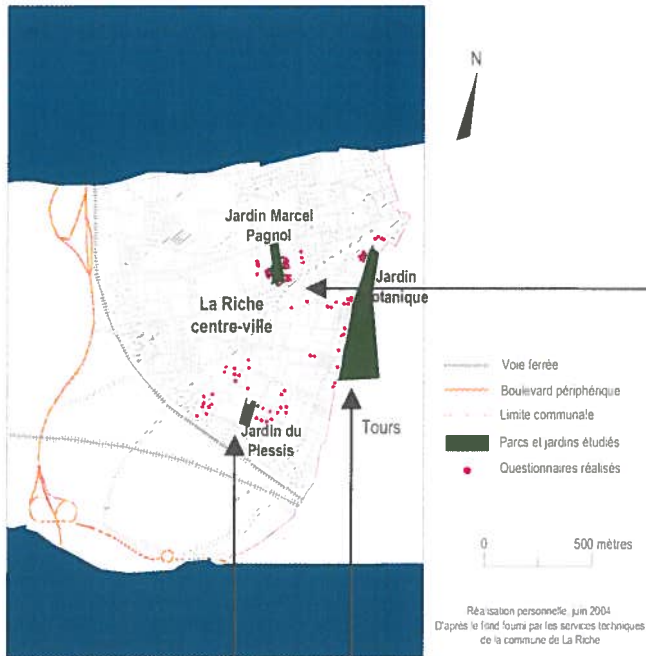
- La vision de personnes **fréquentant ou non** les espaces verts
- Des informations concernant les pratiques des citoyens à la fois **sur les espaces verts de proximité étudiés et sur d'autres espaces** (tels que les grands parcs urbains de l'agglomération, la forêt, la campagne...)
- Une cartographie des personnes qui ont répondu à mon questionnaire.

D'autre part, il m'est apparu pour plusieurs raisons que cette méthode était efficace (Cf. Annexes n°) :

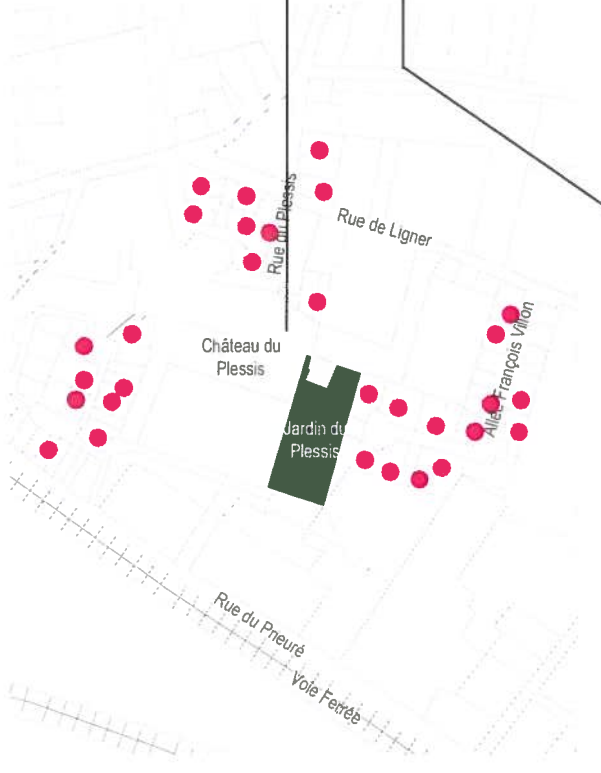
- Les ménages répondent, en effet, facilement par téléphone. Ils se sentent en confiance car ils ont une grande liberté de répondre ou non au questionnaire, de l'interrompre...
- Les conditions météorologiques interviennent peu contrairement à des questionnaires au sein des parcs

— Le gain de temps grâce à cette méthode a permis d'atteindre une plus ample représentativité et de multiplier les questionnaires

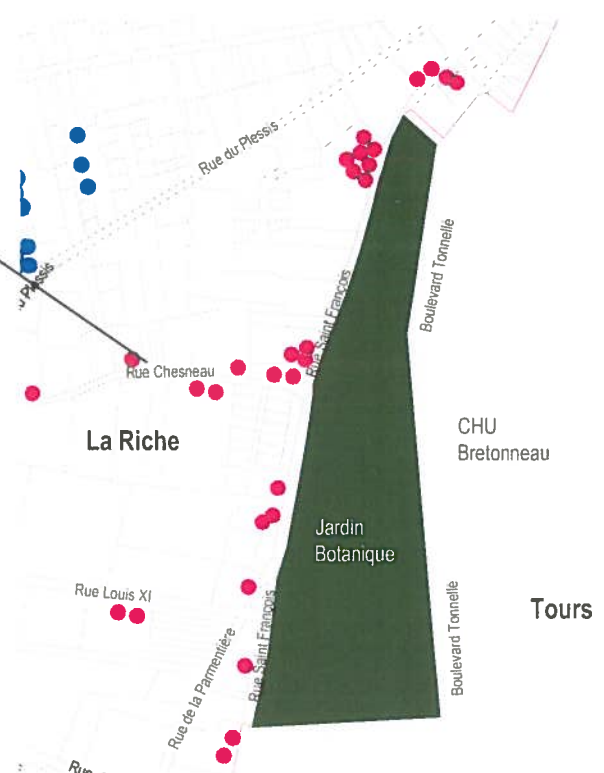
### QUESTIONNAIRES REALISES



Carte 13 : Questionnaires réalisés à proximité du JARDIN MARCEL PAGNOL  
 Réalisation personnelle, juillet 2004



Carte 14 : Questionnaires réalisés à proximité du JARDIN DU PLESSIS  
 Réalisation personnelle, juillet 2004



Carte 15 : Questionnaires réalisés à proximité du JARDIN BOTANIQUE  
 Réalisation personnelle, juillet 2004

### **c. Contenu des enquêtes**

Diverses thématiques ont été abordées au cours de ces entretiens (Cf. questionnaire annexe) :

- La vision de la nature en ville : Il semblait primordial de poser aux habitants de la commune étudiée des questions sur leur vision de la nature en ville c'est à dire sur ses apports, sur les relations que l'individu entretient avec elle, ce à quoi ils l'associent...
- La pratique des espaces verts : les questions concernant la pratique des espaces verts portaient tout autant sur l'espace vert situé à proximité que sur d'autres types d'espaces verts fréquentés par la personne interrogées. Les raisons de la fréquentation, le temps passé, le degré de satisfaction, les apports de chacun des espaces... sont autant de thèmes que j'ai pu ici aborder. J'ai ainsi pu mettre en corrélation les deux types de pratique, voir de quelles manières elles peuvent se différencier ou au contraire dans quel cas elles se ressemblent.
- Les raisons du choix d'installation : Il s'agissait ici de savoir quelles étaient les raisons de l'installation dans le quartier, si l'espace vert avait joué un rôle et dans quelle mesure (ordre d'importance.)
- L'identification : il était nécessaire de poser quelques questions aux personnes interrogées pour apprendre à mieux les connaître mais aussi pour pouvoir faire des regroupements selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le type d'habitat et de statut, le type de ménage, le nombre d'années dans le logement ou encore selon que la personne ait déjà ou non vécu à la campagne auparavant ...

### **3. LES ENQUÊTES AUPRÈS DES AGENCES IMMOBILIÈRES**

Une enquête auprès d'agences immobilières a été réalisée. Initialement, ceux-ci devaient être effectués au cours d'un rendez-vous dans des agences de l'agglomération de Tours. Cependant face aux nombreuses difficultés rencontrées pour obtenir des réponses de ces structures, j'ai dû prendre le parti d'interroger les agences immobilières au travers de l'envoi du questionnaire par internet. Le taux de réponse a été faible (5 agences ont répondu) mais m'a permis d'avoir l'avis de personnes motivées par mon sujet de recherche. Les réponses m'ont ainsi fourni de nombreuses indications. Les questionnaires ont été envoyés dans des agences de villes moyennes afin de garder les caractéristiques de mon site d'étude (200 questionnaires envoyés dans l'Agglomération de Tours, ainsi que les villes d'Orléans et de Poitiers).

L'objectif de ce questionnaire était d'avoir un avis d'expert. C'est à dire un avis plus scientifique et moins subjectif que celui de la population interrogée. Il me semblait aussi important de me placer à la fois dans la logique d'offre et de demande et d'interroger ainsi les différents partis concernés par la question du choix du logement.

Diverses thématiques ont été abordées et notamment l'incidence des espaces verts sur la demande et le coût du foncier, la variation de l'impact des espaces verts selon la population et les espaces concernés, ainsi que l'apport des espaces verts comme produit de marketing urbain. (Cf. Annexes, questionnaires auprès des agences immobilières)

Les agences m'ont apporté de nouvelles informations venant alimenter ma réflexion et m'ont permis de confirmer ou d'infirmer certaines données.

---

**TROISIÈME PARTIE :**  
**ETUDE DE CAS**

---

Après ce travail de mise en contexte et de présentation de nos exemples, il est plus aisé de comprendre dans quel cadre notre problématique s'inscrit.

La Riche est une commune verte dont l'histoire est étroitement liée à l'évolution de l'activité maraîchère et horticole. Cependant face à une pression immobilière de plus en plus grande, la commune est contrainte de détruire certaines formes de nature en ville tel que les jardins familiaux.

A contrario, la ville tente de promouvoir la nature en ville notamment en jouant sur les plantations le long de la voirie, en implantant de micro espaces verts dans les dents creuses et en renforçant les jardins publics existants.

Outre des bords de Loire ou la campagne environnante, la commune ne bénéficie donc pas de la présence de grands espaces verdoyants et n'est pourvue d'aucun grand parc urbain.

Pour autant, les larichois considèrent-ils leur cadre de vie satisfaisant ? Que pensent-ils de la présence des espaces verts sur la commune de La Riche ? Quelle vision ont-ils des espaces verts en ville ? Quel rôle ont-ils joué dans leur implantation et quelle fonction remplissent-ils au quotidien ?

**Il est important de souligner que chacun a une vision différente de la nature. Selon l'histoire, la culture de la personne, selon qu'elle a ou non toujours vécu en ville, qu'elle soit arrivée sur la commune depuis plus ou moins longtemps, les réponses aux questions et la vision de la nature ne peuvent être similaires.**

De plus, les questionnaires ont été réalisés à un moment précis. Selon la saison et les dispositions de la personne interrogée, les réponses peuvent varier.

Enfin, les ménages n'ont pas préparé cet entretien, les réflexions qui ont pu être faites, sont les premières idées qui leur sont venues. Peut-être auraient-ils formulé les choses différemment s'ils avaient eu connaissance du questionnaire auparavant.

Il peut donc y avoir autant de cheminements de pensée que d'individus. La généralisation bien que possible et plausible dans certain cas, devra en tenir compte.

Tout cela nous pousse à prendre des précautions quant à la réflexion qui s'en suit. Comme dans l'ensemble des recherches basées sur l'homme, aucune vérité ne pourra être énoncée de manière catégorique.

## I QUELLE VISION DE LA NATURE POUR LES LARICHOIS INTERROGÉS ?

### 1. UN RÔLE INCONTESTABLE DES ESPACES VERTS EN VILLE

Quel que soit le type d'espaces verts, de personnes interrogées, de lieu d'habitation concerné, la quasi-totalité des ménages interrogés soit **99% considèrent que les espaces verts sont essentiels en ville**. Seul un ménage ne considère pas la nature en ville très importante. Celui-ci justifie cette réponse par manque de temps ne permettant pas de profiter de cette nature en ville. Mais ce cas fait véritablement figure d'exception.

On retrouve ici la théorie de F.Terrasson qui nous affirme que « de nos jours, tout le monde dit aimer la nature (...) mais chacun a sa nature de prédilection. On n'aime pas la nature sous toutes ses formes ». Les citadins ont ainsi une vision uniformément agréable de la nature même si elle correspond à une nature construite et entièrement maîtrisée.

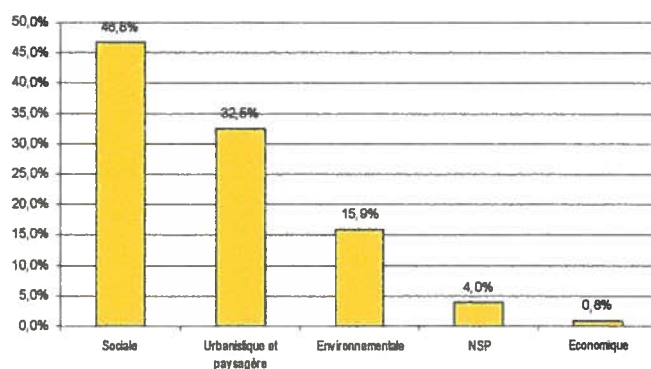


Les moindres marques de nature non maîtrisées semblent être pour certain une intrusion sur un territoire où tout doit être réglé. Ainsi, une personne interrogée m'a affirmé qu'elle « ne comprenait pas qu'il y ait encore des pissenlits dans le JARDIN BOTANIQUE malgré l'entretien effectué par l'équipe municipale ».

Au contraire, d'autres ne considèrent pas les jardins étudiés comme des espaces verts et préfèrent une nature « moins travaillée », des espaces plus ouverts comme les bords de Loire, la forêt, la campagne.

Ainsi, on perçoit rapidement la complexité liée à la vision de la nature, à ses pratiques et à ses impacts.

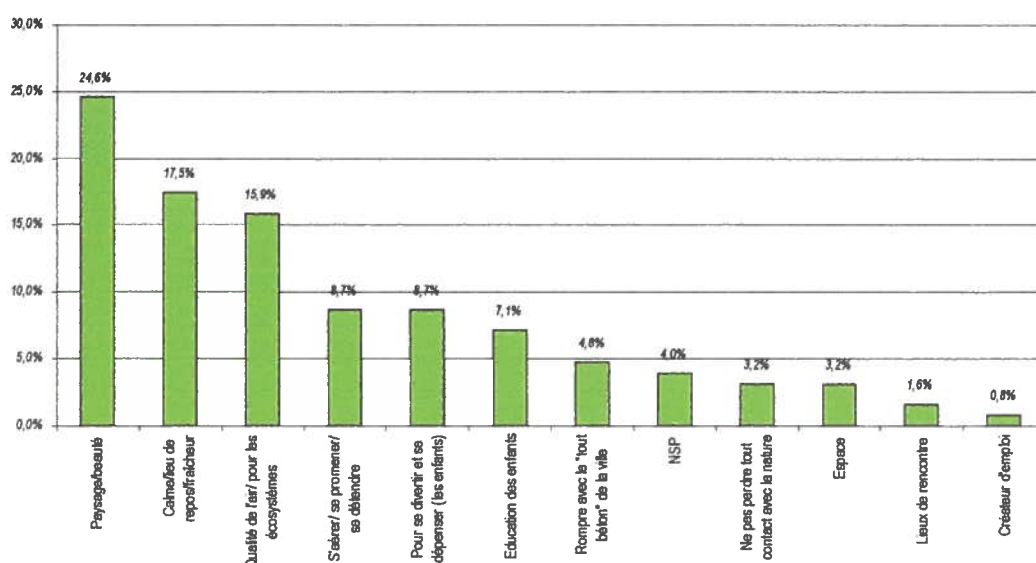
Les réponses évoquées par les ménages pour expliciter la nécessité et l'importance d'avoir des espaces verts en milieu urbanisé sont principalement de trois ordres : urbanistiques et paysagères, sociales et environnementales. Les ménages ont parfois donné plusieurs raisons sans classement d'importance. Le graphique a donc été réalisé à partir du total des réponses soit 126. Seul 0,8% des ménages évoquent le rôle économique des espaces verts dans le sens où ils créent des emplois par l'entretien qu'ils engendrent.



Graphique 1 : Les raisons de l'importance de la nature en ville - Réalisation personnelle, juillet 2004

C'est avant tout le rôle social des espaces verts qui est mis en avant par les Larichois interrogés avec 46,8% des raisons évoquées. 32,6% s'attachent plus aux bienfaits de cette nature au niveau urbanistique et paysager, 15,9% pensent avant tout au rôle environnemental.

Si l'on observe le détail des réponses, c'est l'apport paysager des espaces verts, la beauté qu'ils procurent qui obtient une majorité de réponses avec 24,6%, vient ensuite le calme (17,5%) puis le rôle anti-pollution des espaces verts (15,9%).

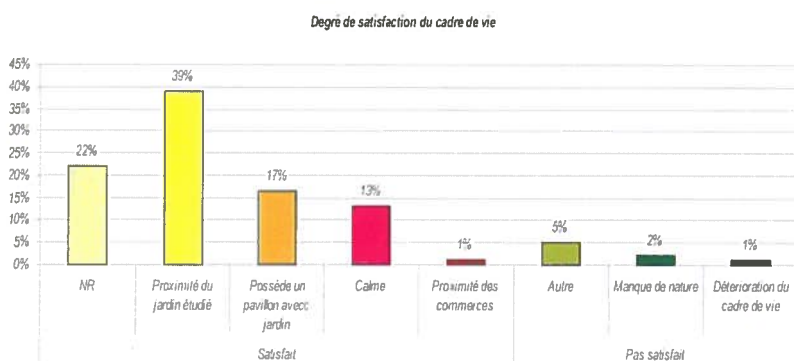


Graphique 2 : Détails des raisons de l'importance de la nature en ville - Réalisation personnelle, juillet 2004

## 2. DES ESPACES FAVORISANT LE CADRE DE VIE

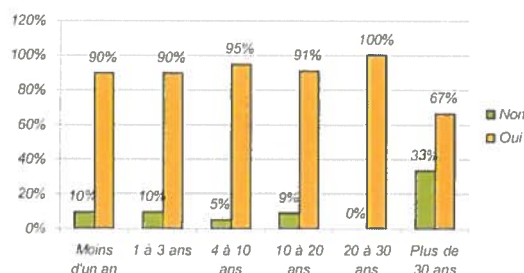
Les espaces verts en milieu urbain apparaissent donc comme prépondérants pour les larichois. Ceux-ci contribuent largement à leur qualité de vie. Ainsi, sur l'ensemble des personnes interrogées, **92% considèrent leur cadre de vie satisfaisant dont 39% grâce à la présence à proximité d'un jardin public et 17% grâce à leur habitation à laquelle est assimilée un espace vert privatif.**

8% sont insatisfaites de leur cadre de vie dont 3% pour des raisons de manque de nature ou de dégradation de leur cadre de vie



Graphique 3 : (In)satisfaction du cadre de vie et ses raisons - Réalisation personnelle, juillet 2004

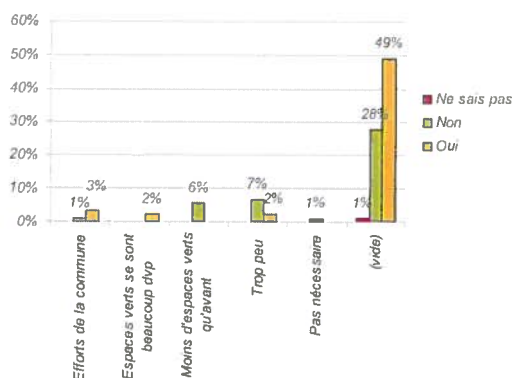
Graphique 4 : (In)satisfaction du cadre de vie en fonction du temps passé sur la commune  
Réalisation personnelle, juillet 2004



92% des personnes interrogées ont toujours vécu en milieu urbanisé, seuls 8% ont déjà vécu à la campagne. Quels que soient les lieux d'habitation précédents, **aucune corrélation ne peut être établie entre le fait d'avoir déjà vécu précédemment à la campagne et l'insatisfaction du cadre de vie en milieu urbanisé.** Ainsi, sur les personnes non satisfaites de leur cadre de vie, seulement 29% ont déjà vécu en milieu rural, 71% ont toujours vécu en ville.

Selon le temps déjà passé sur la commune peu de différenciation existe selon les tranches étudiées. Globalement pour chacune d'elles, le pourcentage de personnes insatisfaites varie de 5 à 10%. Cependant, il faut souligner que **33% des personnes résidant sur La Riche depuis plus de 30 ans ne sont pas satisfaites de leur cadre de vie actuel.** Ce chiffre est donc beaucoup plus élevé et souligne une dégradation du cadre de vie dans le temps. Les raisons évoquées sont le plus souvent le développement d'une urbanisation de plus en plus massive. Seules les personnes vivant sur La Riche depuis plus de 30 ans ont un recul suffisant pour l'observer.

En effet, la population interrogée considère à 57% la présence de la nature sur la commune de La Riche comme suffisante. Néanmoins, 42% trouvent que les espaces verts manquent et 6% considèrent que les formes de nature ont diminué sur La Riche. Les constructions empiètent, en effet, de plus en plus sur les formes de nature jusqu'ici présente dans le centre urbanisé de la commune.

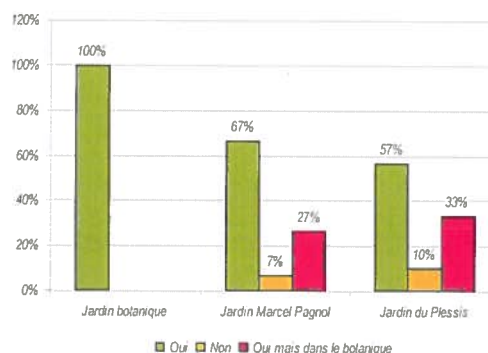


Graphique 5 : (In)suffisance des espaces verts sur la commune et les raisons qui y sont associées - Réalisation personnelle, juillet 2004

## II DES ESPACES, DES PRATIQUES

### 1. LE CRITÈRE DE LA TAILLE, UN POIDS NON NÉGLIGEABLE

Graphique 6 : Pratique des espaces verts de proximité  
Réalisation Personnelle juillet 2004



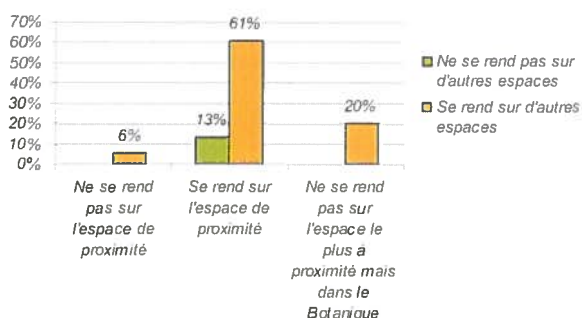
Selon la taille de l'espace vert, son impact sur les pratiques des citoyens diffère.

En effet, si l'ensemble des personnes résidant à proximité du JARDIN BOTANIQUE s'y rend régulièrement, il n'en va pas de même pour le JARDIN MARCEL PAGNOL et le JARDIN DU PLESSIS. Cet espace est très prégnant dans l'esprit des citoyens. **De par sa surface relativement conséquente le JARDIN BOTANIQUE attire les ménages y compris ceux ne résidant pas à proximité.** Il est intéressant ici d'observer que 27% des ménages résidant à proximité du JARDIN MARCEL PAGNOL et 33% de ceux se situant près du JARDIN DU PLESSIS ne reconnaissent pas leur espace de proximité comme un espace vert et considère l'espace vert le plus près de chez eux comme étant le JARDIN BOTANIQUE.

7% en ce qui concerne le JARDIN MARCEL PAGNOL et 10% pour le JARDIN DU PLESSIS ne se rendent jamais sur un espace vert de proximité. Ce sont des ménages qui, pour la plupart, ne considèrent pas qu'il existe à proximité de chez eux des espaces verts, quelques-uns n'ont pas le temps de s'y rendre, enfin, des personnes âgées n'ont pas les moyens de s'y déplacer.

D'une manière générale, l'espace vert de proximité est pratiqué par une majorité de citoyens. Une taille restreinte semble être un frein à cette fréquentation. Mais une multitude de facteurs peuvent aussi expliquer la déprise des espaces les plus petits.

La plupart des ménages interrogés se rendent à la fois sur un espace vert de proximité (y compris le JARDIN BOTANIQUE pour ceux résidant à proximité du JARDIN DU PLESSIS ou le JARDIN MARCEL PAGNOL) et sur d'autres espaces verts ; cela concerne 81% des enquêtés.



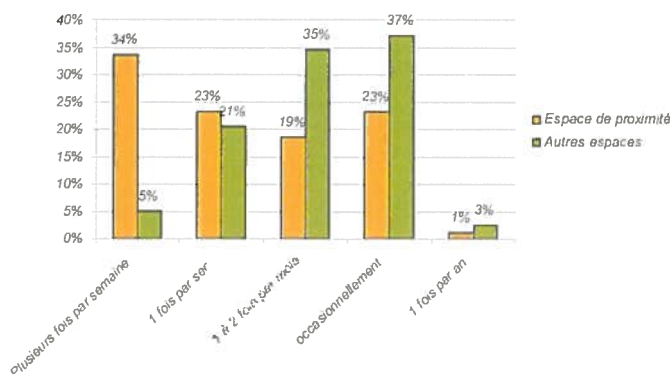
Graphique 7 : Différence de pratiques entre l'espace de proximité et les autres espaces – Réalisation personnelle 2004

Seul 6% des personnes interrogées préfèrent les autres espaces à la pratique des espaces verts de proximité. Comme il a été souligné précédemment, la majorité d'entre eux considèrent qu'il n'existe pas d'espace vert proche de chez eux. Leur vision de la nature est quelque peu différente de la vision la plus communément admise lors des entretiens. En effet, pour ces personnes, la nature est à l'image de vastes espaces. Ils ne retrouvent pas dans les espaces verts urbains une forme de nature correspondant à leur besoin.

Au contraire 13% des personnes se rendent au jardin situé proche des chez eux mais ne vont jamais sur d'autres espaces verts. Cela concerne principalement des personnes âgées n'ayant pas la possibilité de se déplacer (pour 50%) mais se rendant de manière fréquente sur l'espace de proximité et de jeunes ménages sans enfant récemment arrivés sur la commune (moins de trois ans).

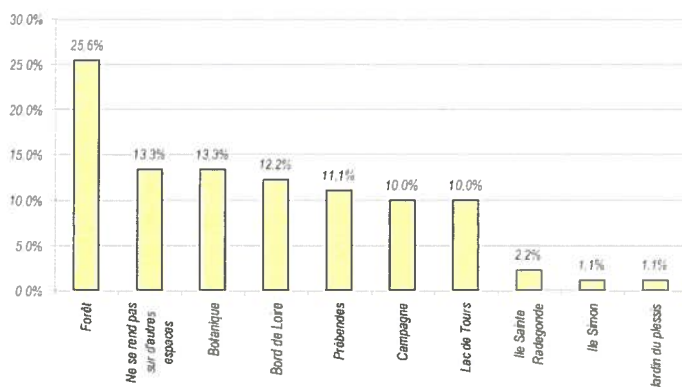
Ainsi les espaces verts qu'ils soient ou non de proximité sont largement fréquentés par les citoyens. Ceux-ci se rendent pour 57% d'entre eux une fois voire plusieurs fois par semaine sur l'espace vert de proximité et pour 72% une à deux fois par mois ou plus occasionnellement sur d'autres espaces

Graphique 8 : Fréquence des pratiques des différents types d'espaces – Réalisation personnelle juillet 2004



Les sorties effectuées par les Larichois sur d'autres espaces verts concernent pour 25% des promenades ou la pratique de sport en forêt et pour 12,2% en bords de Loire. 10% passent une après midi voire un week-end à la campagne. Ainsi, 47,2% de ménages interrogés se rendent régulièrement dans des espaces plus vastes et non clos, où les formes de natures s'expriment plus facilement.

Outre ces vastes espaces, un nombre important de Larichois préfère se rendre dans d'autres parcs urbains. Cela concerne 38,8% des ménages. C'est le cas pour les Prébendes, le Lac, les îles et aussi et surtout le JARDIN BOTANIQUE. En effet, en dehors des espaces de proximité, c'est le second espace pratiqué juste après la forêt avec 13,3% des citoyens interrogés ne résidant pas à proximité. Le JARDIN BOTANIQUE est le seul espace étudié ayant une double fonction. C'est à la fois un espace vert de proximité pour les promenades quotidiennes et un espace pour des pratiques plus occasionnelles pour des personnes résidant plus loin. Ainsi son rôle est complet.



Graphique 9 : La pratique des autres espaces  
Réalisation personnelle, juillet 2004

confirmé par les agences immobilières : « le compromis entre la ville et la campagne semble être les parcs publics, les petits jardins. Un peu de verdure améliore considérablement le cadre de vie, même les espaces verts de taille très restreinte ont un impact » (1 2 3 Assurimo –Tours)

On pourrait penser que sa taille joue un rôle important puisqu'il concurrence les autres grands parcs urbains et des espaces tels que les bords de Loire. Toutefois on peut s'apercevoir que des parcs tel que celui des Prébendes dont la taille est beaucoup plus restreinte attire aussi les larichois.

Ainsi, si la taille a un rôle dans l'attractivité de l'espace, ce n'est pas le seul et unique élément à prendre en compte. Des espaces de taille plus restreinte peuvent en effet, de part leur aménagement et le cadre privilégié qu'il procure, concurrencer facilement les plus grands. Cela nous est

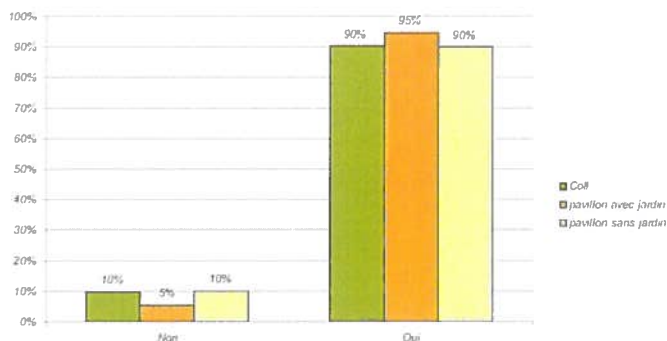
## 2. L'HABITAT COLLECTIF, UN BESOIN PLUS IMPORTANT DE NATURE ?

Ménages interrogés	JARDIN BOTANIQUE	JARDIN DU PLESSIS	JARDIN MARCEL PAGNOL	TOTAL
Habitat collectif	19 dont 2 possèdent un jardin familial	0	23 dont 2 possèdent un jardin familial	42
Habitat individuel avec jardin	5	30	3	38
Habitat individuel sans jardin	6	0	4	10
TOTAL	30	30	30	90

Sur les 90 personnes interrogées, 42 habitent dans de l'habitat collectif, 38 dans de l'habitat individuel avec jardin et 10 dans du pavillonnaire sans jardin. 4 possèdent un jardin familial.

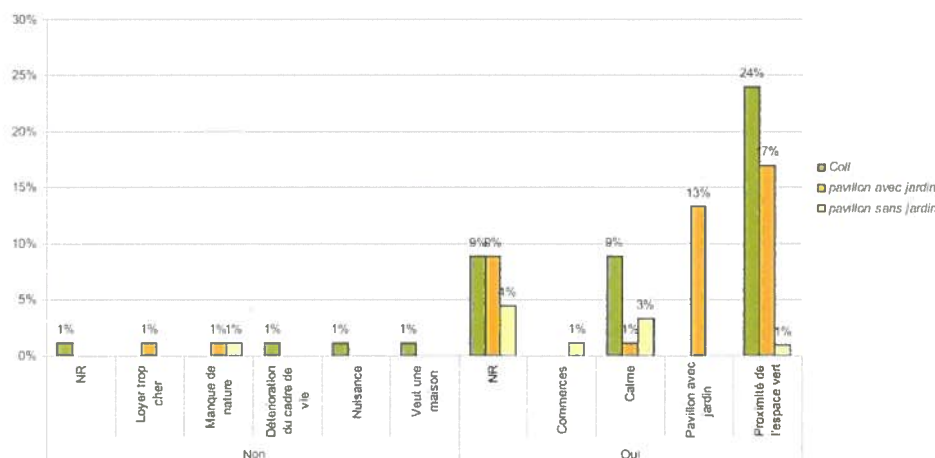
### a. L'impact des espaces verts selon le type d'habitation

D'une manière générale, **quel que soit le type de logement concerné, les ménages sont assez satisfaits de leur cadre de vie.** Les personnes résidant dans de l'habitat individuel avec jardin sont un petit peu plus satisfaites que celles n'ayant pas d'espace vert privatif. Ainsi, 95% des personnes habitant en pavillon individuel avec jardin sont satisfaites contre 90% de celles résidant en collectif ou en individuel sans jardin



Graphique 10 : Satisfaction du cadre de vie par type de logement habité - Réalisation personnelle, juillet 2004

Graphique 11 : Raison liée à la (in)satisfaction du cadre de vie selon le type d'habitation Réalisation personnelle, juillet 2004



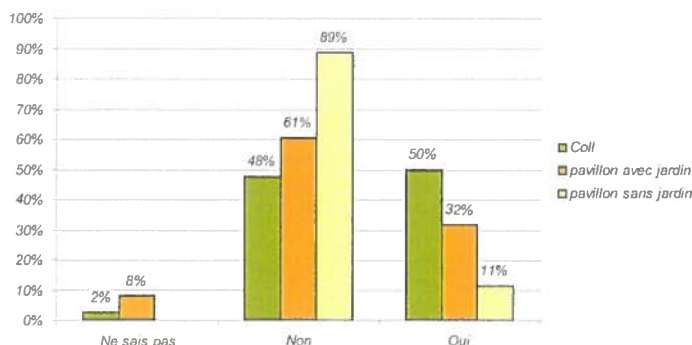
Cette satisfaction importante du cadre de vie s'explique majoritairement par la présence d'un espace vert de proximité et ceci quel que soit le type d'habitation. Les personnes satisfaites de leur cadre de vie de part cette présence d'espace vert vivent pour 57% en collectif (24% toutes réponses et type d'habitat confondus) et pour 40% en pavillon avec jardin (17% toutes réponses et type d'habitat confondus).

Il est à noter que 13% des personnes interrogées considèrent leur cadre de vie satisfaisant et le justifient par leur type de résidence principale : un pavillon individuel avec jardin, cela représente un peu plus d'1/3 des personnes vivant dans ce type d'habitation.

Ainsi l'espace vert joue un rôle fondamental de même que le jardin privatif, mais les différences entre l'habitat individuel et collectif semblent moins importantes que l'on aurait eu tendance à le croire.

De la même manière, si l'on étudie l'impact de l'espace vert dans le choix d'implantation selon le type d'habitat, on s'aperçoit là encore que les différences existent mais qu'elles restent relativement modérées. 50% des personnes résidant en collectifs considèrent que l'espace vert de proximité a eu un impact dans leur choix d'installation contre 32% des personnes vivant en habitat individuel avec jardin et 11% des personnes vivant dans de l'habitat individuel sans jardin. Ce dernier chiffre peut sembler étonnant, mais ne s'appuyant que sur les 10 personnes interrogées résidant dans du pavillonnaire sans jardin, cette donnée doit être interprétée avec précaution.

Graphique 12 : impact de l'espace vert dans le choix d'installation  
Réalisation personnelle juillet 2004

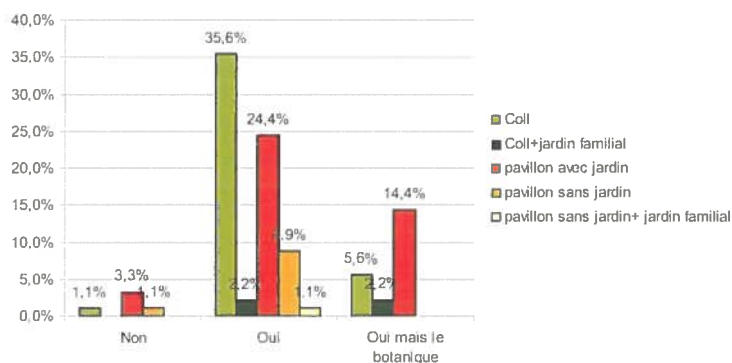


Les espaces verts jouent ainsi un rôle non négligeable dans le cadre de vie et dans le choix d'implantation des citoyens. Selon le type d'habitat l'importance de cette nature varie sensiblement. Les personnes habitant dans de l'habitat collectif y attachent en effet plus d'importance que celles résidant dans de l'individuel.

#### b. Les différences de pratiques selon le type d'habitat

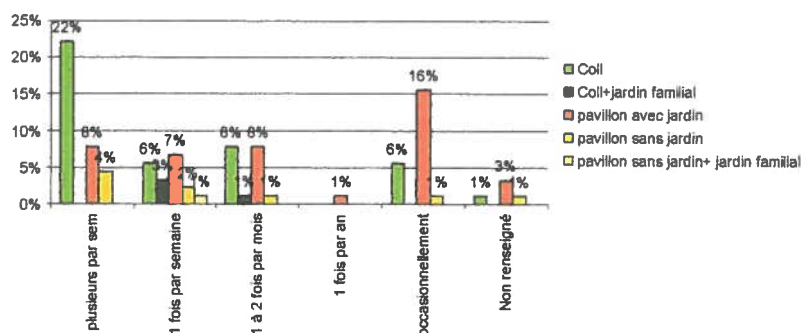
Lorsque l'on étudie les pratiques des espaces selon le type d'habitation, on s'aperçoit qu'il existe là encore des différences. En effet, une très grande majorité des Larichois interrogés se rend sur l'espace vert situé à proximité de chez eux ; cela concerne 72,2% des personnes.

Seuls, 5,5% des ménages ne s'y rendent jamais. Certes la majorité, 3,3% des personnes, a un jardin privatif et 4,4% habitent en pavillon, mais ces pourcentages restent peu élevés. En conséquence, il est difficile de faire une différenciation des pratiques selon le type d'habitat.



Graphique 13 : Part des ménages se rendant dans l'espace vert situé à proximité de chez eux en fonction du type d'habitation  
Réalisation personnelle, juillet 2004

Toutefois, il est à noter que les personnes résidant dans de l'habitat collectif ont une pratique plus importante des espaces verts de proximité que les ménages résidant dans de l'habitat pavillonnaire qui se rendent un peu plus loin (dans le JARDIN BOTANIQUE). 1/3 des ménages résidants dans de l'habitat individuel et ayant un jardin se rendent sur le JARDIN BOTANIQUE alors qu'ils résident à proximité du JARDIN DU PLESSIS ou du JARDIN MARCEL PAGNOL. En comparaison, 1/6 de ceux habitant dans de l'habitat collectif se rendent sur le JARDIN BOTANIQUE plutôt que sur celui situé à proximité de chez eux.



Graphique 14 : Fréquence des pratiques de l'espace vert selon le type d'habitation – Réalisation personnelle juillet 2004

Il est intéressant d'observer que si les personnes résidant dans de l'habitat pavillonnaire et celles habitant dans du collectif pratiquent majoritairement l'espace vert de proximité, la fréquence avec laquelle ils le font n'est pas du tout équivalente. **Alors que 22% des personnes interrogées qui se rendent plusieurs fois par semaine dans l'espace vert de proximité habitent dans du collectif, seules 8% résident dans du pavillonnaire avec un jardin attenant.**

16% des personnes habitant dans de l'habitat individuel avec jardin ne se rendent qu'occasionnellement dans l'espace vert de proximité. Cela peut aisément se comprendre puisqu'ils ont leur propre coin de nature.

Il est à noter que parmi les 8% de personnes interrogées habitant dans de l'habitat individuel sans jardin, la moitié se rend plusieurs fois par semaine dans l'espace vert de proximité.

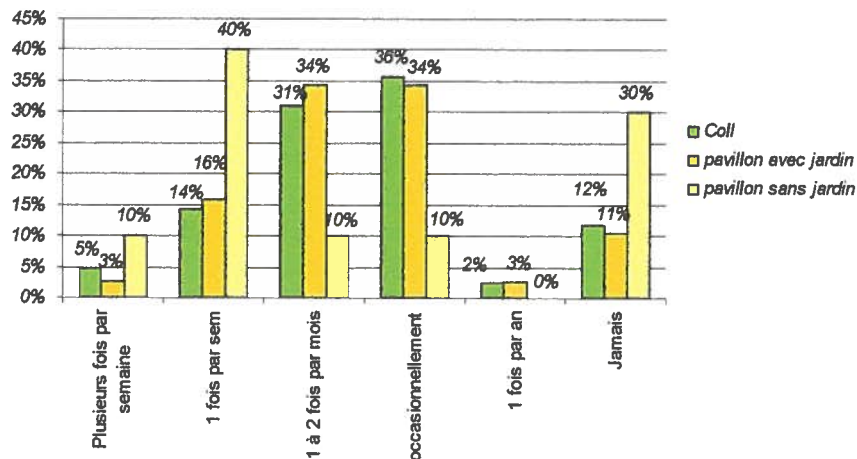
On peut aussi souligner que les personnes ayant un jardin familial se rendent globalement moins souvent dans les espaces verts de proximité (1 fois par semaine ou une à deux fois par mois) et ceci malgré l'éloignement existant entre le jardin familial et l'habitation.

**Il existe donc bien une corrélation entre le type d'habitation et la pratique de la nature.** Les personnes ayant leur propre espace de verdure se rendent moins fréquemment sur les espaces verts. **La personne habitant dans de l'habitat individuel se rend globalement plus loin que la personne résidant en collectif.** En effet, beaucoup, par préférence, se rendent dans le JARDIN BOTANIQUE plutôt que dans leur espace vert de proximité. De la même manière, les personnes ayant un jardin familial délaissent quelque peu les espaces verts publics préférant se rendre sur le jardin familial malgré son éloignement.

En ce qui concerne les autres espaces verts, leur pratique tous types d'habitats confondus est assez fréquente puisque seulement 13% ne se rend jamais dans d'autres types d'espace vert. Il faut souligner que dans la majorité des cas, cela concerne des personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer.

87% des ménages interrogés se rendent donc sur d'autres espaces. Si l'on observe la fréquence selon le type de logement, on s'aperçoit qu'il existe une adéquation entre les personnes habitant dans du collectif et celle résidant dans de l'individuel avec jardin. Globalement, les ménages se rendent 1 à 2 fois par mois voire plus occasionnellement dans d'autres types d'espaces. Seul 40% des ménages habitant dans du pavillonnaire sans jardin se rendent très régulièrement dans d'autres espaces (soit en moyenne une fois par semaine).

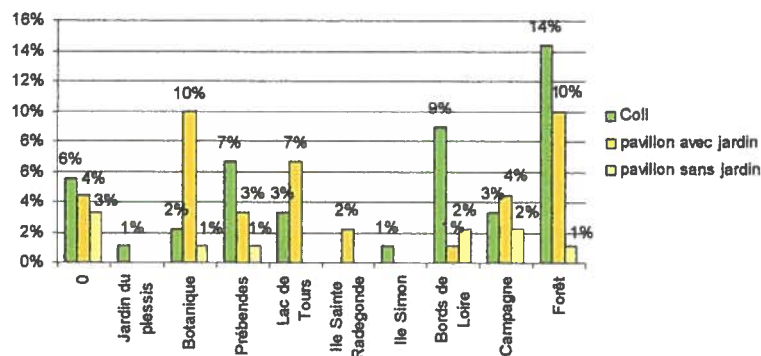




Graphique 15 : Fréquence des pratiques sur d'autres espaces verts – Réalisation personnelle juillet 2004

Ces chiffres peuvent s'expliquer au regard des lieux fréquentés. En effet, en ce qui concerne la fréquentation importante d'autres espaces par les personnes résidant dans de l'individuel sans jardin, on peut s'apercevoir que leur lieu de fréquentation est relativement proche : JARDIN BOTANIQUE, jardin des Prébendes, Bords de Loire. Seul 3% se rendent en forêt ou à la campagne.

Une même proportion de ménages se rend dans les parcs urbains ou sur les bords de Loire (23%) et ceci quel que soit leur type d'habitation (collectif ou individuel avec jardin). Globalement la population se rend majoritairement dans d'autres espaces de proximité 34% des personnes interrogés se rendent en forêt ou à la campagne régulièrement

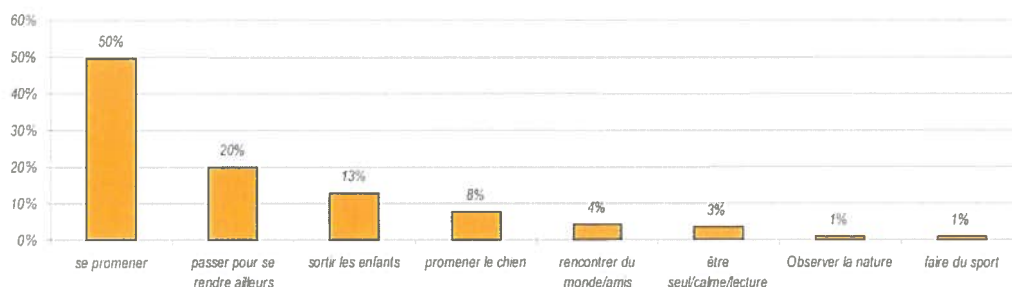


Graphique 16 : Lieu de pratiques sur d'autres espaces verts – Réalisation personnelle juillet 2004

### 3. EQUIPEMENTS, UNE NECESSITE POUR LES ESPACES VERTS ?

#### a. Une différence de pratique selon le degré d'équipement de l'espace ?

On a pu s'apercevoir que si l'ensemble des personnes résidant à proximité du JARDIN BOTANIQUE se rendait dans cet espace, il n'en allait pas de même pour les personnes résidant à proximité du JARDIN DU PLESSIS (57%) ou du JARDIN MARCEL PAGNOL (67%). Cette différence s'explique t-elle par le degré d'équipement différent de ces trois espaces ?



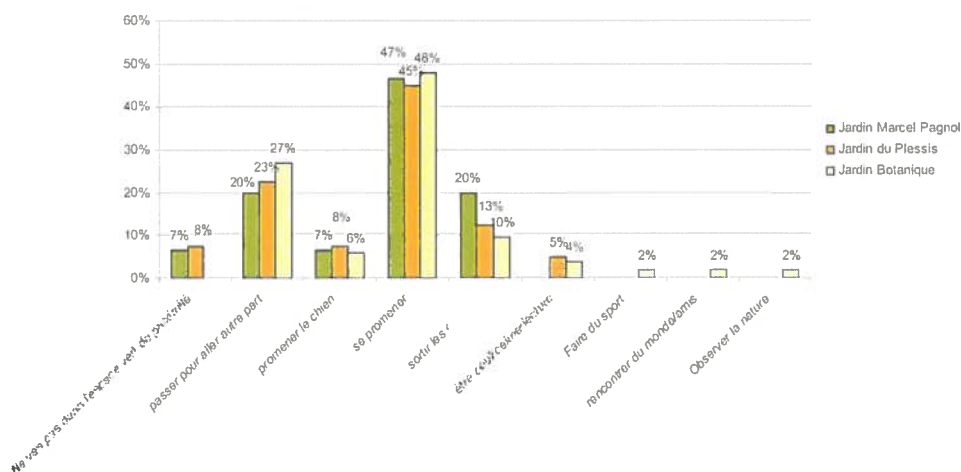
Graphique 17 : Activités pratiquées sur les espaces verts tous types confondus.  
Réalisation personnelle, juillet 2004

Si l'on observe les activités pratiquées par les citoyens résidant à proximité d'un espace vert, on peut s'apercevoir que, tout type d'espace confondu, l'activité la plus prisée est la promenade. Elle représente 50% des raisons pour lesquelles les ménages se rendent sur un espace vert, 20% n'y font que passer, 13% y viennent pour les enfants et 8% pour sortir leur chien. Au regard de ces données, il semblerait que peu d'équipements seraient nécessaires pour satisfaire le citoyen se rendant sur les espaces verts de proximité. Seuls les enfants ont besoin ici de structures spécifiques.

Si l'on différencie les pratiques selon les jardins étudiés, on peut s'apercevoir que les activités diffèrent peu. Quel que soit le degré d'équipement des espaces, on s'y rend avant tout pour se promener.

Chose plus étonnante, le JARDIN BOTANIQUE qui est largement pourvu d'espace de jeux pour enfants, ne remportent qu'un succès mitigé en proportion des autres espaces. Cette pratique ne concerne que 10% des activités pratiquées sur le JARDIN BOTANIQUE alors qu'elle représente 13% de celles pratiquées sur le JARDIN DU PLESSIS et 20% de celles pratiquées sur le JARDIN MARCEL PAGNOL.

Cette observation peut en partie s'expliquer par la diversité plus importante des activités pratiquées sur le JARDIN BOTANIQUE en comparaison des autres espaces. Ainsi, on se rend aussi sur ce jardin pour faire du sport, rencontrer du monde, observer la nature, être au calme contrairement aux jardins du Plessis et Marcel Pagnol (où les activités se cantonnent à la promenade, à sortir les enfants et le chien, et à passer pour se rendre autre part).



Graphique 18 : Activités pratiquées selon le type d'espace vert. Réalisation personnelle, juillet 2004

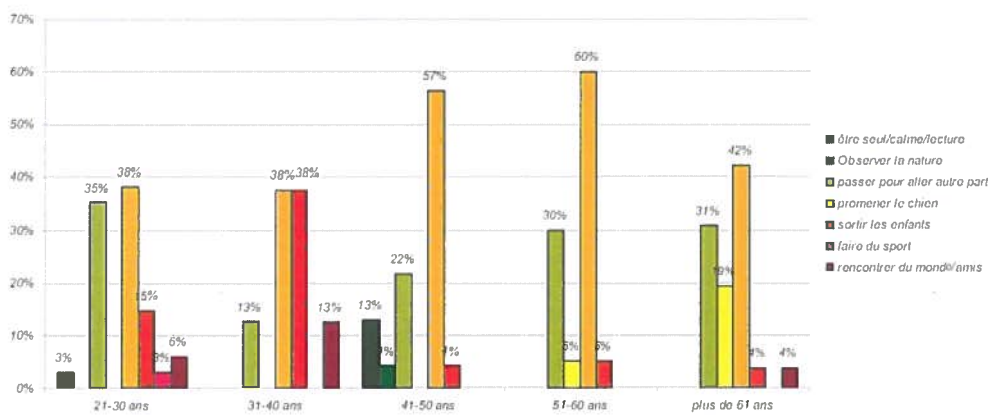
Malgré la fréquentation plus importante du JARDIN BOTANIQUE qui correspond à l'espace le mieux équipé de ceux étudiés, les équipements ne semblent pas l'élément le plus important pour le citoyen. En effet, la majorité des activités pratiquées ne nécessite pas d'équipement particulier. Les équipements constituent un

plus mais ce serait avant tout, la taille, le cadre, l'accessibilité et l'aménagement qu'offrent ces espaces qui en feraient le succès.

Toutefois on peut se demander si l'âge des ménages joue sur ce besoin d'équipements.

### b. Des exigences différentes selon l'âge des ménages

Selon l'âge des ménages, les pratiques sont sensiblement différentes. Si globalement les personnes interrogées se rendent dans les parcs de proximité pour se promener, on peut s'apercevoir que ce sont surtout pour les ménages de 41 ans et plus que cela est vrai.



Graphique 19 : Pratiques des espaces selon la classe d'âge (âge précis n'a pas été demandé lors des enquêtes pour des raisons de tact) - Réalisation personnelle, juillet 2004

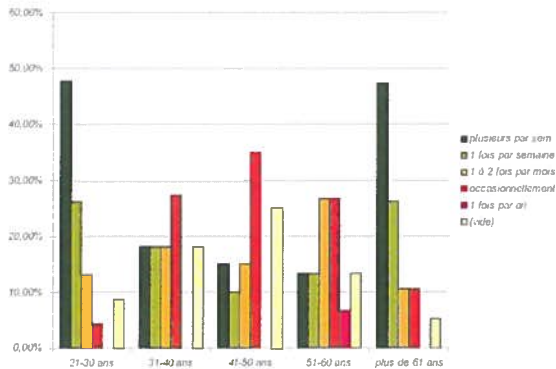
Les personnes les plus âgées y vont aussi promener leur chien pour 19% d'entre elles, sortir les petits enfants (4%) et rencontrer du monde (4%).

Par contre il est à noter qu'entre 41 et 60 ans, les espaces verts ne sont plus des espaces de rencontres. Ils permettent de se rendre ailleurs mais aussi à être seul ou au calme, à observer la nature... La fonction des espaces verts est donc totalement différente. Alors que pour les personnes âgées ils offrent la possibilité de faire une petite sortie quotidienne, pour les 41/60 ans c'est l'ambiance de ces espaces qui semble prépondérante.

Pour les 31/40 il s'agit autant de se promener que de sortir les enfants. C'est aussi à cette période de vie que l'espace vert est un lieu important de socialisation puisqu'on y va, pour 13% des cas, y rencontrer du monde/des amis. Ceci peut aisément se comprendre si on met en corrélation ce chiffre avec le nombre important de ménages avec enfants. Les parents vont en effet au parc pour sortir les enfants. Autour des jeux, les enfants et les parents se socialisent.

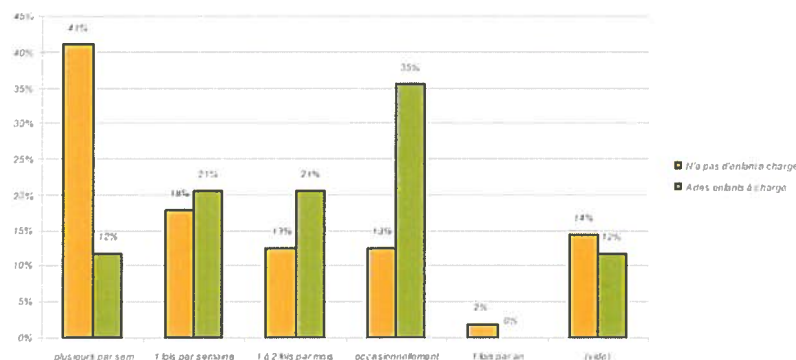
Pour les 21/30 ans, ces espaces servent à se promener mais aussi de manière presque équivalente à se rendre dans un autre espace. On y fait aussi, dans une moindre mesure, du sport, on y promène les enfants, on y rencontre du monde, on y vient trouver du calme. C'est à cette période que l'espace vert a le plus de fonctions différentes.

Selon l'âge du ménage, les pratiques et en conséquence les besoins diffèrent. Ainsi entre 21 et 30 ans l'espace vert remplit une multitude de fonctions nécessitant une grande diversité de choix dans les possibilités d'activité. Par la suite, se sont les équipements de socialisation qui deviennent prépondérants notamment au travers des jeux pour enfants. Entre 41 et 60, c'est une ambiance que les espaces verts doivent avant tout procurer. Une fois à la retraite, ces espaces deviennent des lieux de promenades et de rencontres nécessitant des équipements adaptés notamment pour la mobilité.



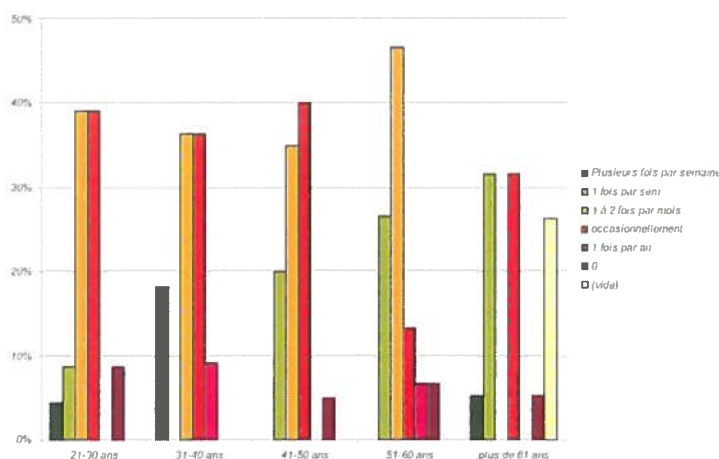
Graphique 20 : Fréquence des pratiques des espaces verts de proximité selon l'âge des ménages - Réalisation personnelle, juillet 2004

Graphique 21 : Fréquentation des espaces selon la présence d'enfants au sein du ménage - Réalisation personnelle, juillet 2004



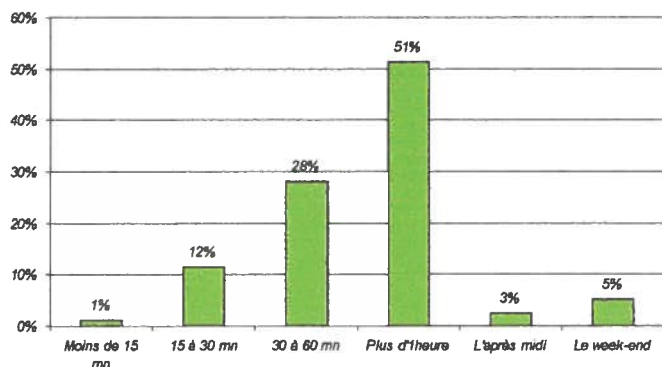
Si les 21/30 ans et les plus de 61 ans se rendent largement dans les espaces verts de proximité (de plusieurs à une fois par semaine pour 75%), les 31/50 ans s'y rendent moins souvent (une à deux fois par mois voire plus occasionnellement pour 50%). Les espaces verts de proximité sont ainsi plus fréquentés par les jeunes ménages et les personnes âgées et ceci malgré la présence plus importante de ménages avec enfants chez les 31/40 ans.

En effet, 41% des ménages n'ayant pas d'enfants se rendent plusieurs fois par semaine dans un espace vert de proximité contre seulement 12% des ménages avec enfants. D'une manière générale, les ménages ayant des enfants ne se rendent qu'occasionnellement dans un espace vert de proximité (25%) et pour 21% une à deux fois par mois ou une fois par semaine. Ce phénomène n'est pas fonction de la présence d'un jardin privatif puisque seul 54% des personnes avec enfants à charges en ont un.



Graphique 22 Fréquence des pratiques sur d'autres espaces verts selon l'âge des ménages. Réalisation personnelle, juillet 2004

En ce qui concerne les autres espaces, ils sont globalement moins fréquentés par l'ensemble des tranches d'âge. Ces espaces souvent plus éloignés nécessitent pour la plupart un moyen de transport. Il est à noter que pour la quasi-totalité des tranches d'âge des ménages ne se rendent jamais dans d'autres espaces verts. Cela concerne 9% des 21/30 ans 5% des 41/50 ainsi que 5% des plus de 61 ans et 7% des 51/60 ans.



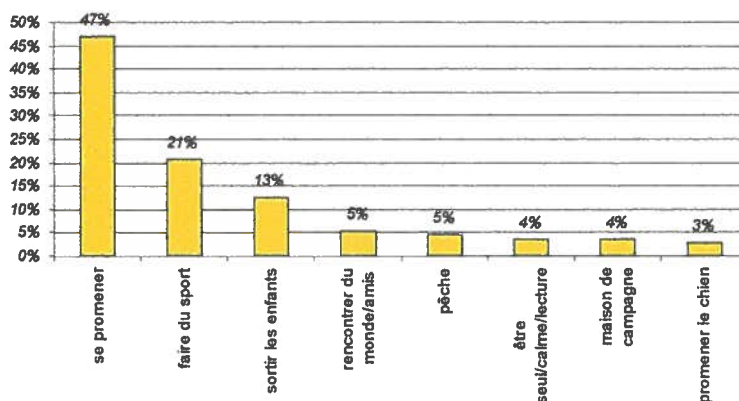
Graphique 23 : Temps passé dans les autres espaces verts  
Réalisation personnelle juillet 2004

Pour les ménages qui se rendent sur d'autres espaces, il est à noter qu'ils y restent souvent plus d'une heure.

Même si là encore l'activité la plus prisée est la promenade, on peut s'apercevoir que beaucoup se rendent sur d'autres espaces pour pratiquer du sport.

Cela concerne 21% des ménages alors que sur les espaces de proximité seul 1% y pratique le sport.

Graphique 24 : Activités pratiquées sur les autres espaces verts - Réalisation personnelle, juillet 2004



### III DISCUSSION FINALE

#### 1. UNE IMPLANTATION QUI N'EST PAS TOUT A FAIT LE FRUIT DU HASARD

Nous avons pu observer combien les espaces verts avaient un rôle important dans le cadre de vie des citadins. Ceux-ci les pratiquent régulièrement de façon plus ou moins fréquente selon l'espace concerné, le type d'habitat, les activités possibles, l'âge du ménage...

Pour autant, si les ménages pratiquent globalement ces espaces, il semble intéressant de s'attarder sur l'impact de l'espace vert de proximité dans le choix de leur installation.

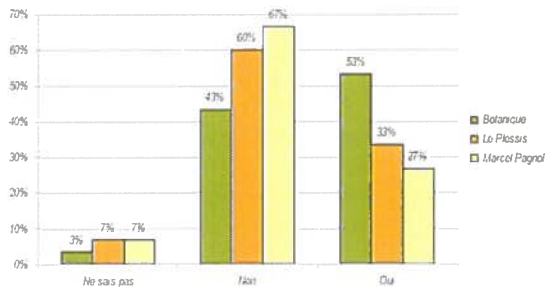
D'une manière générale, on peut dire que l'espace vert ne guide de façon déterminante le choix d'installation des ménages. Cela concerne 55,5% des personnes. Pour autant, 38,8% ont souligné l'impact de l'espace vert dans le choix du lieu d'habitation, ce qui est loin d'être négligeable.

On peut s'apercevoir d'une différenciation de l'impact des espaces verts dans le choix du lieu de résidence.

En effet, 53% des personnes résidant à proximité du JARDIN BOTANIQUE affirment que celui-ci a joué un rôle contre seulement 33% des ménages résidant près du JARDIN DU PLESSIS et 27% de ceux

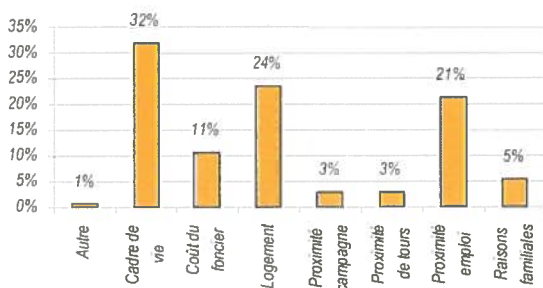
au lieu. Le JARDIN DU PLESSIS attenant au château du Plessis offre lui aussi un coin de verdure suffisant et calme, ce que semblent apprécier les riverains, et ceci, même s'ils résident tous dans un pavillon avec jardin privatif.

Le JARDIN MARCEL PAGNOL a un impact moins important. Se situant en plein centre-ville, il est totalement ouvert et relativement minéral. Cela ne permet pas de couper réellement avec le milieu urbain, ses bruits, ses caractéristiques paysagères. Son impact sur le choix d'installation est ainsi beaucoup moins important.

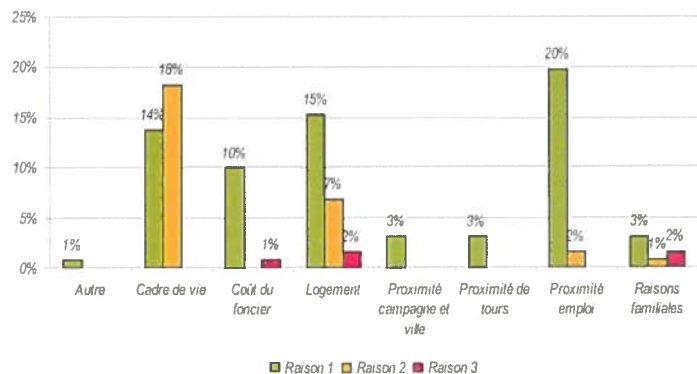


Graphique 25 : L'impact des espaces verts de proximité dans le choix d'installation des citoyens selon le type d'espace – Réalisation personnelle, juillet 2004

Pour autant même si l'espace vert n'est pas l'élément déterminant, il constitue souvent un élément favorisant leur installation. On peut noter que 32% ont choisi ce lieu car leur cadre de vie leur paraissait satisfaisant. La présence d'espaces verts à proximité n'est donc pas anodine.



Graphique 26 : Les raisons de l'installation  
Réalisation personnelle juillet 2004



Graphique 27 : Classement des raisons d'installation  
Réalisation personnelle juillet 2004

Toutefois, si l'on observe les premières raisons évoquées dans le choix d'installation, ce n'est plus le cadre de vie qui arrive en tête mais la proximité de l'emploi puis le logement et dans un troisième temps le cadre de vie.

Ceci est confirmé par les différentes agences immobilières rencontrées :

- La première affirme que « nous vendons mieux les immeubles qui sont situés dans un cadre de verdure ou bénéficiant d'une vue sur la campagne » (agence VERNUDACHI) ;
- « En centre ville, pour les acquéreurs d'une maison ou d'un particulier, le jardin ou la cour devient un critère de premier ordre, en revanche pour les acquéreurs d'un appartement, la proximité immédiate d'un espace vert passe en second après les commerces. Cependant certains quartiers (type Prébendes) sont très prisés. » (1 2 3 assurimo)

- ORPI central immobilière nous dit que « les espaces verts à proximité restent secondaires. Ils sont très importants mais pas déterminants car d'autres critères doivent être pris en compte : le calme, la proximité des écoles et des commerces, la lumière... ».

Si cela est vrai pour les résidences principales, la clientèle, à la recherche d'une résidence secondaire à la campagne, porte ses choix en priorité sur la qualité de l'environnement nous affirment les agences. La préoccupation environnementale est croissante et les espaces verts un critère de choix dans l'installation.

Cependant des limites existent à ce phénomène. Par exemple, la nature en ville a un coût élevé. L'agence Vermudachi considère qu'à surface habitable égale, le prix au mètre carré à proximité d'un espace vert est supérieur de 30 à 50%.

## **2. REPONSES AUX HYPOTHESES ET IMPACT EN TERME D'AMENAGEMENT**

### **Hypothèse 1 : Plus la taille des espaces est importante plus l'impact sur le choix du lieu de résidence des citoyens est conséquent**

La taille des espaces verts joue un rôle relativement secondaire dans la pratique et dans l'impact du choix d'installation. En effet, seul 6% des personnes interrogées préfèrent se rendre sur d'autres espaces (souvent plus vastes) à la pratique des espaces verts de proximité. De plus 92% considèrent leur cadre de vie satisfaisant dont 39% grâce à la présence à proximité d'un jardin public et 17% grâce à leur habitation à laquelle est assimilée un espace vert privatif. Ainsi quel que soit le type d'espace, la nature permet une amélioration considérable de la qualité de vie. La taille est un critère permettant principalement d'étendre l'aire d'influence de l'espace vert et d'offrir une pratique plus variée.

### **Hypothèse 2 : La forme d'habitat dans laquelle les citoyens vivent, modifie leurs attentes en matière d'espaces verts**

Selon le type d'habitat l'importance de cette nature varie sensiblement. Les personnes habitant dans de l'habitat collectif y attachent en effet plus d'importance que celles résidant dans de l'individuel.

Les personnes résidant dans de l'habitat collectif ont une pratique plus importante des espaces verts de proximité que les ménages résidant dans de l'habitat pavillonnaire qui se rendent un peu plus loin. Les personnes ayant leur propre espace de verdure se rendent moins fréquemment sur les espaces verts. Il existe donc bien une corrélation entre le type d'habitation et la pratique de la nature.

### **Hypothèse 3 : selon les possibilités d'activités offertes par les espaces verts, l'impact sur l'installation des citoyens est différent**

Les équipements nécessaires à la pratique des espaces verts en ville sont peu importants. En effet, les ménages se rendent avant tout dans un espace vert pour se promener et se détendre. Lorsque des équipements particuliers existent : jeux pour enfants, terrain de sport ou que des manifestations s'y déroulent (pédagogiques, culturels), le poids de l'espace vert dans les pratiques est malgré tout plus important. Les catégories d'âges s'y retrouvant sont plus variées et si la taille de l'espace est suffisamment conséquente, la fréquentation, elle-même, augmente. Les équipements de ces espaces n'ont pas d'impact dans le choix d'installation.

### **Hypothèse générale : Les espaces verts conditionnent en partie l'installation des citoyens en centre ville**

L'impact des espaces verts dans le choix d'installation est loin d'être négligeable. La nature joue en effet, un rôle considérable dans le cadre de vie. Les citoyens recherchent cette nature aux vertus apaisantes tant pour le regard que par le calme qu'elle procure. Ce choix est toutefois amoindri par diverses contraintes (prix, proximité de l'emploi, logement...) qui conditionnent plus fortement le lieu d'habitation des citoyens en milieu urbain.

**Tableau synthétique de la relation habitants/ espaces verts**

Relation habitant/nature	Impact de l'espace vert dans le choix d'installation		Les raisons d'installation	Satisfaction du cadre de vie	Les raisons de l'importance des espaces verts en ville	Espace de proximité				Autres espaces			
	Oui	Non				Pratique de l'espace vert	Activité pratiquée	Temps passé	Fréquence	Pratique d'autres espaces	Activité pratiquée	Temps passé	Fréquence
Age des ménages (les 2 ménages de moins de 20 ans n'ont pas été pris en compte ici)	20 à 30 ans (23 ménages)	49%	35% pour le cadre de vie et 30% pour le logement	Satisfait à 87% dont 55% de par la présence d'espaces verts de proximité	30% pour la qualité paysagère et 21% pour le calme	100% se rendent sur l'espace vert de proximité	Se promener (38%)	Moins de 15 min pour 38% des ménages	Plusieurs fois par semaine (48% des ménages)	91,3% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (33% des ménages)	30 à 60 min (47,6% des ménages)	1 à 2 fois par mois ou occasionnellement (39% des ménages)
	31 à 40 ans (11 ménages)	55%	47% pour le cadre de vie et 23,5% pour la proximité de l'emploi	Tous sont satisfaits dont 72% de par la présence d'espaces verts de proximité	30% pour le calme et 25% pour se divertir et se dépenser	100% se rendent sur l'espace vert de proximité dont 36% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace le plus proche	Se promener et sortir les enfants (38%)	Plus d'une heure pour 44% des ménages	Occasionnellement (28% des ménages)	100% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (50% des ménages)	Plus d'une heure (73% des ménages)	1 à 2 fois par mois ou occasionnellement (36% des ménages)
	41 à 50 ans (20 ménages)	30%	32% pour la proximité de l'emploi et 20% pour le logement	Satisfait à 95% dont 63% de par la présence d'espaces verts de proximité	44,5% pour la qualité paysagère	85% se rendent sur l'espace vert de proximité dont 29,5% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace le plus proche	Se promener (57%)	Plus d'une heure pour 30% des ménages	Occasionnellement (35% des ménages)	95% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (41% des ménages)	Plus d'une heure (63% des ménages)	Occasionnellement (40% des ménages)
	51 à 60 ans (15 ménages)	25%	36% pour le cadre de vie et 20% pour le logement	Satisfaits à 86,6% dont 61,5% de par la présence d'espaces verts de proximité	24% pour la qualité paysagère et 19% pour la qualité de l'air	100% se rendent sur l'espace vert de proximité dont 46,5% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace le plus proche	Se promener (60%)	30 à 60 min pour 47% des ménages	1 à 2 fois par mois ou occasionnellement (27% des ménages)	93% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (47,6% des ménages)	Plus d'une heure (60% des ménages)	1 à 2 fois par mois (47% des ménages)
	61 et plus (19 ménages)	39%	28,5% pour le cadre de vie et 25% pour le logement	Satisfaits à 95% dont 55,5% de par la présence d'espaces verts de proximité	32% pour la qualité paysagère	89% se rendent sur l'espace vert de proximité dont 12,5% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace le plus proche	Se promener (42%)	Moins de 15 min pour 47% des ménages	Plusieurs fois par semaine (48% des ménages)	68,5% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (61% des ménages)	15 à 30 min, 30 à 60 min ou plus d'une heure (31% des ménages)	1 fois par semaine ou occasionnellement (32% des ménages)



Relation habitant/nature	Impact de l'espace vert dans le choix d'installation		Les raisons d'installation	Satisfaction du cadre de vie	Les raisons de l'importance des espaces verts en ville	Espace de proximité				Autres espaces			
	Oui	Non				Pratique de l'espace vert	Activité pratiquée	Temps passé	Fréquence	Pratique d'autres espaces	Activité pratiquée	Temps passé	Fréquence
Enfants à charge	Oui (34 ménages)	38%	29% pour le cadre de vie, 22% pour la proximité de l'emploi et 20% pour le logement	Satisfaits à 91% dont 77% de par la présence d'espaces verts de proximité	19,6% pour la qualité paysagère et 16% pour le calme	100% se rendent sur l'espace vert de proximité dont 38% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace le plus proche	Se promener (44% des ménages) et sortir les enfants (30% des ménages)	30 à 60 min (38% des ménages)	Plusieurs fois par semaine (41%)	100% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (40% des ménages)	Plus d'une heure (59% des ménages)	1 à 2 fois par mois (56% des ménages)
	Non (56 ménages)	37%	34% pour le cadre de vie et 26% pour le logement	93% sont satisfaits dont 46% de par la présence d'espaces verts de proximité	30% pour la qualité paysagère	82% se rendent sur l'espace vert de proximité dont 10% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace le plus proche	Se promener (44,5% des ménages)	Moins de 15 min (35% des ménages), 15 à 30 min (26% des ménages)	Occasionnellement (35%)	78,5% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (47,1% des ménages), faire du sport (26% des ménages)	Plus d'une heure (43,5% des ménages)	Occasionnellement (32% des ménages)
Habitation	Habitat individuel avec jardin (38 ménages)	32%	28% pour le cadre de vie, 24% pour le logement et 20% pour la proximité de l'emploi	95% sont satisfaits dont 40% de par la présence d'espaces verts de proximité	28% pour la qualité paysagère, 20 pour la qualité de l'air et 18% pour le calme	92% se rendent sur l'espace vert de proximité dont 34% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace de proximité le plus proche	Se promener (58% des ménages)	Moins de 15 min ou 15 à 30 minutes (29% des ménages)	37% Occasionnellement	89% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (47% des ménages)	Plus d'une heure (43% des ménages)	1 à 2 fois par mois ou plus occasionnellement (34% des ménages)
	Habitat individuel sans jardin (10 ménages)	11%	28,5% pour la proximité de l'emploi, 21% pour le cadre de vie, le logement et le coût du foncier	90% sont satisfaits. Aucune raison particulière n'est évoquée	25% pour la qualité de l'air, 16% pour la qualité paysagère	90% se rendent sur l'espace de proximité	Se promener (58% des ménages)	Moins de 15 min, 15 à 30 minutes ou plus d'une heure (20%)	Plusieurs fois par semaine et une fois par semaine (33%)	70% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (40% des ménages), faire du sport (30% des ménages)	Plus d'une heure (43% des ménages)	1 fois par semaine (40% des ménages)
	Habitat Collectif (42 ménages)	50%	37% pour le cadre de vie et 24% pour le logement	90% sont satisfaits dont 51% de par la présence d'espaces verts de proximité	28% pour la qualité paysagère et 17% pour le calme	97,5% se rendent sur l'espace de proximité dont 5,6% sur le jardin botanique alors que ce n'est pas l'espace le plus proche	Se promener (39%)	30 à 60 minutes (28,6% des ménages)	Plusieurs fois par semaine (42,8%)	88% pratiquent d'autres espaces verts	Se promener (45%), faire du sport (27% des ménages)	Plus d'une heure (59% des ménages)	Occasionnellement (36% des ménages)

Ainsi, aujourd'hui, la nature occupe une place importante. Elle peut être vectrice d'un mieux être dont les villes devraient certainement profiter pour à la fois améliorer le cadre de vie en milieu urbain et trouver une alternative à la fuite des citadins et au phénomène d'étalement urbain.

En effet, à l'heure du développement durable, la volonté de préserver les ressources en sol est forte. Pour cela, beaucoup prônent une densification. Toutefois, ces considérations ne semblent pas en accord avec le retour à la nature actuellement souhaité par les citadins. L'unique alternative, dans ce cadre, est certainement d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain.

Pour cela, plusieurs mesures doivent être prises :

-Il s'agit tout d'abord **d'instaurer un dialogue entre les politiques et les habitants** afin de mieux cerner leurs besoins et pouvoir y répondre plus justement.

-D'autres parts, la ville doit pouvoir **valoriser son image**. Beaucoup le font déjà au travers des labels. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas ici de tout promouvoir ou de tout labelliser ce qui aurait certainement des conséquences inverses (« trop d'information tue l'information »). Cette promotion peut être simple. Le bouche à oreilles ou encore les médias (au travers par exemple du classement chaque année au niveau nationale des villes où il fait bons de vivre) font la réputation d'une commune. En ce sens il s'agit à la fois de soigner son image et de l'améliorer au travers de divers projets afin de se rendre plus attractif pour les entreprises et pour les ménages.

-Parallèlement à cela, **des mesures concrètes doivent être prises**. L'existant n'est certainement pas suffisant dans la majorité des villes pour éviter qu'à long terme les centres se vident. Il s'agit ainsi de proposer aux centres-villes des atouts très prisés par les ménages. En terme de nature cela passe par la création de parcs et jardins mais aussi par la plantation d'arbres d'alignement... La pression foncière ne doit faire oublier aux communes que pour se maintenir certaines dents creuses doivent être préservées et parfois même créer même si leur taille est restreinte. En effet, nous avons pu observer que des mêmes espaces de petite taille ont une place importante et favorise le cadre de vie des citadins.

Un travail en ce sens pourrait permettre de rendre plus facile la vie en milieu urbain et notamment en habitat collectif. En effet, les personnes résidant dans de l'habitat collectif pratique de manière plus intense les espaces verts de proximité (même lorsqu'ils sont restreints). Répondre à cette demande est un début de solution pour limiter la volonté des citadins d'acquiescer de l'habitat individuel.

-**D'autres projets doivent impérativement accompagner ce phénomène**. L'amélioration du cadre de vie ne se résume par la promotion de la nature en ville. La lutte contre le bruit, la pollution, le dynamisme commercial et culturel, l'économie et les emplois doivent aussi se tenir au cœur des préoccupations politiques.

Travailler sur l'étalement urbain et la nature en ville nécessitent de **tenir compte d'une multitude de paramètres. Le projet doit donc être complet et multiple**. C'est sur du très **long terme** que le cadre de vie d'une ville se crée. La complexité de ces phénomènes nous pousse à croire que sans **une volonté politique forte**, la mise en place de ce type d'opérations sera difficile.

D'autres recherches seraient sans nul doute nécessaires pour permettre des applications concrètes

Un questionnaire plus élaboré permettrait tout d'abord de **mieux cibler les besoins des citadins** en terme de nature. Un travail plus approfondi offrirait aussi la possibilité d'appréhender de façon plus précise **les liens qui unissent les habitants des villes aux espaces verts**.

Il me paraîtrait aussi très intéressant de s'attarder sur **les éléments de nature plus ponctuels**. Ils permettent de façon considérable l'amélioration du cadre de vie. S'y attarder plus longuement me semblerait judicieux.

Enfin, **multiplier les espaces et les villes choisies** donneraient un poids plus important à cette recherche. **Etudier les grandes villes** bien que ce soit des cas spécifiques et très complexes serait très

## CONCLUSION

Nous avons pu démontrer tout au long de ce mémoire, l'importance des formes de natures en ville. Le citadin malgré le coût qu'elle engendre ressent le besoin de se rapprocher de cette nature, même construite.

Elle contribue en effet, de façon très conséquente à l'amélioration du cadre de vie. Elle procure du calme, rompt avec le paysage urbain, participe au travers de l'éveil et de la socialisation à l'éducation des enfants. Elle améliore la qualité de l'air...

Ainsi, le citadin quel que soit le type d'espaces verts étudié, pratique de façon importante les espaces verts de proximité et plus occasionnellement d'autres types d'espaces.

Il s'est avéré que la taille de l'espace vert ne jouait pas un rôle fondamental. Même des espaces relativement restreints peuvent contribuer à la qualité de vie des citadins et favoriser leur implantation à proximité. Toutefois, un minimum doit être respecté si l'on souhaite aussi favoriser la pratique de ces espaces. En effet, la moitié des ménages interrogés se rendent dans des espaces pour se promener (50%). Ceux-ci doivent donc avoir une taille suffisamment conséquente. Plus la taille de cet espace sera importante, plus les pratiques pourront y être diverses.

Mais la taille seule ne suffit pas, en effet, si peu d'équipements semblent a priori nécessaires pour satisfaire le citadin, cet espace doit malgré tout rester accessible à toutes les catégories d'âges. Seul les jeunes ménages avec enfants ont besoin de structures de jeux adaptés ; des équipements plus élaborés (terrain de foot, parcours sportifs, aire de pique nique...) peuvent être un plus.

Le cadre, l'agencement, l'aménagement et l'ambiance sont par contre des éléments fondamentaux sur lesquels il semble nécessaire de travailler. L'espace vert qu'il soit ouvert ou fermé doit, tout en étant en accord avec la ville, rompre avec son image. En effet, le citadin recherche ce vert synonyme de calme et de repos, tranchant avec ce qu'ils appellent le « tout béton ».

Le besoin de nature est très prégnant et ceci quel que soit le type d'habitation. Certes, les personnes résidant dans de l'habitat individuel n'ont pas exactement les mêmes besoins que ceux résidant dans du collectif. Si les premiers recherchent des formes de nature plus ponctuelles afin d'améliorer le cadre de vie, les seconds recherchent à proximité de chez eux des espaces verts à pratiquer.

« Je reste persuadé que les espaces verts contribuent à l'amélioration et au développement urbain. A Tours, nombreux sont les acquéreurs en quête de verdure souhaitant se rapprocher de la ville pour diverses raisons (notamment professionnelles) » (agence 1 2 3 Assurimo).

Ainsi, la présence d'espaces verts en milieu urbain constitue l'une des motivations évoquées par les citadins dans le choix du lieu de leur résidence. Des espaces même restreints pouvant constituer un attrait significatif, on peut supposer qu'au même titre que les agences immobilières, les villes pourraient promouvoir leurs espaces verts comme un produit de marketing urbain.

Certes, d'autres facteurs participent à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et à l'attractivité des centres. La politique des transports urbains, celles en faveur du commerce et de l'environnement en général, l'animation sportive et culturelle, le dynamisme économique (...) sont autant d'éléments pouvant rendre de nouveau attractif les centres-villes.

Une politique volontariste d'aménagement global intégrant une valorisation et une augmentation des espaces verts en milieu urbain permettrait sans doute de répondre aux aspirations des citadins et de gérer le mouvement des ménages vers le péri-urbain, ceci sans compromettre la densification nécessaire à la préservation des ressources en sols et au développement durable de la ville concernée.

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### I LES SCHÉMAS :

Schéma 1 : Les principaux bienfaits des espaces verts.....	18
Schéma 2 : La Cité Linéaire d'Arturio Soria.....	28
Schéma 3 : Le modèle de cité-jardins d'Howard.....	29
Schéma 4 : Le développement durable.....	34
Schéma 5 : La sphère du développement durable.....	34

### II LES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Plantations dans le centre-ville de la commune de La Riche,.....	3
Photographie 2 : La cité jardin d'Howard.....	29
Photographie 3 : La crue de la Loire au niveau de la commune de La Riche.....	46
Photographie 4 : La voie ferrée, une coupure visuelle importante,.....	48
Photographie 5 : L'activité maraîchère en plein centre-ville de la commune de La Riche,.....	50
Photographie 6 : Les jardins familiaux en centre-ville sur la commune de La Riche, un élément d'identité incontestable.....	50
Photographie 7 : Le JARDIN BOTANIQUE.....	52
Photographie 8 : Le JARDIN BOTANIQUE.....	52
Photographie 9 : Le JARDIN BOTANIQUE.....	52
Photographie 10 : Le JARDIN BOTANIQUE un lieu de promenade et de détente.....	53
Photographie 11 Le JARDIN BOTANIQUE accueille des espèces animales diverses.....	53
Photographie 12 : Les jeux d'enfants du JARDIN BOTANIQUE.....	53
Photographie 13 : L'habitat collectif aux abords du JARDIN BOTANIQUE.....	54
Photographie 14 : L'habitat individuel aux abords du JARDIN BOTANIQUE.....	54
Photographie 15 : Une des entrées du parc Marcel Pagnol.....	54
Photographie 16 : Des jeux pour tous les âges dans le jardin principalement minéral situé en face.....	55
Photographie 17 : De l'habitat collectif dense.....	55
Photographie 18 : Quelques maisons individuelles à proximité du jardin.....	55
Photographie 19 : Des jeux d'enfants dans le JARDIN MARCEL PAGNOL.....	55
Photographie 20 : L'habitat collectif jouxtant le jardin M. Pagnol.....	55
Photographie 21 : L'habitat collectif jouxtant le jardin M. Pagnol.....	55
Photographie 22 : Un environnement pavillonnaire pour le JARDIN DU PLESSIS.....	56
Photographie 23 : Le château du Plessis.....	56
Photographie 24 : Le château du Plessis Lès Tours.....	56
Photographie 25 : L'entrée du Château.....	56
Photographie 26 : Le JARDIN DU PLESSIS.....	57
Photographie 27 : Les lotissements jouxtant le JARDIN DU PLESSIS.....	57

### III LES CARTES

Carte 1 : La situation géographique de la.....	43
Carte 2 : La commune de La Riche dans la région Centre.....	43
Carte 3 : La Riche, une commune.....	43
Carte 4 : La Commune de La Riche au sein d'une agglomération Tourangelle bien desservie et relativement verte.....	44
Carte 5 : Les grandes entités de la commune de La Riche. Un espace urbanisé fortement emprunt de nature, une commune entre ville et campagne.....	45
Carte 6 : Cartographie des Zones inondables.....	47
Carte 7 : Les équipements structurants sur la commune de La Riche.....	48
Carte 8 : Les différentes formes de nature sur la commune de La Riche.....	49
Carte 9 : Les jardins étudiés au sein de la commune de La Riche.....	51
Carte 10: Le JARDIN BOTANIQUE dans son environnement.....	52
Carte 11 : Le JARDIN MARCEL PAGNOL dans son environnement.....	55
Carte 12 : Le JARDIN DU PLESSIS dans son environnement.....	56
Carte 13 : Questionnaires réalisés à proximité du JARDIN MARCEL PAGNOL.....	59
Carte 14 : Questionnaires réalisés à proximité du JARDIN DU PLESSIS.....	59
Carte 15 : Questionnaires réalisés à proximité du JARDIN BOTANIQUE.....	59

### IV LES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les raisons de l'importance de la nature en ville - Réalisation personnelle, juillet 2004.....	63
Graphique 2 : Détails des raisons de l'importance de la nature en ville - Réalisation personnelle, juillet 2004.....	63
Graphique 3 : (In)satisfaction du cadre de vie et ses raisons - Réalisation personnelle, juillet 2004.....	64
Graphique 4 : (In)satisfaction du cadre de vie en fonction du temps passé sur la commune.....	64
Graphique 5 : (In)suffisance des espaces verts sur la commune et les raisons qui y sont associées - Réalisation personnelle, juillet 2004.....	65
Graphique 6 : Pratique des espaces verts de proximité.....	65
Graphique 7 : Différence de pratiques entre l'espace de proximité et les autres espaces – Réalisation personnelle 2004.....	66
Graphique 8 : Fréquence des pratiques des différents types d'espaces – Réalisation personnelle juillet 2004.....	66
Graphique 9 : La pratique des autres espaces.....	67
Graphique 10 : Satisfaction du cadre de vie par type de logement habité - Réalisation personnelle, juillet 2004.....	68
Graphique 11 : Raison liée à la (in)satisfaction du cadre de vie selon le type d'habitation.....	68
Graphique 12 : impact de l'espace vert dans le choix d'installation.....	69
Graphique 13 : Part des ménages se rendant dans l'espace vert situé à proximité de chez eux en fonction du type d'habitation.....	69
Graphique 14 : Fréquence des pratiques de l'espace vert selon le type d'habitation – Réalisation personnelle juillet 2004.....	70
Graphique 15 : Fréquence des pratiques sur d'autres espaces verts – Réalisation personnelle juillet 2004.....	71
Graphique 16 : Lieu de pratiques sur d'autres espaces verts – Réalisation personnelle juillet 2004.....	71
Graphique 17 : Activités pratiquées sur les espaces verts tous types confondus.....	72
Graphique 18 : Activités pratiquées selon le type d'espace vert. Réalisation personnelle, juillet 2004.....	72
Graphique 19 : Pratiques des espaces selon la classe d'âge (âge précis n'a pas été demandé lors des enquêtes pour des raisons de tact) - Réalisation personnelle, juillet 2004.....	73

Graphique 20 : Fréquence des pratiques des espaces verts de proximité selon l'âge des ménages - Réalisation personnelle, juillet 2004 .....	74
Graphique 21 : Fréquentation des espaces selon la présence d'enfants au sein du ménage- Réalisation personnelle, juillet 2004 .....	74
Graphique 22 Fréquence des pratiques sur d'autres espaces verts selon l'âge des ménages. Réalisation personnelle, juillet 2004 .....	74
Graphique 23 : Temps passé dans les autres espaces verts .....	75
Graphique 24 : Activités pratiquées sur les autres espaces verts - Réalisation personnelle, juillet 2004 .....	75
Graphique 25 : L'impact des espaces verts de proximité dans le choix d'installation des citoyens selon le type d'espace – Réalisation personnelle, juillet 2004 .....	76
Graphique 26 : Les raisons de l'installation .....	76
Graphique 27 : Classement des raisons d'installation .....	76

## BIBLIOGRAPHIE

### I OUVRAGES :

BARNIER Véronique et TUCOULET Carole, Octobre 1999, « Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable », Problèmes politiques et sociaux n°829, La Documentation Française, 87 pages.

BARCELO Michel, juin 1999, « Les indicateurs d'étalement urbain et le développement durable en milieu métropolitain », Observatoire Métropolitain de la Région de Montréal, cahier 99-06, 55 pages.

BARNIER Véronique et TUCOULET Carole, 29 octobre 1999, « Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable », Problèmes Economiques et sociaux n° 829, La Documentation Française, 85 pages.

CARRIERE Jean Paul et MATHIS Philippe, 1995, « L'aménagement face au défi de l'environnement », Edition Adicueer, 312 pages.

CERTU, sept 2000, « La forme des villes, caractériser l'étalement urbain et réfléchir à de nouvelles modalités d'action », Collection Débats 30, 170 pages.

CERTU, 2002, « Loi Voynet, Chevènement, SRU, un regard sur le nouveau cadre législatif d'organisation du territoire », Collection Débats, n°36, 203 pages.

CHOAY Françoise, 1979, « L'urbanisme, utopies et réalités », Points, Essais, Edition du seuil 445 pages.

CLAVAL Paul, 1981 , « La logique de villes, essai d'urbanologie », Géographie économique et sociale, Tome XV, édition LITEC, 633 pages.

DE SABLET Michel, 1988, « Des espaces urbains agréables à vivre », Edition du Moniteur, 255 pages.

DUHEM Bernard et WERQUIN Anne Caroll, août 1999, « Ville et écologie, bilan d'un programme de recherche 1992-1999 », Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 177 pages.

JONAS HANS, 1997, « Pour une éthique du futur », Rivages poche, Petite Bibliothèque n°235, 115 pages

LARCHER Jean-Luc et GELGON Thierry, 2000, « Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural », Edition Tec&Doc, 3<sup>ème</sup> édition, 502 pages.

LIZET Bernadette, WOLF Anne-Elisabeth et CELECIA John, 1999, « Sauvage dans la ville », Jatba revue d'Ethnobiologie, 606 pages.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, avril 2000, « Biodiversité en milieu urbain, quelle faune sauvage dans les espaces verts ? » Laboratoire de Recherche des Sciences Sociales, Ecole d'architecture de Bretagne, INRA SCRUBE, Université de Rennes, 138 pages

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, avril 2003, « Définition pratique d'un agenda 21, éléments de contenu », Les référentiels du développement durable, dossier documentaire, 1<sup>ère</sup> édition, 30 pages.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, juillet 1978, « Les français et les espaces verts publics urbains », enquête nationale de l'IFOP et HIRAM, 27 pages.

Ministère de l'Equipement, des transports, du Logement et de la Mer, mars 2004, « Echelles de l'habiter », Contrat de recherche programme Habitat et Vie Urbaine, 335 pages.

MARESCA Bruno et HEBEL Pascale (CREDOC), 1999, « L'environnement, ce qu'en disent les français », La documentation française, 217 pages.

ROGERS Richard, GUMUCHDJIAN Philip, 1997, « Des villes pour une petite planète », Le Moniteur, 213 pages.

SANSOT Pierre, 1993, « Jardins publics », Edition Payot, 271 pages

SITTE Camillo, mai 1996, « L'art de bâtir les villes », Essais points, édition Seuil, 188 pages.

TERRASSON François, 1997, « La peur de la nature », Collection Sang de la Terre, 3<sup>ème</sup> édition, 189 pages.

Cabinet TREMPIN, mai-juin 2003, « La nature en ville, l'opinion des citoyens sur les espaces verts urbains », Enquête de population réalisée pour Jardin & Paysage, 4 pages.

## **II LES REVUES**

France Diplomatie, décembre 2001, « Un système économique qui détruit l'environnement s'autodétruit », dossier n°45

.Les Annales de la Recherche Urbaine, mars 1997, « Natures en villes », n°74, Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, 175 pages.

Les Cahiers Français, janvier-février 2002, « Enjeux et Politiques de l'environnement », n°306, La documentation française.

Les Cahiers de l'IAURIF, 2002, « Espaces publics, Espaces de vie, espace de ville », n°133-134.

Les Cahiers de l'IPRAUS, 2001, « Cités-jardins, genèse et actualité d'une utopie », Editions Recherches/lpraus, 157 pages.

Le courrier du CNRS, mai 1996, « Villes, cities, ciudade », n° 82

Naturopa, 2000, « L'environnement en milieu urbain », n°94, Conseil de l'Europe.

Revue foncières, nov-déc 2001, « Réfléchir aux coûts des densités urbaines », n°49, pages 5 à 18.



### **III LES ARTICLES SPÉCIFIQUES :**

BOUTEFEU Emmanuel, 23 avril 2002, « Espaces verts, ne plus tenir la nature hors la ville », Techni.Cités n°28, pages 16-17.

BOURGERY Corinne, 23 mai 2002, « L'arbre, un enjeu pour la politique de la ville », Techni.Cités n°30, pages 24 à 30.

BAUER Annie et MARROU Louis, 1999, « Pour une éducation à l'environnement » Les Actes du Festival International de Géographie, 3 pages.

CASTEL Jean Charles, décembre 2003, « Etalement urbain les termes du débat », Technicités n°60, Etude CERTU, pages 18 à 24.

CAVIGLIA Stéphane, 8 octobre 2001, « Espaces verts : utiliser la dynamique végétale », Techni.Cités n°16, pages 45-46.

CLUSET Alain, avril 2003, « Etalement urbain, l'heure des choix », article du Moniteur, Horizon n°5185, 1 page.

CLARY Maryse, 1999, « De la sensibilisation à la nature, à l'éducation et à la citoyenneté », Les Actes du Festival International de Géographie.

CORVOL DESSERT Andrée, 1999, « La nature, grande maison de l'homme et temps des sociétés », Les Actes du Festival International de Géographie.

JANCEL Roland, 15 juin 2002, « Espaces verts, comment fleurir des micro-espaces ? », Le journal des Maires n°6, pages 92-93.

JANCEL Roland, 15 novembre 2002, « Contempler la nature pour fleurir la commune...jardinez sauvage ! », Le journal des Maires n°11, pages 124-125.

LAMBERT Benoît, jan-fév 2002, « Que faudra t-il pour arrêter l'étalement urbain ? », L'état de la planète magazine, 16 pages.

LEVY Bertrand, 1999, « Nature et Environnement, considérations épistémologiques », Les Actes du Festival International de Géographie, 3 pages.

MATHIEU Nicole, 1999, « Repenser la nature dans la ville, un enjeu pour la géographie », Les Actes du Festival International de Géographie, 3 pages.

MERLIN Pierre, 1995, « Planification urbaine », La jaune et la rouge, environnement et aménagement, 7 pages.

Ministère de l'écologie et du développement durable, 2002, « Historique du Développement Durable », Dossier d'information pour Johannesburg, Sommet Mondial sur le Développement Durable 2002, 5 pages.

Observatoire Universitaire de la ville et du développement durable, octobre 2002, « Ville durable et mobilité », Revue Vues sur la ville n°4, 8 pages

WINTZ Maurice, 1992/93, « Les constructions imaginaires de la nature en Alsace », Revue des sciences sociales de la France de l'Est, n° 20, Université des Sciences humaines, Strasbourg, 7 pages.

#### **IV DOCUMENT D'URBANISME**

Commune de La Riche, 2000, rapport de présentation « Plan d'Occupation des sols », révision n°1, 207 pages

Commune de La Riche, 2000, Plans de zonage du POS « Plan d'Occupation des sols », révision n°1, 1 pages

#### **V DICTIONNAIRES :**

BRUNET Roger, « Les mots de la géographie », dictionnaire critique, Collection Dynamiques du Territoire, la Documentation Française.

RAMADE François, 2002, « Encyclopédie de l'écologie des sciences de l'environnement », 2ème édition.

MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, 1988, « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », Presse Universitaire Française, 723 pages.

#### **VI TRAVAUX DE RECHERCHE :**

BARTHE DELOISY Francine, décembre 1996, « Parcs et jardins, étude des pratiques spatiales urbaines », Université Paris IV Sorbonne, UFR de Géographie, 612 pages.

KERBOURC'H Anne, 1998-1999, « Structure verte et forme urbaine durable : étude de la ville compacte », CESA, mémoire de recherche, 103 pages.

HUCY Wandrille, mars 2002, « La nature dans la ville et les modes d'habiter l'espace urbain, expérimentation sur l'agglomération rouennaise », Université de Rouen, UFR LSH, thèse, 327 pages.

MALARD Vincent, 2002, « La prise en compte de la nature dans l'aménagement urbain », CESA, mémoire de recherche, 106 pages.

#### **VII SITES INTERNET :**

EPSTEIN Judith Anne, « Regard ethnologique : nature dans la ville, attitudes et symboles » : <http://www.apa.umontreal.ca/gadrat/formcont/seminaire96/EPSTEIN.html>

MATHIEU Nicole, « repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie » : [http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes\\_99/nature\\_ville/article.htm](http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_99/nature_ville/article.htm)

NILSSON Kjell et B. RANDRUP Thomas, octobre 1997, « la foresterie urbaine et péri-urbaine » XI congrès forestier mondial (Turquie), site de la FAO : <http://www.fao.org/forestry/foda/wforcong/publi/v1/T3F/1-12.HTM#TOP>

PHILIPPOT Florian et MARCÉ Carine, 11 février 2004, « les français et leur cadre de vie », sondage TNS Sofres pour Le Moniteur : <http://www.tns-sofres.com>

Le site du ministère de l'environnement concernant la ville et le développement durable : <http://www.environnement.gouv.fr/villedurable>, <http://www.environnement.gouv.fr>

Le site de la commune de La Riche : <http://www.ville-lariche.fr>

Le site de l'Association forestière des Cantons de l'Est concernant la végétation en milieu urbain : <http://www.afce.arbre.forest.org>

Le site de l'association des villes de France concernant l'histoire des villes : [www.villes-en-france.org](http://www.villes-en-france.org)

Le site du gouvernement sur l'histoire de l'urbanisme : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>

Le droit de la protection de la nature, juin 2003 : <http://www.protection-nature.org/date-pn.htm>

## **ANNEXES**

**ENTRETIEN AUPRÈS DE LA POPULATION..... II**

**ENTRETIEN AUPRÈS DES AGENCES IMMOBILIÈRES ..... V**

N° de questionnaire : .....

Espace vert concerné : .....

Rue : .....

## ENTRETIEN AUPRÈS DE LA POPULATION

### I LIEU D'HABITATION ET CADRE DE VIE

1. Considérez-vous votre cadre de vie satisfaisant ? Pourquoi ?

Oui

Non

.....

2. Les espaces verts a proximité ont-ils guidés votre choix d'installation sur la commune (Selon les cas JARDIN BOTANIQUE/ Jardin condorcet/ Jardin Niqueux Bruyère/ Jardin M. Pagnol) ?

Oui

Non

### II FRÉQUENTATION DE L'ESPACE VERT DE PROXIMITÉ

3. Vous arrive-t-il de vous rendre dans (selon les cas) : Le JARDIN DU PLESSIS , Le jardin M. Pagnol, le JARDIN BOTANIQUE ?

Oui

Non

4. A quelle fréquence ?

Plusieurs fois par semaine

Occasionnellement

1 fois par semaine

1 fois par an

1 à 2 fois par mois

Jamais

5. Pour quelles raisons ? Quelles activités y pratiquez-vous ? RELANCE

Rencontrer du monde/ retrouver des amis

Passer pour se rendre à un autre endroit

Aller se promener

Etre seul/ Besoin de calme

Faire du sport/ des jeux

Promener le chien

Sortir les enfants

Autres

6. Combien de temps en moyenne restez-vous dans cet espace ?

Moins de 15 mn

30 à 60 mn environ

15 à 30 mn

Plus d'1 heure

7. Quel moyen de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre dans ce parc ?

Marche à pied

voiture

vélo/roller

transport en commun

8. Etes-vous satisfait de cet espace (en terme d'entretien, d'espaces de jeux, de plantations, d'aménagement, de possibilités d'activités) ?

Oui

Non

Précisez.....  
.....  
.....

### III FRÉQUENTATION DES ESPACES VERTS

9. Vous rendez-vous sur d'autres espaces verts que celui situé à proximité de chez-vous (forêt, parcs urbains, jardins publics...) ? Lesquels ?

- Oui  Non
- .....

10. A quelle fréquence ?

- Plusieurs fois par semaine  Occasionnellement  
 1 fois par semaine  1 fois par an  
 1 à 2 fois par mois  Jamais

11. Pour quelles raisons ? Quelles activités y pratiquez-vous ? RELANCE

- Rencontrer du monde/ retrouver des amis  Passer pour se rendre à un autre endroit  
 Aller se promener  Etre seul/ Besoin de calme  
 Faire du sport/ des jeux  Promener le chien  
 Sortir les enfants  Autres

12. Combien de temps en moyenne restez-vous dans ces espaces ?

- Moins de 15 mn  30 à 60 mn environ  
 15 à 30 mn  Plus d'1 heure

13. Quel moyen de transport utilisez-vous le plus souvent pour vous y rendre ?

- Marche à pied  voiture  
 vélo/roller  transport en commun

### IV VISION DE LA NATURE EN VILLE

14. Estimez-vous qu'il est important d'avoir des espaces verts en ville? Pourquoi ?

- Oui  Non
- .....

15. Trouvez-vous suffisant la présence de la nature (espaces d'accompagnement, espaces verts, parcs...) sur votre commune ?

- Oui  Non
- .....

16. Quel mot associez-vous aux espaces verts en ville ? (3 réponses possibles)

- Jeux/Enfants  Dangers  Liberté  
 Nature/Environnement  Tranquillité/calme  Promenade  
 Autre.....

## V QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE INTERROGÉE

17. Sexe

Homme

Femme

18. Tranche d'âge

Moins de 20 ans

21 à 30 ans

31 à 40 ans

41 à 50 ans

51 à 60 ans

Plus de 61 ans

19. A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ?

Etudiant

Ouvrier

Employé

Commerçant

Cadre

Profession libérale

Sans emploi

Mère au foyer

Retraité

Autre

20. Avez-vous des enfants à charge ?

Oui

Non

Si oui, de quel(s) âge(s) ? .....

21. Sur quelle commune travaillez-vous ?

Vous.....

Votre  
conjoint.....

22. Dans quel type d'habitation résidez-vous ?

Immeuble collectif

Immeuble collectif en rez-de-jardin

Pavillon individuel sans jardin

Pavillon individuel avec jardin

23. Etes-vous locataire ou propriétaire ? .....

24. Depuis combien de temps habitez-vous ce logement ?

Moins de 3 ans

Entre 4 et 10 ans

Entre 11 et 20 ans

Plus de 21 ans

25. Possédez vous un jardin familiale ?

Oui

Non

26. Quelles sont les raisons qui vous ont amené à vous installer sur dans ce quartier ? (possibilité de 3 réponses à numéroté par ordre d'importance) RELANCE

Coût du foncier

Proximité de l'emploi

Cadre de vie

Logement

Raisons familiales

Autres.....

.....

## ENTRETIEN AUPRÈS DES AGENCES IMMOBILIÈRES

1. Le prix du foncier varie t-il de manière conséquente selon qu'il y ait ou non à proximité un espace vert ?.....  
.....  
.....
2. Cette variation dépend t-elle de la taille et de la qualité de ces espaces ?.....  
.....  
.....
3. Observez-vous une demande des populations envers les espaces verts ?.....  
.....  
.....
4. Est ce que cette demande sociale provient de tous les types de population ou reflète t-elle une attente d'une catégorie sociale plus précise ?.....  
.....  
.....
5. Ces formes de nature deviennent-elles déterminante dans le choix du lieu de résidence ou restent-elles un élément secondaire ?.....  
.....  
.....
6. Si oui, pensez-vous que même des espaces de taille très restreinte peuvent contribuer à l'amélioration du cadre de vie et attirer de nouvelles populations en centres-villes ?.....  
.....  
.....
7. Utilisez-vous aujourd'hui les espaces verts comme un produit de marketing urbain ?.....  
.....  
.....
8. Selon vous, les espaces verts en ville peuvent-ils constituer un avenir pour la mise en valeur des centres-villes et pour attirer de nouvelles populations ?.....  
.....  
.....
9. Pour agence immobilière de La Riche : Selon vous, quel est l'espace vert qui influe le plus l'installation des résidents : Le JARDIN DU PLESSIS , Le jardin M. Pagnol, le JARDIN BOTANIQUE ? .....  
.....  
.....